Fabrice MARC
fabrice.marc@gmail.com
Version V0.9 du 10 mars 2022

René Brenner Céramiste à Caen de 1911 à 1943

Sommaire

1 - Période 1887 - 1910 5
1.1 - Naissance à Caen de parents d'origine alsacienne..... 5
1.2 - Etudes de René Brenner au lycée Malherbe de Caen 5
1.3 – Ecole de céramique de la Manufacture de Sèvres 6
1.4 – Cursus suivi à l'école de céramique de la Manufacture de Sèvres 6
1.5 – René Brenner diplômé de l'école de la Manufacture de Sèvres..... 7
1.6 - Potiers céramistes de Caen et Bayeux exerçant sur la période 1890 - 1910 8
2 - Période 1910 - 1913 9
2.1 - Création d'une poterie cours Montalivet 9
2.2 - Le père de René Brenner, Emile Brenner, Coiffeur impliqué dans la vie sociale..... 10
2.3 – L'Usine de poterie cours Montalivet en 1912..... 13
2.4 - Emprunt de 55 500 francs de la part d'Emile Brenner en août 1913..... 14
3 - Période 1914 - 1918 15
3.1 - Vente de l'ancien salon Brenner en février 1914..... 15
3.2 - Première guerre Mondiale 15
3.3 - Mariage en mars 1917 15
3.4 - Création d'une société civile par parts en mai 1917 15
3.5 - Décès d'un manœuvre à la poterie Brenner..... 15
3.6 - Naissance du premier enfant en janvier 1918 16
3.7 - Incendie de la poterie en avril 1918..... 16
4 - Période 1919 - 1921 17
4.1 - Création d'un comptoir d'études, de recherches en février 1919 17
4.2 - Liquidation de la « Société d'Etudes et d'Exploitation des procédés René Brenner », le 1er mai 1919 17
4.3 - Janvier 1920 naissance d'un troisième enfant..... 18
4.4 - Février 1920 René Brenner devient propriétaire de l'usine cours Montalivet..... 18
4.5 – Création de la faïencerie de Caen 18
4.6 - Recrutement d'ouvriers spécialisés à Limoges lors de l'été 1920..... 18
4.7 - Déclaration de faillite en décembre 1920 19
4.8 - Année 1921 : année difficile..... 19
5 - Période 1922 - 1927 20
5.1 – Habitation des Brenner sur le cours Montalivet en avril 1922 20
5.2 - Exposition des arts appliqués du 4 août au 10 septembre 1922..... 20
5.3 – 1923 - 1926 22
5.4 – Articles sur la faïencerie en novembre et décembre 1927 24
6 - Période 1927 – 1931 : Brenner Pissareff 26
6.1 - Pierre Pissareff suit une formation d'ingénieur en génie civil à Caen de 1927 à 1930 26
6.2 – Expositions artisanales de 1927 et 1928 28
6.3 – Pierre Pissareff employé chez René Brenner 1929 - 1931 28
6.4 – Exposition artisanale de 1929 : récompenses pour René Brenner et Pierre Pissareff..... 29
6.5 – Vente du salon de coiffure Brenner en juillet 1929 29
6.6 – Mariage de Pierre Pissareff et Raymonde Staub août 1929 29
6.7 - Article d'août 1929 concernant des terres de l'Eure..... 30
6.8 - Articles sur les faïences de Brenner le 15 octobre 1929 30
6.9 - Exposition artisanale de 1930..... 31
6.10 – Diplôme d'ingénieur en génie civil en juillet 1930 pour Pierre Pissareff et Serge Rodionoff. 31
6.11 - Articles de décembre 1930 32
6.12 - Exposition artisanale 1931..... 33
6.13 – Naissance du quatrième et dernier enfant, Robert Brenner 33
7 - Période de 1932 - 1943 34
7.1 - Faillite de 1932..... 34
7.2 – Bilan de la décennie 1932 1942..... 34
8 – Période 1942 - 1945 : les années noires 35
8.1 – Bombardement de la faïencerie Brenner du 2 mai 1942 35
8.2 - Décès de Louise Brenner le 16 décembre 1942 35
8.3 - Bombardement de l'usine Montalivet le 10 février 1943..... 35
8.4 - Décès de René Brenner 36

8.5 - Décès du fils de René Brenner 36
8.6 – Destruction de la maison de Grimbosq 36
9 - Dossier d'indemnités de guerre 37
10 - Essai de classification chronologique de la production 38
10.1 - Personnel travaillant dans la faïencerie de Caen 38
10.2 - Type d'emplois à la faïencerie 38
10.3 - Les thèmes de décor 38
10.4 - Signature des pièces 39
10.5 -Evolution de la signature de René Brenner et Yolande Brenner, sa fille 40
10.6 - Production de la période 1911 – 1918 40
10.7 - Production de la période 1918 – 1928 41
10.8 - Production période 1929 – 1931 44
10.9 - Production période 1932 – 1943 46
10.10 – Vente de la production de céramiques 49
11 – René Brenner un artiste parmi les artistes 50
12 - Que sont ils devenus ? 51
13 – Bibliographie et chronologie sommaire de la vie de René Brenner 52
14 - Annexes 54
Annexe 1 – Arbre généalogique de René Brenner 54
Annexe 2 - 20 août 1913 : Reconnaissance de dettes de 55 500 francs par les époux Emile Brenner 55
Annexe 3 - 7 mai 1917 : Création « Société Civile d'Etudes et d'Exploitation des procédés René Brenner » 58
Annexe 4 - 21 février 1920 : Reconnaissance de dette par M. et Mme Emile Brenner à M. et Mme René Brenner 62
Annexe 5 - 21 février 1920 : vente usine poterie cours Montalivet d'Emile à René Brenner 64
Annexe 6 – 21 février 1920 : Etat de la créance de 51 000 francs 66
Annexe 7 - 21 janvier 1924 : transfert de la dette de 8 000 francs d'Emile Brenner à Pierre Lauffray 67
Annexe 8 – 23 mai 1929 : Etat des remboursements par Brenner Père et fils de l'emprunt des 51 000 francs 68
Annexe 9 - Dossier de dommages de guerre - Rapport d'expertise de 1955 70
Annexe 10 - Où se situait l'usine de René Brenner sur le cours Montalivet ? 81

Remerciements

Je tiens à remercier les Archives Départementales du Calvados pour ses différents services en ligne très ergonomiques : état civil ; registres militaires ; recensements ; cadastre ; délibérations municipales ; Presse ; Revues et périodique, etc.
Et surtout l'ensemble du personnel de la salle d'accueil des Archives Départementales pour leur aide précieuse.

Un grand merci à Mesdames Rita Martel-Euzet et Marie Annick Morisson pour leurs remarques pertinentes et leur précieuse documentation sur l'école nationale de la céramique de Sèvres (annuaire des anciens élèves et cinquantenaire de l'école)

1 - Période 1887 - 1910

1.1 - Naissance à Caen de parents d'origine alsacienne

René Emile Brenner naît à Caen le 24 mars 1889.
Son père Emile est coiffeur. Son salon de coiffeur parfumeur est situé entre le passage Bellivet et l'impasse Gohier avec une entrée sur chaque rue.
Les parents de René Brenner sont d'origine alsacienne : Sundhouse dans le Haut-Rhin pour le père Emile et Mulhouse dans le Bas-Rhin pour la mère, Ernestine Fieg.
Le grand père paternel était douanier en Alsace. Il semblerait qu'il ait opté pour la France en 1870 lorsque les allemands ont occupé l'Alsace Lorraine.

Les parents de René Brenner, Emile Brenner et Ernestine Fieg, se sont mariés à Paris dans le 17ème arrondissement, le 26 septembre 1887, où Emile ainsi que son beau père exerçaient déjà le métier de coiffeur.

Le mois suivant, en octobre 1887, le couple fait l'acquisition d'un fonds de commerce à Caen auprès d'un sieur Piel.
Le couple vient donc s'installer à Caen. Ce commerce sera transformé en salons de coiffure par le couple Brenner. L'adresse postale et administrative est au 1 impasse Gohier. Mais l'appartement et les salons sont au même endroit malgré les adresses différentes (impasse Gohier et passage Bellivet) ; le passage Bellivet est certainement une adresse commercialement parlant, plus attractive.

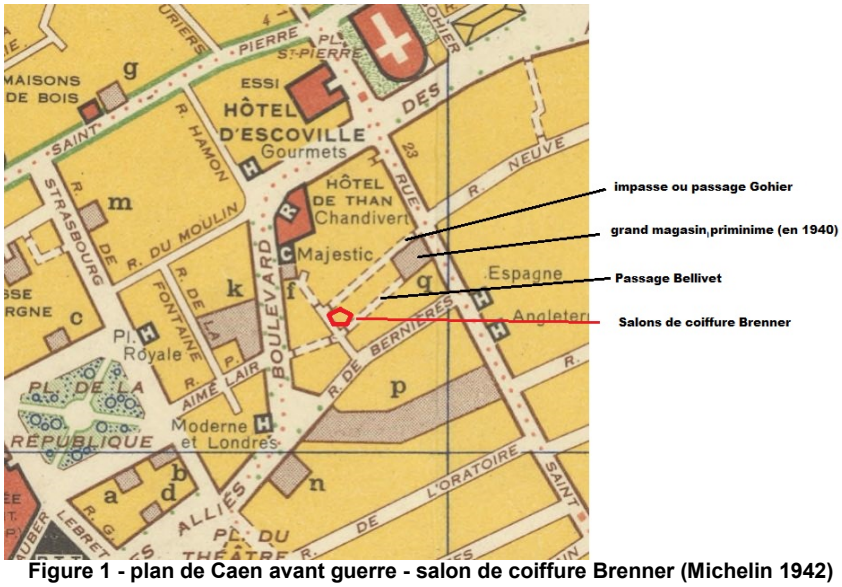

Figure 1 - plan de Caen avant guerre - salon de coiffure Brenner (Michelin 1942)

Le frère d'Emile, Edouard Brenner, travaille aussi au salon au début des années 1890 avant qu'il ne parte au service militaire.

René Emile sera le premier enfant du couple. Regina naîtra l'année suivante en 1890. Neuf ans plus tard, en 1899, la famille s'agrandira avec Colette. Un an plus tard, en 1900 naîtra une petite fille, Germaine qui décédera quelques jours plus tard.

1.2 - Etudes de René Brenner au lycée Malherbe de Caen

Lors de l'année scolaire 1905 1906 René Emile Brenner est en Seconde D au lycée Malherbe.

Il intégrera en 1906 l'école de la Manufacture de Sèvres qui portera un an plus tard le nom d'Ecole de céramique annexée à la Manufacture Nationale de Sèvres.

L'entrée se faisait sur concours. Le concours d'admission comportait des épreuves éliminatoires : dessin linéaire et géométriques, problèmes d'arithmétique et de géométrie, dessin d'après le plâtre, modelage d'après un ornement en relief et des épreuves définitives : dessin d'après la plante,

questions d'arithmétiques, de géométrie, de principes de dessins géométriques, d'algèbre, de chimie et de physique.

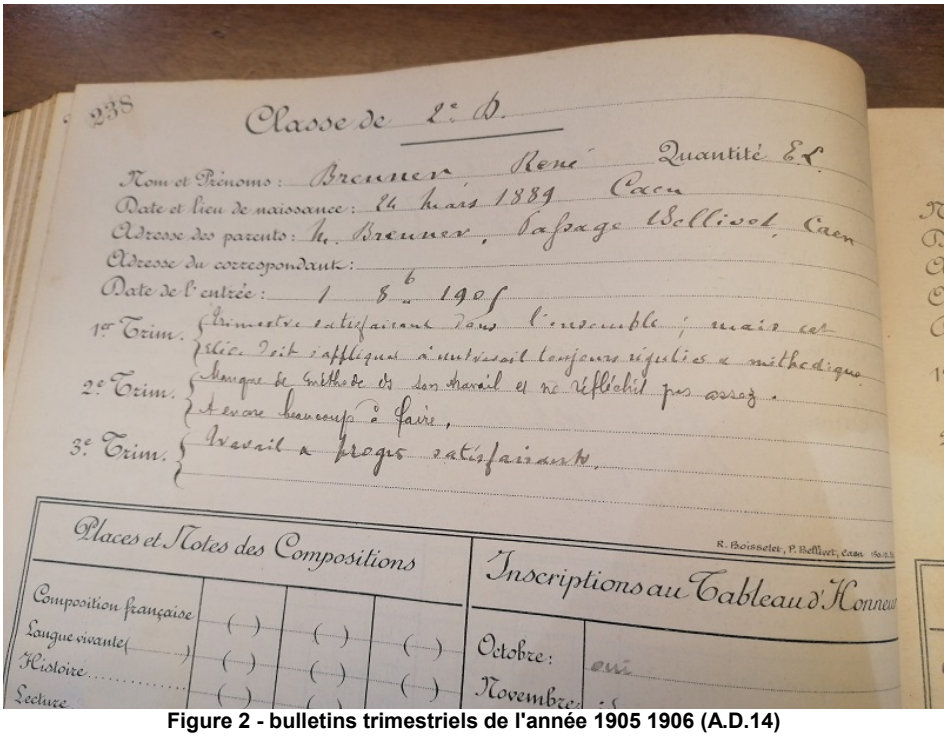
238
Classe de 2e B.
Nom et Prénoms : Brenner René Quantité E.L.
Date et lieu de naissance : 24 Mars 1889 Caen
Adresse des parents : M. Brenner, Passage Wellivet, Caen
Adresse du correspondant :
Date de l'entrée : 1 8 6 1905
1er Trim. Trimestre satisfaisant dans l'ensemble ; mais cet élève doit s'appliquer à travailler toujours régulièrement et méthodiquement.
2e Trim. Manque de méthode ds son travail et ne réfléchit pas assez. A encore beaucoup à faire.
3e Trim. Travail et progrès satisfaisants.
Places et Notes des Compositions
Composition française
Langue vivante
Histoire
Lecture
Inscriptions au Tableau d'Honneur
Octobre :
Novembre :
R. Boisselet, P. Belliot, Caen

Figure 2 - bulletins trimestriels de l'année 1905 1906 (A.D.14)

1.3 – Ecole de céramique de la Manufacture de Sèvres

Extrait du « livre du Cinquantenaire de l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres »
« L'article 3 du décret du 15 décembre 1891 portant sur la réorganisation de la Manufacture de Sèvres précise que l'école instituée à la Manufacture a pour but de former des artistes et des ouvriers d'art. Elle est divisée en deux sections : l'école d'application décorative à la céramique et l'école d'application technique à la céramique.
Elle se recrute par voie de concours. Les élèves ne seront plus admis qu'après avoir justifié de connaissances assez étendues dont ils viendront faire l'application à Sèvres. Ils seront formés dans un but d'utilité générale pour rendre des services à l'art céramique et à l'industrie française et non plus au principal bénéfice de la Manufacture.
La durée normale des études restait fixée à quatre ans, mais les élèves ayant obtenu de diplôme pouvaient être admis à passer une cinquième années à l'école pour exécuter des travaux pratiques dans les ateliers et laboratoires. »

1.4 – Cursus suivi à l'école de céramique de la Manufacture de Sèvres

René Brenner réussit le concours et intègre l'école de la Manufacture de Sèvres en 1906. Il fait partie de la 13e promotion.
Extrait du « livre du Cinquantenaire de l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres »
« L'enseignement comprenait les cours suivants :

- *<u>En 1ere et 2e année</u> :*
  Exercices pratiques : tournage, moulage, réparage, fabrication des moules ;
  Cours de chimie et technologie céramique ;
  Histoire des styles, éléments de la composition décorative ; dessin d'imitation et aquarelle ;
  Mathématiques et dessin géométrique ;
  Modelage ;
  Histoire de la céramique et études au musée céramique ;

- *<u>Pour la section d'art décoratif en 3e année :</u>*
  Tournage, moulage, réparage, fabrication des moules, application des divers procédés céramiques à la décoration de la porcelaine ;
  Etudes générales de composition décoratives

Dessin d'imitation, aquarelle, études au musée, dessin géométrique, modelage

- *<u>Pour la section technique en 3e année :</u>*
  Fabrication générale, études pratiques
  Peinture céramique
  Travaux au laboratoire de chimie
  Dessin géométrique, dessin d'imitation et aquarelle, modelage
  Etude au musée céramique

- *<u>Pour la section d'art décoratif en 4e année :</u>*
  Etudes de peinture céramique et de composition décorative
  Dessin d'imitation, études d'après l'antique et le modèle vivant et études d'anatomie
  Etudes d'aquarelle
  Composition de projets et application de travaux pratiques à leur exécution
  Cours méthodique et développé de composition décorative
  Modelages
  Etudes au musée céramique

- *<u>Pour la section technique en 4e année :</u>*

  Dessins géométriques, projets
  Fabrication générale et études pratiques
  Travaux au laboratoire de chimie
  Dessins d'ornement, aquarelle, modelage

Des voyages d'étude ayant pour objet la visite d'établissements industriels ont été institués dès 1906. Les voyages avaient lieu à partir de la troisième année.
Au laboratoire, les élèves se consacrent exclusivement à la technique céramique ; ils apprennent à constituer une pâte et sa glaçure, à réaliser l'accord de l'une et l'autre ; ils préparent des couleurs, des émaux.
Ils continuent et perfectionnent leur pratique de la conduite des cuissons. Ils étudient aussi le fonctionnement des appareils employés dans l'industrie »

1.5 – René Brenner diplômé de l'école de la Manufacture de Sèvres

René Brenner qui fait partie de la treizième promotion de l'école en 1906 sort 4 ans après diplômé en 1910.

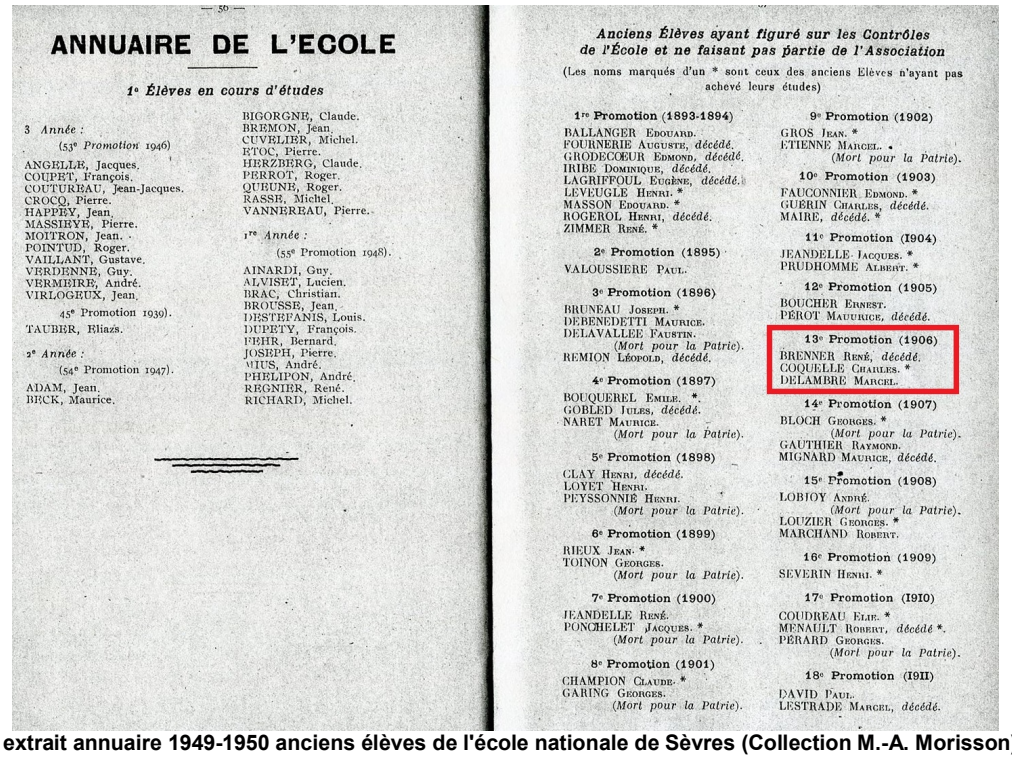

— 50 —

ANNUAIRE DE L'ECOLE

1° Élèves en cours d'études

3 Année :
(53e Promotion 1946)
ANGELLE, Jacques.
COUPET, François.
COUTURBAU, Jean-Jacques.
CROCQ, Pierre.
HAPPEY, Jean.
MASSIEYE, Pierre.
MOITRON, Jean.
POINTUD, Roger.
VAILLANT, Gustave.
VERDENNE, Guy.
VERMEIRE, André.
VIRLOGEUX, Jean.
45e Promotion 1939).
TAUBER, Eliazs.

2e Année :
(54e Promotion 1947).
ADAM, Jean.
BECK, Maurice.
BIGORGNE, Claude.
BREMON, Jean.
CUVELIER, Michel.
ETOC, Pierre.
HERZBERG, Claude.
PERROT, Roger.
QUEUNE, Roger.
RASSE, Michel.
VANNEREAU, Pierre.

1re Année :
(55e Promotion 1948).
AINARDI, Guy.
ALVISET, Lucien.
BRAC, Christian.
BROUSSE, Jean.
DESTEFANIS, Louis.
DUPETY, François.
FEHR, Bernard.
JOSEPH, Pierre.
MIUS, André.
PHELIPON, André.
REGNIER, René.
RICHARD, Michel.

Anciens Élèves ayant figuré sur les Contrôles de l'École et ne faisant pas partie de l'Association

(Les noms marqués d'un * sont ceux des anciens Elèves n'ayant pas achevé leurs études)

1re Promotion (1893-1894)
BALLANGER EDOUARD.
FOURNERIE AUGUSTE, décédé.
GRODECOEUR EDMOND, décédé.
IRIBE DOMINIQUE, décédé.
LAGRIFFOUL EUGÈNE, décédé.
LEVEUGLE HENRI. *
MASSON EDOUARD. *
ROGEROL HENRI, décédé.
ZIMMER RENÉ. *

2e Promotion (1895)
VALOUSSIERE PAUL.

3e Promotion (1896)
BRUNEAU JOSEPH. *
DEBENEDETTI MAURICE.
DELAVALLEE FAUSTIN.
(Mort pour la Patrie).
REMION LÉOPOLD, décédé.

4e Promotion (1897)
BOUQUEREL EMILE. *.
GOBLED JULES, décédé.
NARET MAURICE.
(Mort pour la Patrie).

5e Promotion (1898)
CLAY HENRI, décédé.
LOYET HENRI.
PEYSSONNIE HENRI.
(Mort pour la Patrie).

6e Promotion (1899)
RIEUX JEAN. *
TOINON GEORGES.
(Mort pour la Patrie).

7e Promotion (1900)
JEANDELLE RENÉ.
PONCHELET JACQUES. *
(Mort pour la Patrie).

8e Promotion (1901)
CHAMPION CLAUDE. *
GARING GEORGES.
(Mort pour la Patrie).

9e Promotion (1902)
GROS JEAN. *
ETIENNE MARCEL. *
(Mort pour la Patrie).

10e Promotion (1903)
FAUCONNIER EDMOND. *
GUERIN CHARLES, décédé.
MAIRE, décédé. *

11e Promotion (I904)
JEANDELLE JACQUES. *
PRUDHOMME ALBERT. *

12e Promotion (1905)
BOUCHER ERNEST.
PÉROT MAURICE, décédé.

13e Promotion (1906)
BRENNER RENÉ, décédé.
COQUELLE CHARLES. *
DELAMBRE MARCEL.

14e Promotion (1907)
BLOCH GEORGES. *
(Mort pour la Patrie).
GAUTHIER RAYMOND.
MIGNARD MAURICE, décédé.

15e Promotion (1908)
LOBJOY ANDRÉ.
(Mort pour la Patrie).
LOUZIER GEORGES. *
MARCHAND ROBERT.

16e Promotion (1909)
SEVERIN HENRI. *

17e Promotion (I9I0)
COUDREAU ELIE. *
MENAULT ROBERT, décédé *.
PÉRARD GEORGES.
(Mort pour la Patrie).

18e Promotion (I9II)
DAVID PAUL.
LESTRADE MARCEL, décédé.

Figure 3 - extrait annuaire 1949-1950 anciens élèves de l'école nationale de Sèvres (Collection M.-A. Morisson)

1.6 - Potiers céramistes de Caen et Bayeux exerçant sur la période 1890 - 1910

Durant cette période, deux autres potiers céramistes travaillent à Caen :

- Pierre Comptet avait crée une poterie à Caen boulevard Leroy, à l'angle de la rue de Falaise, en 1842 puis celle du Mesnil de Bavent où il s'est installé en 1866. A cette même date, son fils, Claude Comptet reprend la poterie du boulevard Leroy à Caen. A La mort de Claude en 1901, c'est son fils Léon Comptet qui en prend la direction. Léon Comptet quittera Caen en 1912 pour s'installer à Rouen comme voyageur de commerce puis enfin comme cafetier toujours en Seine Inférieure.

- Joseph Filmont spécialisé en céramique architecturale et animalière. Il a créé son entreprise en 1898 au 4 rue Bosnières puis route de Trouville en 1907. J. Filmont décédera en 1917. Son épouse Blanche dirigera alors l'entreprise familiale jusqu'en 1932. Cette dernière sous la même dénomination sera alors rachetée puis dirigée par Roger Lebeau.

Un autre potier céramiste Louis Etienne Desmant, qui a travaillé à la manufacture nationale de la céramique à Sèvres, s'installe à Subles près de Noron-la-poterie et de Bayeux, en 1895.
Louis Etienne Desmant utilise l'argile grésante locale de Noron-la-poterie. Une partie des décors de sa production sont inspirés de la tapisserie de Bayeux. Son émaillage est à base de lustres métallisés. Louis Etienne Desmant décède à Subles en 1902. Lucien Desmant lui succédera et poursuivra l'œuvre de son père jusqu'en 1929.
Il est probable que ce soit l'œuvre des Desmant, qui ait marqué le petit René Brenner et lui ait donné la vocation de céramiste.

Les potiers de Noron la poterie. C'est en 1912 que les cartes postales de Léon plaisance, tournant un saloir, sont éditées.

La manufacture de porcelaine de Bayeux dirigée par Jules Morlent et qui fêtera son centenaire en 1912.

Fin XIXe et début XXe, il y avait une foire à la porcelaine qui se tenait place Gambetta à Caen

Figure 4 - foire à la porcelaine place Gambetta (collection particulière)

2 - Période 1910 - 1913

2.1 - Création d'une poterie cours Montalivet

Son père avait loué, dès 1907, un premier terrain de 238 m², cours Montalivet, appartenant aux hospices civils de Caen, pour en faire un jardin.

Le bail de ce terrain démarre le premier mars 1907. Il a une durée de neuf ans (jusqu'au 31 mars 1916). Le coût annuel de la location est de 142 francs par an. La date de signature du bail est le 26 septembre 1907.

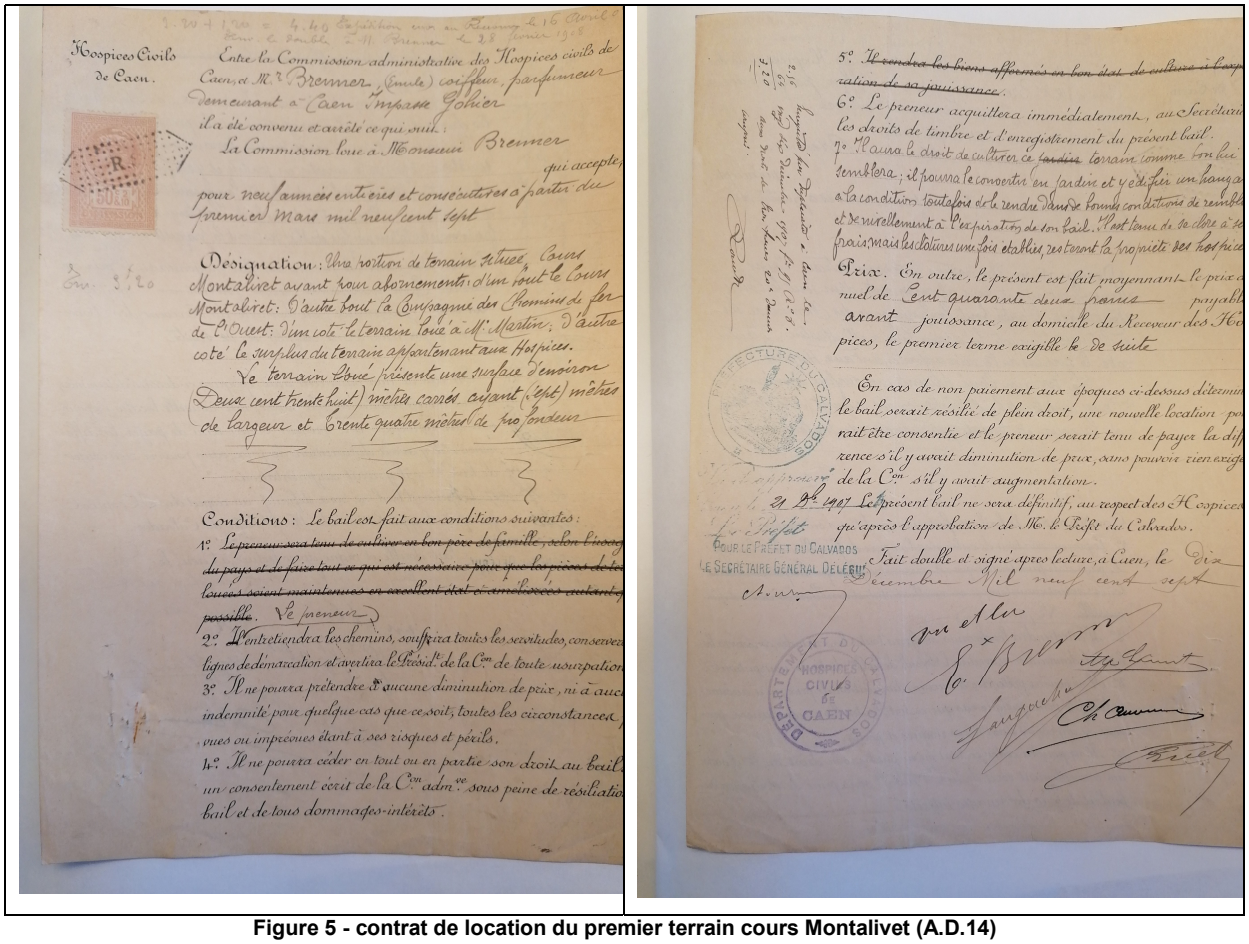

Hospices Civils de Caen.

Entre la Commission administrative des Hospices civils de Caen, et Mr Brenner, (Emile) coiffeur, parfumeur demeurant à Caen Impasse Gohier il a été convenu et arrêté ce qui suit :

La Commission loue à Monsieur Brenner qui accepte, pour neuf années entières et consécutives à partir du premier Mars mil neuf cent sept

Désignation : Une portion de terrain située, Cours Montalivet ayant pour abornements : d'un bout le Cours Montalivet : d'autre bout la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest : d'un coté le terrain loué à Mr Martin ; d'autre coté le surplus du terrain appartenant aux Hospices.

Le terrain loué présente une surface d'environ (Deux cent trente huit) mètres carrés ayant (sept) mètres de largeur et trente quatre mètres de profondeur

Conditions : Le bail est fait aux conditions suivantes :

1° ~~Le preneur sera tenu de cultiver en bon père de famille, selon l'usage du pays et de faire tout ce qui est nécessaire pour que les pièces de terre louées soient maintenues en excellent état et améliorées autant que possible.~~ Le preneur

2° Il entretiendra les chemins, souffrira toutes les servitudes, conservera lignes de démarcation et avertira le Présidt de la Con de toute usurpation

3° Il ne pourra prétendre à aucune diminution de prix, ni à aucune indemnité pour quelque cas que ce soit, toutes les circonstances prévues ou imprévues étant à ses risques et périls.

4° Il ne pourra céder en tout ou en partie son droit au bail sans un consentement écrit de la Con admve sous peine de résiliation du bail et de tous dommages-intérêts.

5° ~~Il rendra les biens affermés en bon état de culture à l'expiration de sa jouissance.~~

6° Le preneur acquittera immédiatement, au Secrétariat les droits de timbre et d'enregistrement du présent bail.

7° Il aura le droit de cultiver ce ~~jardin~~ terrain comme bon lui semblera ; il pourra le convertir en jardin et y édifier un hangar à la condition toutefois de le rendre dans de bonnes conditions de remblai et de nivellement à l'expiration de son bail. Il est tenu de se clore à ses frais, mais les clôtures une fois établies, resteront la propriété des hospices

Prix. En outre, le présent est fait moyennant le prix annuel de Cent quarante deux francs payable avant jouissance, au domicile du Receveur des Hospices, le premier terme exigible le de suite

En cas de non paiement aux époques ci-dessus déterminées le bail serait résilié de plein droit, une nouvelle location pourrait être consentie et le preneur serait tenu de payer la différence s'il y avait diminution de prix, sans pouvoir rien exiger de la Con s'il y avait augmentation.

Le présent bail ne sera définitif, au respect des Hospices qu'après l'approbation de Mr le Préfet du Calvados.

Fait double et signé après lecture, à Caen, le Dix Décembre Mil neuf cent sept

Vu et lu

E. Brenner

Ch. Comptet

Préfecture du Calvados

Pour le Préfet du Calvados
Le Secrétaire Général Délégué

Département du Calvados
Hospices Civils de Caen

Figure 5 - contrat de location du premier terrain cours Montalivet (A.D.14)

Son père louera un second terrain de 954 m² cours Montalivet, appartenant aux hospices civils de Caen. Le bail de ce second terrain démarre le premier le premier août 1911. Le coût annuel de la location est de 572 francs par an. La date de signature du bail est le 5 mai 1912.
La surface des deux terrains est de 1192 m².

Sur cet ensemble de deux terrains, René Brenner va installer une poterie. L'autre potier de Caen, Léon Comptet, à l'angle du boulevard Leroy et de la rue de Falaise, décide d'arrêter le métier pour devenir voyageur de commerce à Rouen quasiment à la même époque.
Il est possible que René Brenner récupère une partie du matériel (briques réfractaires, etc..) et de la production de la poterie Comptet.

Une publicité annonce la création de la poterie cours Montalivet. Elle parait dans le journal local « Le Bonhomme Normand » les 13 et 20 octobre 1911.
A ses débuts, c'est la poterie utilitaire avec une vaisselle de grès et une poterie architecturale de toiture (avec une mitre de cheminée dessinée) qui prédomine dans la publicité.
La poterie d'art est en porcelaine et non pas en faïence.

Figure 6 - Annonce parue dans le 'Bonhomme normand' en octobre 1911 (A.D.14)

Si son entreprise est cours Montalivet, René continue d'habiter chez ses parents d'abord passage Bellivet (ou impasse Gohier) jusqu'en 1912 puis lors du déménagement du salon de coiffure paternel, au 2 place du théâtre.
Le « 2 place ou boulevard du théâtre » changera de dénomination en 1919 pour devenir le 117 boulevard des Alliés.
Si René Brenner exploite cette poterie cours Montalivet, c'est son père Emile qui est le locataire du terrain et c'est lui aussi qui est le propriétaire des immeubles construits sur le terrain.

2.2 - Le père de René Brenner, Emile Brenner, Coiffeur impliqué dans la vie sociale

Quasiment 20 ans après son arrivée à Caen, un syndicat de coiffeurs se créé à Caen en 1909.
Emile Brenner en devient le président.
Il participe activement à la vie communautaire : syndicat, formation, etc.

Figure 7 - publicité parue le 18 mars 1910 dans le Bonhomme Libre (A.D.14)

En 1910 Emile Brenner crée des soirées d'art capillaire

Figure 8 - carte postale de 1907 éditée par Emile Brenner (collection particulière)

L'apothéose aura lieu le 1er mai 1910, quand l'amicale des coiffeurs de l'Ouest se réunit à Caen au café « Le Madrid ». En tant que président de cette amicale, il reçoit le sous secrétaire d'état à la marine, Henry Chéron, qui est aussi député du Calvados.

En 1911, Emile Brenner décide de déménager son salon. Officiellement pour s'agrandir mais il est probable qu'il cherche en vendant le salon à financer l'usine de céramique de son fils René
Le 31 mars 1911, Emile Brenner signe un bail pour le 2 boulevard du théâtre (117 bd des alliés) pour une durée de 18 ans avec prise d'effet le 30 septembre 1912
En janvier 1912, une annonce parait annonçant le transfert des salons du passage Bellivet au 2 boulevard du théâtre.

Figure 9 - annonce parue le 12 janvier 1912 (A.D.14)

Emile Brenner acquiert à cette époque, sur la commune de Grimbosq, hameau de Lasseray une maison de campagne. Grimbosq se situe à une quinzaine de kilomètres au sud de Caen.

Le 20 juillet 1912 un incendie éclate dans le salon de coiffure du passage Bellivet dans lequel il exerce toujours. Article du bonhomme normand du 26 juillet 1912 :
« Un incendie qui a fait plus de mal que de bruit s'est déclaré samedi soir dans les magasins de M. Brenner, coiffeur, entre les deux passages.
Les samedi, le magasin et les salons ne ferment qu'à 10 heures. M. Brenner, après s'être assuré que tout était éteint et les portes fermées, prit sa bicyclette pour aller retrouver sa famille à Grimbosq.
Trois quarts d'heure plus tard, des voisins apercevant de la fumée sortir du toit en plate-forme, prévinrent la police. Les pompiers accoururent, croyant avoir à éteindre un feu insignifiant. Une partie des cheveux destinés aux chichis de ces dames ont été carbonisés. Il y en avait environ 25 kilos et au prix où ils sont, cela fait une grosse somme. Mais heureusement, il en reste assez d'intact pour satisfaire les élégantes.
Les pompiers ont fait de leur mieux pour sauver les maisons voisines ; des soldats en permission se sont courageusement dévoués, ainsi que les deux commis de la maison. Le feu a pris près du compteur. On croit qu'il a été mis par un court circuit. Les pertes seront peut être 50 000 francs. Elles sont assurées à la Mutuelle. Les magasins sont déblayés. Avec un matériel provisoire, M. Brenner continuera à servir sa nombreuse clientèle en attendant qu'il aille prendre possession du magasin qu'on lui prépare boulevard du théâtre à l'encoignure de la rue des jacobins.
M. Brenner a remis 20 francs pour la caisse de secours des pompiers. »

Le 1 octobre 1912 signature du contrat assurance incendie de « la compagnie union de Paris » pour l'usine de céramique du cours Montalivet pour moitié.

Le 8 octobre 1912, signature du contrat assurance incendie de « La Paternelle » pour l'usine du cours Montalivet pour moitié.

Le contrat d'assurance pour le salon du 2 boulevard du théâtre sera signé le 13 février 1913.

Figure 10 - Salon de coiffure Brenner vue externe (collection La Fabrique de Patrimoines en Normandie)

Figure 11 - Salon de coiffure Brenner intérieur (collection La Fabrique de Patrimoines en Normandie)

2.3 – L'Usine de poterie cours Montalivet en 1912

L'entreprise à pour dénomination :

« Grès de Caen – grès à feu et grès d'art »

Brenner Fabricant

René Brenner directeur technique

Elève de la Manufacture Nationale de Sèvres

Le propriétaire est le père de René Brenner, Emile Brenner.
Son fils est le directeur technique, comme l'indique le papier à lettre utilisé par son père, qui a rayé certaines mentions qui restent néanmoins visibles :

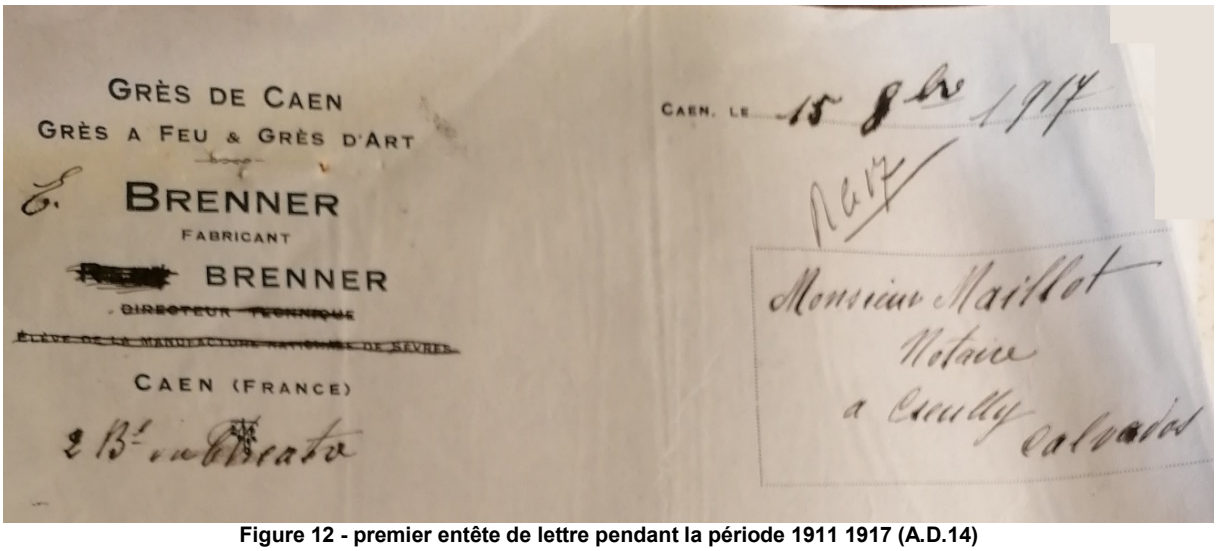
GRÈS DE CAEN
GRÈS A FEU & GRÈS D'ART
BRENNER
FABRICANT
BRENNER
~~DIRECTEUR TECHNIQUE~~
~~ELEVE DE LA MANUFACTURE NATIONALE DE SÈVRES~~
CAEN (FRANCE)
CAEN, LE 15 8bre 1917
Monsieur Maillot
Notaire
a Creully
Calvados

Figure 12 - premier entête de lettre pendant la période 1911 1917 (A.D.14)

L'ensemble des locaux est constitué comme suit :

- Un bâtiment construit en moellons et briques avec armature en fer et couvert en fibrociment composé de :
  - Rez-de-chaussée à usage de fabrication de poterie avec un petit four ; émailler ;
  - au-dessus de l'atelier, étage à usage de magasin et de séchoir à froid
- Un autre bâtiment construit en briques et en fer et couvert de tôle ondulée à usage de hangar avec four à poterie à deux foyers construit en brique.

- Un autre petit bâtiment, construit en briques avec quelques pan de bois à usage de magasin et atelier à émailler et à décorer.
- Enfin autre petit bâtiment à usage de petit magasin et water-closet.

2.4 - Emprunt de 55 500 francs de la part d'Emile Brenner en août 1913

Le père de René Emile Brenner va emprunter 55 500 francs à deux particuliers :

- 50 500 francs à Louis Raymond Lauffray ancien notaire à Caen
- et 4 500 francs à Désiré Adolphe Bergot, entrepreneur de menuiserie à Caen.

Cette reconnaissance de dette a été enregistrée par Me Guinat notaire à Caen, le 20 août 1913 (voir texte complet en annexe 2. Le taux de l'emprunt est de 6%, le premier remboursement doit être effectué le premier février 1914 et le dernier en décembre 1916.

L'ancien salon de coiffure n'est toujours pas vendu. Cet emprunt est certainement destiné à être investi dans l'usine de poterie Brenner.

On verra par la suite que cet emprunt est catastrophique au niveau financier puisque 14 ans plus tard, en 1927, il restera 45 431 francs de capital à rembourser et que le taux d'emprunt est passé de 6% à 8%.
Pour pondérer ce montant, si l'on utilise le convertisseur de l'INSEE mesurant l'érosion monétaire due à l'inflation, 1 franc de 1913 équivaut à 5 francs de 1927.

3 - Période 1914 - 1918

3.1 - Vente de l'ancien salon Brenner en février 1914

La partie de la maison comprenant les différents salons au rez-de-chaussée, à l'angle du passage Bellivet de le l'impasse Gohier, seront vendus par adjudication le jeudi 19 février 1914 par Me Montargis notaire à Caen.

3.2 - Première guerre Mondiale

René Emile Brenner s'engage volontairement le 7 octobre 1914. Il avait exempté lors du conseil de révision en 1909 pour bronchite spécifique.
Il intègre le 56ème Régiment d'Artillerie comme canonnier de 2eme classe. Il est réformé temporairement en 1916 pour induration pulmonaire. Il est alors classé en service auxiliaire. Il est détaché le 7 novembre 1918 aux Chantiers Navals Français de Caen. Il est enfin envoyé en congé illimité de démobilisation le 24 juillet 1919.

3.3 - Mariage en mars 1917

Pendant la première guerre mondiale, le 24 mars 1917, René Brenner se marie avec une alsacienne, Louise Luthringer, native de Riedisheim, commune de la banlieue de Mulhouse, dans le Haut-Rhin.
Le couple vivra alors au 60 rue de Geole à Caen.

3.4 - Création d'une société civile par parts en mai 1917

Moins de deux mois plus tard, le 7 mai 1917, une société civile est créée sous la dénomination « Société Civile d'Etudes et d'Exploitation des procédés René Brenner » avec 6 associés :
1 - Son père Emile Brenner,
2 - Mme veuve Léon Démogé, agissant en qualité de gérante de la société au nom collectif « Veuve Démogé et ses enfants » ;

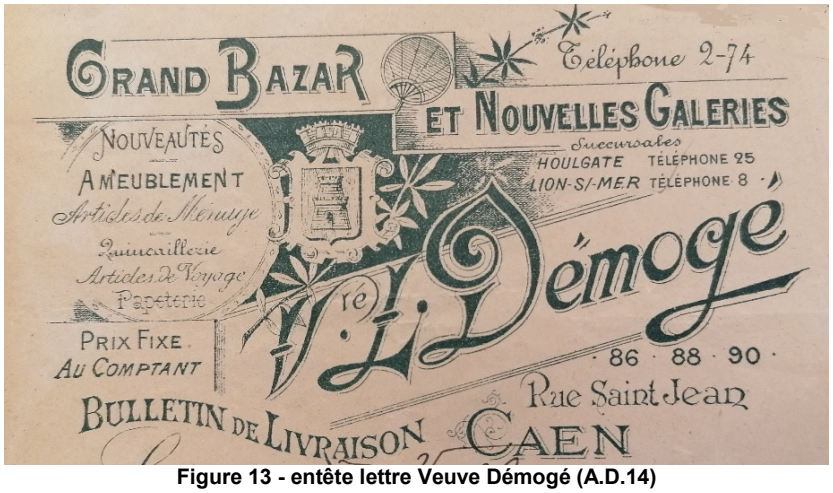

Figure 13 - entête lettre Veuve Démogé (A.D.14)

3 - M. Ernest Roguier, directeur du Grand Bazar et des Nouvelles Galeries;
4 - M. Lucien Haas, demeurant à Paris;
5 - M. Jacques Classe, ingénieur, demeurant à Paris;
6 - M. Jean Bouazin, propriétaire à Caen.
Le texte complet de cette création est en annexe 3.

Il est à noter que la terre utilisée par la poterie provient de Bavent.

3.5 - Décès d'un manœuvre à la poterie Brenner

La poterie, cours Montalivet, employait une vingtaine de personnes.

Le 9 août 1917, a eu lieu un accident mortel d'un employé, M. Paul Issabel, âgé de 62 ans, demeurant à la Maladrerie. Le décès fait suite à sa chute de 6 mètres d'un échafaudage dans les locaux de la poterie Brenner.

3.6 - Naissance du premier enfant en janvier 1918

Le premier enfant, Yolande, de René Brenner et Louise Luthringer naît le 2 janvier 1918. Son second enfant René-Jacques-Emile naîtra le 3 décembre de la même année 1918, au 60 rue de Geole.

3.7 - Incendie de la poterie en avril 1918

Article de L'Ouest-éclair du 25 avril 1918 – *« Une fabrique de céramique détruite par un incendie*
Le 21 avril 2018, dans la nuit, vers 2 heures du matin, un incendie éclatait à la fabrique de poteries Brenner, cours Montalivet.
Les pompiers prévenus accoururent en hâte et réussirent à circonscrire le feu. En dépit de tous leurs efforts, le bâtiment en planches, servant d'atelier de fabrication des poteries et grès flammés Brenner, a été presque entièrement détruit.
Le feu aurait pris dans des tas de bois établis près du four. Ce dernier avait été éteint vers 6h du soir à la sortie des ouvriers.
Les dégâts évalués à 70 000 francs sont couverts par des assurances. Une vingtaine d'ouvriers sont réduits au chômage par ce sinistre. Une enquête est ouverte. »

Le 30 avril 1918 les indemnités versées par la compagnie d'assurances « Société d'assurances mutuelles de la ville de Paris », sont préemptées par le notaire Me Foullon en vertu de la reconnaissance de dette du 20 août 1913 signée chez Me Guinat et doit être versée aux prêteurs Lauffray et Bergot (voir annexe 2).

Mais si l'on regarde l'annexe 6 sur l'état de la créance de Brenner Père et fils à Lauffray seul un coût « Procuration et mainlevée pour la Cie d'assurance » de 52 francs est inscrit. Les indemnités ont donc été remises à Emile Brenner.

4 - Période 1919 - 1921

4.1 - Création d'un comptoir d'études, de recherches en février 1919

Dès début 1919, René Brenner s'attache à la création d'un bureau d'études. Une annonce parait dans le journal chaque semaine du 15 février au 15 avril. En voici le texte :

« Monsieur René Brenner a l'honneur de porter à la connaissance des industriels et commerçants de la ville de Caen, qu'il vient de créer un comptoir d'études, de recherches et d'entreprises diverses – Entreprise générale de travaux de construction – construction de fours industriels pour la métallurgie et la céramique (fabrication de pièces détachées réfractaires) – Analyses chimiques, recherche minéralogiques et mise au point de procédés industriels
Achat et vente de bois en grume et débités (toutes essences)
René Brenner directeur,
Elève de la Manufacture Nationale de Sèvres – bureaux techniques et laboratoire 11 rue Mélingue (2e étage) à Caen Téléphone 7-19 »

M. René BRENNER
à l'honneur de porter à la connaissance des Industriels et Commerçants de la Ville de Caen, qu'il vient de créer un
COMPTOIR d'ÉTUDES, de RECHERCHES et d'Entreprises Diverses
ENTREPRISE GÉNÉRALE de
TRAVAUX DE CONSTRUCTION
Construction de Fours industriels
pour la METALLURGIE et la CÉRAMIQUE
(Fabrication de pièces détachées réfractaires)
Analyses Chimiques
Recherches Minéralogiques
et
Mise au Point de Procédés industriels
ACHAT et VENTE de BOIS
en GRUMES et DÉBITÉS (toutes essences)
René BRENNER, Directeur
Élève de la Manufacture Nationale de Sèvres
Bureaux techniques et Laboratoire
11, Rue Mélingue (2e étage), à CAEN. Téléphone 7-19

M. René BRENNER à l'honneur de porter à la connaissance des Industriels et Commerçants de la Ville de Caen, qu'il vient de créer un
COMPTOIR d'ETUDES, de RECHERCHES & D'ENTREPRISES DIVERSES
Entreprise Générale de Travaux de Construction
CONSTRUCTION de FOURS INDUSTRIELS, pour la METALLURGIE et la CERAMIQUE. (Fabrication de pièces détachées réfractaires)
ANALYSES CHIMIQUES, RECHERCHES MINERALOGIQUES & MISE AU POINT DE PROCEDES INDUSTRIELS
ACHAT & VENTE de BOIS, en GRUMES & DEBITES (Toutes essences)
René BRENNER, Directeur
ÉLÈVE DE LA MANUFACTURE NATIONALE DE SÈVRES
BUREAUX TECHNIQUES & LABORATOIRE
11, Rue Mélingue (2me Etage) à CAEN. — Téléphone - 7-19

Figure 14 - annonces parues de février à avril 1919 dans le Bonhomme normand et le Journal de Caen (A.D.14)

Cette annonce paraîtra environ du 15 février au 15 avril 1919 dans le Bonhomme Normand ainsi que le Journal de Caen.

Cette création s'effectue alors que la liquidation de la société créée en mai 1917, Société d'Etudes et d'Exploitation des procédés René Brenner, sera prononcée le 1er mai 1919. Cela signifie que la décision de liquidation est déjà prise et que René Brenner cherche à rebondir en créant une nouvelle société.
René Brenner s'écarte de son cœur de métier en proposant un nouveau service d'achat et la vente de bois.

4.2 - Liquidation de la « Société d'Etudes et d'Exploitation des procédés René Brenner », le 1er mai 1919

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du premier mai 1919, des porteurs de parts d'intérêts et de parts bénéficiaires de la Société d'Etudes et d'Exploitation des procédés René Brenner dont le siège est à Caen, cours Montalivet, la résolution suivante a été adaptée à l'unanimité des associés.
La Société est mise en liquidation à partir de ce jour. C'est Ernest Roguier, le directeur du Grand Bazar et des Nouvelles Galeries, qui étant responsable administratif et financier de la « Société d'Etudes et d'Exploitation des procédés René Brenner », qui pilotera cette liquidation ; C'est un proche de la famille Brenne car il est témoin à chacune des naissance des enfants de René Brenner.

Ce sont certainement les mauvais résultats de production et de vente qui sont à l'origine de cette liquidation. Le contexte de la guerre et l'incendie d'avril 1918 de l'usine n'ont pas aidés à obtenir de bons résultats.

4.3 - Janvier 1920 naissance d'un troisième enfant

L'année 1920 commence par une naissance, celle de Christiane, la troisième enfant, le 6 janvier 1920, au 20 rue Saint Jean

4.4 - Février 1920 René Brenner devient propriétaire de l'usine cours Montalivet

Selon deux actes séparés du 21 février 1920 (voir en annexe), chez Me Foullon :

- René Brenner prête la somme de 8 000 francs à ses parents M et Mme Emile Brenner. Une reconnaissance de dette est actée.
  Voir texte complet en annexe 4.
  Emile Brenner échange la propriété de l'usine à son fils René contre la reprise de la dette de 51000 francs contractée auprès de M. Lauffray par un acte du 20 août 1913 chez Me Guinat. Le remboursement d'une part des intérêts et d'autre part de la somme principale, sont donc à la charge de René Brenner. Voir texte complet en annexe 5.

  Le montant principal s'élève à 51 000 francs et les intérêts sont de 10 777 francs en intérêts (voir échéancier de 1920 en annexe 6 et celui de 1929 en annexe 8)

4.5 – Création de la faïencerie de Caen

Une annonce parait le 26 mars 1920 dans le bonhomme normand :

Tasses, Moques, Bols, Assiettes, Plats, etc..,
Vous trouverez tout cela à la
Faïencerie de Caen
René BRENNER
USINE, Cours Montalivet
CAEN

Figure 15 - publicité du 26 mars 1920 (A.D.14)

4.6 - Recrutement d'ouvriers spécialisés à Limoges lors de l'été 1920

René Brenner passera plusieurs annonces en juin, juillet et août 1920, dans le journal de la région de Limoges « le populaire du Centre » pour recruter des ouvriers céramistes spécialisés : englobeurs, couleurs de moules. Il séjournera même à Limoges en juin 1920 au très select « Central Hôtel ».

PETITES ANNONCES
Offres d'emplois
On demande des COULEURS DE MOULES pour usine de faïence à Caen. S'adresser M. BRENNER, Central Hôtel, lundi 11 ... de 13 heures à 15 heures. On embauche définitivement ou à titre temporaire, ... un ou deux mois; dans ce dernier ... nourriture et le logement seraient ... Voyage payé.

Offres d'emplois
A LA FAIENCERIE DE CAEN, on demande des ENGLOBEURS. Adresser les demandes à M. René BRENNER, usine Cours Montalivet, Caen (Calvados).

de la Mauvendière. — Apprentissage ...
ON DEMANDE des PREMIERS COULEURS DE MOULES. Payés très cher s'ils sont actifs et très capables. — Adresser les demandes à M. René Brenner, usine Cours Montalivet, à Caen (Calvados).

Figure 16 - Journal Le populaire du centre du 16 juin, 30 juillet et 24 août 1920 – Collection Bibliothèque francophone multimédia de Limoges

Les embauches se font soit à titre temporaire d'un à deux mois, soit de manière définitive.
La fabrique de porcelaine de Bayeux devait posséder ce type d'ouvriers céramistes très spécialisés de même les entreprises des poteries normandes Filmont et la poterie de Bavent. Mais il devait être difficile de les attirer dans une entreprise aussi jeune et fragile.

4.7 - Déclaration de faillite en décembre 1920

L'année 1920 se termine le 29 décembre par une déclaration de faillite de la fabrique de René Brenner.
Extrait du Moniteur du Calvados du 30 décembre 1920 :
« Tribunal de commerce de Caen – faillite de René Brenner, fils à Caen
Suivant jugement rendu par le tribunal de commerce en date du 29 décembre 1920, M. René Brenner, industriel demeurant à Caen, rue de Geole n° 23 avec magasins et exploitation cours Montalivet, a été déclaré en état de faillite, avec tous effets de droit. Ledit jugement fixe à la date de ce jour, l'ouverture provisoire de la faillite ; ordonne l'apposition des scellés au domicile du failli sur ses livres, magasins et partout où besoin sera.
Nomme M. Elie juge en ce tribunal, juge-commissaire. Et Me Gaston Desmares, agréé près ledit tribunal demeurant rue aux namps, 10, syndic provisoire.
Le greffier du tribunal Paul la Haye »

4.8 - Année 1921 : année difficile

René Brenner conteste la déclaration de faillite

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

RAPPORT DE LA FAILLITE du sieur René Brenner
industriel, demeurant à Caen, rue de Geôle, n° 23, et cours Montalivet.

Par suite de l'opposition faite par le sieur René Brenner, au jugement rendu par le Tribunal de commerce de Caen, en date du 29 décembre dernier, qui le déclarait en état de faillite,
Le Tribunal, par nouveau jugement en date du 12 janvier 1921, statuant sur ladite opposition,
Rapporte le jugement déclaratif de faillite, dans toutes ses suites et conséquences.
Le Greffier du Tribunal,
Paul LA HAYE.
989

Figure 17 - Moniteur du Calvados du 14 janvier 1921 (A.D.14)

Il semblerait que René Brenner obtienne une autorisation provisoire de reprendre son activité le 12 janvier 1921.

Suite à cette faillite le couple quittera son logement du 23 rue de Geole. Ses deux petites filles, Yolande et Christiane, seront mises en nourrice à Grimbosq chez la famille Bunel.

René Brenner fournit l'adresse de son père, 2 place du théâtre (devenu en 1919, 117 boulevard des alliés) aux autorités militaires en janvier 1921 et à la police quand il déposera plainte en septembre 1921 contre un entrepreneur, pour menaces de mort.

5 - Période 1922 - 1927

5.1 – Habitation des Brenner sur le cours Montalivet en avril 1922

C'est le 18 avril 1922, que le couple Brenner vient s'installer sur le terrain de la poterie avec leurs enfants.

5.2 - Exposition des arts appliqués du 4 août au 10 septembre 1922

En août septembre 1922 René Brenner et sa sœur Odette participent à l'exposition des arts appliqués qui a lieu dans les locaux du lycée Malherbe qui était à l'époque dans l'actuel hôtel de ville de Caen.

Les exposants « Poteries et porcelaines » sont placés dans les galeries du cloître et le grand vestibule.

Figure 18 - le cloître avec les exposants céramistes – La vie caennaise n°2 (A.D.14)

Outre René Brenner, sont présents : les poteries normandes J. Filmont, la tuilerie normande du Mesnil de Bavent dirigée par Charles Valin, la société des tuileries normandes du Maizeret, Touffréville, Courtadon et Cie à Sannerville, Lucien Desmant de Subles, Léon Plaisance de Noron-la-poterie, Morlent et Saintville de la fabrique de porcelaine de Bayeux.

Dans la revue « La vie caennaise » du 20 août 1922, parait un long article avec plusieurs photographes sur cette exposition.
Dans cet article, tous les céramistes locaux sont cités sauf René Brenner.

Figure 19 - Affiche de l'exposition des arts appliqués 1922 (A.D.14)

Dans le programme de l'exposition, on peut lire sous la rubrique 'Poteries et porcelaines' :
« BRENNER (R.) Manufacture de grès d'art, cours Montalivet Caen
Grès représentant la tapisserie de la Reine Mathilde avec reflets. Faïences en décors modernes, tons vifs sur fond noir, porcelaine composition décorative
BRENNER (Mlle), Porcelaines décoratives et coussins art moderne »

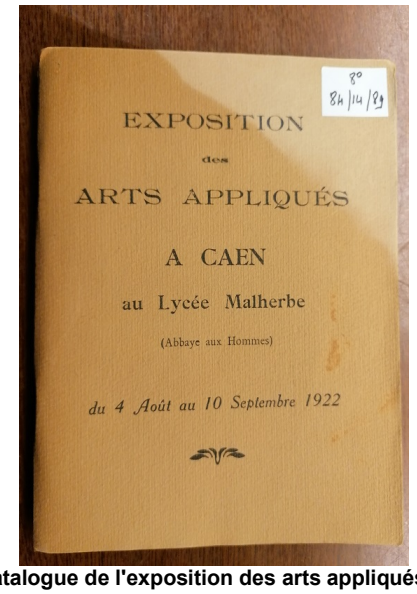

Figure 20 - Catalogue de l'exposition des arts appliqués 1922 (A.D.14)

<u>Moniteur du Calvados du 13 août 1922</u>
Extrait de l'article « *Nos visites à l'exposition des arts appliqué »*

Continuant notre visite des travaux des industriels normands nous nous arrêtons d'abord devant l'exposition de céramique de M. Brenner où nous signalons ses grès flammés et surtout ses émaux sous couverte d'une note originale et nouvelle.

Voilà longtemps que l'on apprécie la céramique de M. Lucien Desmant (dont un dépôt existe à Caen chez M. Mollier). Le premier, il eut l'idée de ces grès flammés à reflets métalliques où il a si heureusement interprété les sujets de la célèbre « tapisserie de Bayeux ». Son exposition forme un très bel ensemble où la variété des formes et la parfaite réalisation des sujets forcent l'attention.
…
Nos vieux grès normands si pittoresques, nos vieux pichets sont présentés là tout près par M. Léon Plaisance, de Noron-la-poterie.
Puis c'est la célèbre fabrique de porcelaine de Bayeux de MM. J-P Morlent et Saintville qui avec de beaux modèles de porcelaine ancienne a envoyé toute une série de ces articles de ménage que tout le monde connaît. On sait que le motif décoratif en est la fine fleur de myosotis qui donne une note gaie à ces ustensiles pratiques.
Enfin tenant presque toute une travée du cloître, les travaux de nos potiers normands de ces objets vernissés que l'on a adoptés un peu partout comme motifs de décoration depuis les épis qui surmontent les toits de vos villas normandes jusqu'à toute cette série d'animaux familiers qui grimpent le long de leur murs ou viennent égayer les pelouses de leur jardin. Il y en a une variété infinie dans l'exposition de la maison Filmont ou le bon artiste Géo Lefèvre prodigue ses modèles.
De même dans la belle et importante collection de la tuilerie normande de Bavent qui a également toute une série de gaies toitures sur lesquelles grimpent ces animaux dont nous avons déjà parlé.
Dans le même genre, une nouvelle maison, Courtadon et Cie de Sannerville. C'est un début, mais plein de promesses et l'on admira particulièrement les deux amusants petits paysans normands.

Un article du Moniteur du Calvados du 6 septembre décrit les lots offerts par les exposants - extrait : « *M. Brenner dont le lot de faïences d'art et de poteries est si remarqué, met à la disposition du Comité une théière de style moderne, et Mlle Odette Brenner, sa sœur, un dessus de coussin en velours décoré*. »

5.3 – 1923 - 1926

Emile Brenner est très impliqué au niveau du syndicat des ouvriers coiffeurs de Caen. En effet c'est sous son impulsion que se créée une école professionnelle de coiffure en novembre 1923.

En juin 1924 plainte de René Brenner pour vol de chevrons dans un immeuble en cours de construction, impasse persillet. On ne sait pas s'il est le propriétaire de l'immeuble ou s'il est le fournisseur de chevrons.

En 1925, un échange de courrier entre le potier de Noron-la-poterie Léon Plaisance et le céramiste René Brenner via huissier interposé, à propos de frais de réparation d'une moto de René Brenner prêtée à Léon Plaisance

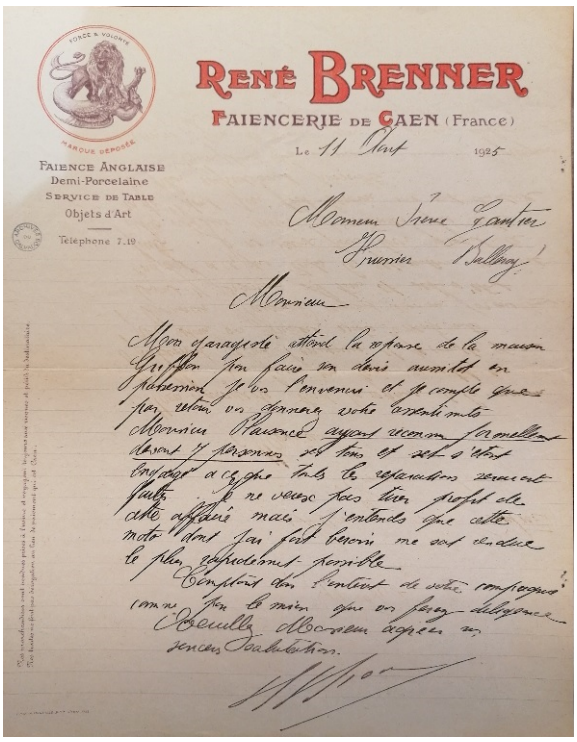

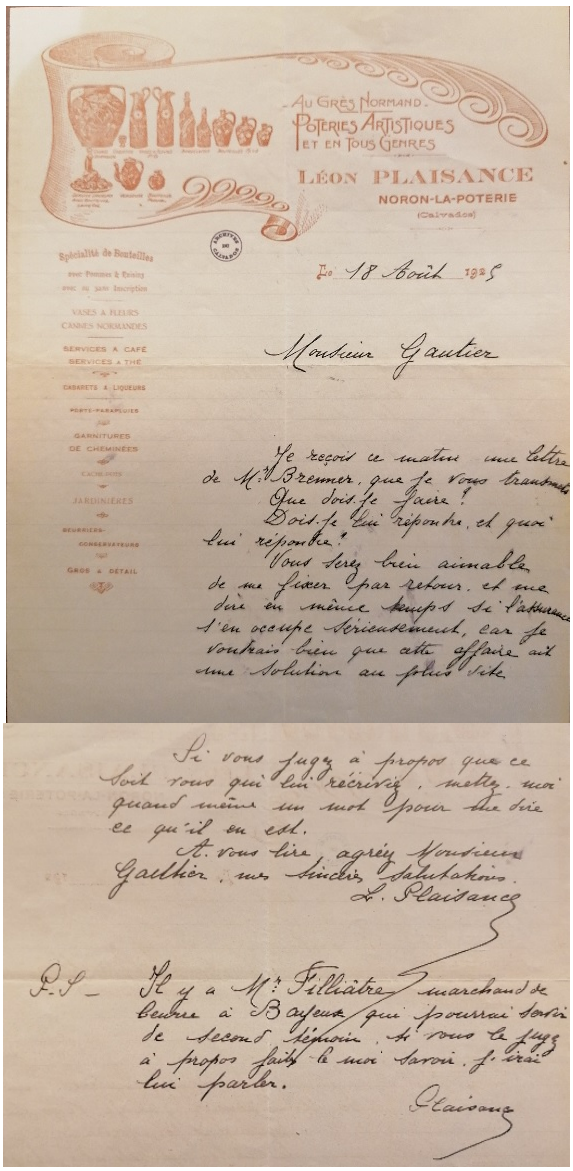

Figure 21 - échanges de courriers entre Léon Plaisance potier de Noron et René Brenner via huissier interposé (A.D.14)

Cette moto fera parler de nouveau d'elle, le 31 mai 1926, quand René et Louise Brenner circulaient avec cette moto cours Montalivet. Louise est soudainement et lourdement tombée de la moto sur la chaussée : bras cassé, nombreuses contusions sur le corps et le visage.

5.4 – Articles sur la faïencerie en novembre et décembre 1927

UNE INDUSTRIE CAENNAISE

Nous voulons parler de la Faïencerie de Caen du cours Montalivet, créée par l'un de nos concitoyens, M. BRENNER. Cette affaire, qui a eu des débuts difficiles, a réussi à coups d'efforts persévérants, à faire comprendre et imposer ses originales et artistiques productions. Aujourd'hui, l'on peut dire que la Faïencerie de Caen a pris une place de premier plan dans la production des Faïences normandes.

Il lui a d'ailleurs fallu chercher une voie ; cette fabrication devait en effet s'attacher à la production de l'œuvre d'Art ; le marché courant des faïences lui étant par essence impossible. Elle a créé dans cet ordre d'idées la Poterie de Bayeux, que nous connaissons tous ; la Poterie de Compiègne, fabrication très active qui emprunte ses motifs de décoration à l'histoire de Jeanne d'Arc. La Poterie de Fécamp, qu'illustre le miracle du précieux Sang, habilement lancée dans la Haute-Normandie par un ancien Caennais.

Le laboratoire où sont étudiés les procédés, l'atelier de décoration, les fours à haute température, sont venus s'ajouter à l'installation initiale ; aujourd'hui la Faïencerie de Caen songe à mieux faire et à lancer une nouvelle et sensationnelle création : celle des métaux incorporés. Nous avons vu les premières de ces innovations qui ont surpris les personnes à qui elles ont été présentées.

Ajoutons que la Faïencerie de Caen fabrique l'isolateur pour les courants à haute tension et que le secteur de Caen, notamment, l'utilise avec la plus grande faveur.

Dans un prochain article, nous parlerons des procédés de fabrication employés dans cette usine.

Figure 22 - Moniteur du Calvados du 5/11/1927 (Normannia)

LES FAIENCES DE CAEN

Une visite à la Faïencerie de Caen, Cours Montalivet, est la meilleure des leçons de choses ; la confection de ces mille objets qui accrochent invinciblement l'œil vaut d'être suivie. C'est **Madame Brenner** qui nous conduit d'abord vers les schistes micassés qui, pour cette fabrication de luxe remplacent l'argile vulgaire ; ces schistes viennent de MAY-SUR-ORNE.

Nous assistons à leur broyage et à leur mélange avec des produits chimiques et c'est une pâte claire, extrêmement façonnable qui va être coulée dans toute une série de moules d'où après un temps court sortiront les pièces presques achevées ; un ébarbage indispensable puis la décoration.

Ce sont des oxydes métalliques sélectionnés qui savamment combinés, dosés, donneront aux faïenceries de Caen cette gamme de couleurs qui font leur originalité. Après une première cuisson, la pièce est trempée dans un bain d'émail et recuite aux environs de 1100°. Puis vient le travail plus délicat qui ajoutera les ors et chacun sait combien vaut cette décoration dernière. L'or pur brassé dans des mercaptans méthyliques est appliqué avec un goût infini ; une dernière cuisson et toutes les irisations subtiles apparaissent pour le bonheur des yeux.

Cette dernière cuisson est d'ailleurs l'objet de soins spéciaux que les profanes que nous sommes ne connaissent pas. On voit ainsi le nombre de mains entre lesquelles passe l'objet, petit ou grand, que nous convoitons à l'étalage du marchand.

Dans un prochain article, nous parlerons d'une fabrication entièrement nouvelle et plus étonnante : celle des métaux incorporés.

Figure 23 - Moniteur du Calvados du 18/12/1927 (Normannia)

On ne saura pas ce que sont ces métaux incorporés car il n'y aura pas de troisième article.
Dans ces articles, il apparaît que
- la faïencerie fabrique des isolateurs haute-tension. Comme l'électrification du territoire se fait par plaques géographiques, chaque plaque a un pouvoir d'achat local.

Figure 24 - exemple d'isolateur haute tension (collection particulière)

- La terre utilisée n'est plus celle de Bavent comme dans les années 1920.

C'est une terre de May sur orne qui mélangée à des produits chimiques donne une pâte blanche propice à la faïence. Cette terre sera utilisée jusqu'à la fin car elle apparaît dans l'inventaire du dossier d'indemnités de dégât de guerre.

- Le mercaptan méthylique est un liquide incolore et fétide.

- les peintures anciennes ont résisté au temps grâce aux métaux incorporés aux pigments (le « jaune de Naples », à base de plomb, le « vermillon de mercure »...), de même que les vitraux dans les cathédrales, et les miroirs, étamés d'un amalgame d'étain et de mercure...

Sur ces deux derniers il aurait été intéressant d'en savoir plus sur leur utilisation par René Brenner.

- Il faut trois cuissons pour obtenir les faïences :
 - une fois la pièce moulée, séchée et ébarbée, une première cuisson, appelée improprement biscuit, va donner une solidité qui va permettre les opérations suivantes.

- Le décorateur va fixer les émaux, oxydes métalliques, sur le biscuit. Une seconde cuisson va donner la diversité des couleurs à la pièce.

- L'application de l'or liquide donnera après cuisson a basse température les reflets métalliques à la pièce.

Figure 25 - exemple de tasse ayant subit les 3 cuissons (collection particulière)

6 - Période 1927 – 1931 : Brenner Pissareff

6.1 - Pierre Pissareff suit une formation d'ingénieur en génie civil à Caen de 1927 à 1930

Pierre Pissareff, né à Kislovosdsk en Russie le 13 juillet 1904, est devenu un grand céramiste du Beauvaisis, à Armentières près de Lachapelle-aux-pots où il exerça une cinquantaine d'année de 1931 à 1981.

Quand Pierre Pissareff arrive à Caen en 1927, il n'est qu'un simple étudiant, venu pour une durée de trois ans afin d'obtenir le diplôme d'ingénieur en génie civil à l'Institut technique de Normandie (ITN). L'ITN qui se trouve dans les locaux de la faculté de Caen, qui se situait à l'époque en centre ville de Caen, rue Pasteur.

Ces formations diplômantes, pour devenir, ingénieur chimiste, ingénieur électro-mécanicien et ingénieur en génie civil, sont réservées quasi exclusivement à des étudiants étrangers. Ceux-ci doivent envoyer un dossier avec certaines pièces justificatives en fonction de leur pays d'origine avant d'intégrer un cursus à l'ITN de l'Université de Caen.

Pierre Pissareff a du remplir une demande de ce type pour intégrer l'Institut Technique de Normandie. Mais elle n'est pas présente dans les archives déposées par l'ITN aux archives départementales.

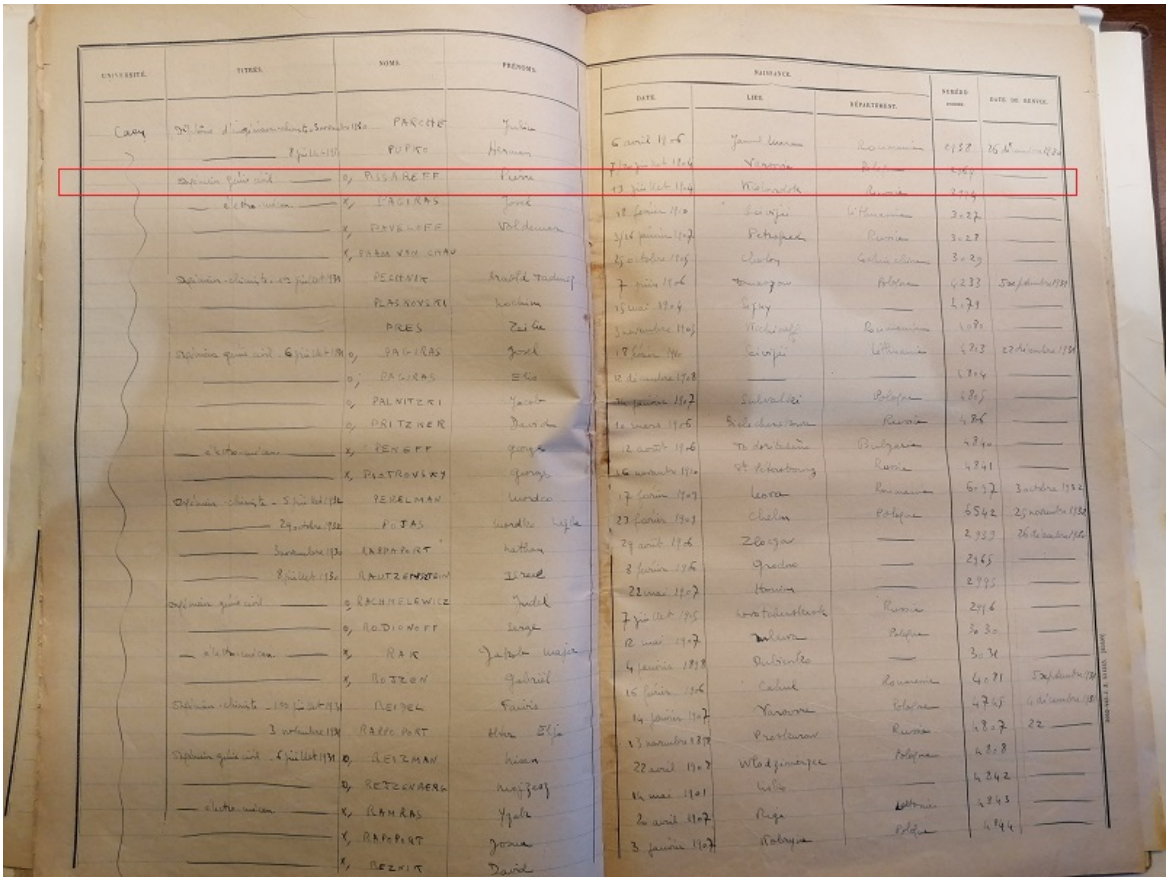

Figure 26 : Registre ITN Université de Caen - liste des étudiants 1930 – 1932 – Extrait (AD14)

Pierre Pissareff ne vient pas seul à Caen, mais accompagné de son ami Serge Rodionoff visible aussi sur l'extrait du registre ci-dessus (en face de la flèche ⇨) .

Nous pouvons voir sur la liste ci-dessus que les étudiants proviennent en majorité des pays de l'est : Pologne, Roumanie, Russie, Bulgarie. Quelques étudiants viennent d'Asie : Cochinchine, Chine

Pierre Pissareff loge à Caen, rue de la monnaie, au numéro 11. Sa future épouse, Raymonde Staub, loge à Paris 11 rue Taylor, mais ses parents habitent au n°6 de la rue froide. Les logements de Pierre Pissareff et des parents de Raymonde Staub sont dans le même pâté d'immeuble.

Raymonde Staub est née le 25 juillet 1903, chez sa grand-mère Mme Veuve Gobert, à Chaumont en Vexin près de Beauvais

Raymonde Staub vivait à Caen depuis 1922 lorsque ses parents ont racheté un hôtel au 173 rue Saint-Jean en 1922. Elle étudie au conservatoire de musique dans la classe de chant et diction. Raymonde excelle dans le chant soprano.
Plusieurs articles de journaux lui sont consacrés.

Exemple d'un article du 28 juin 1924 moniteur du Calvados :

A L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE

Le Concours de Chant

Des concours publics de l'Ecole Nationale de Musique, celui de chant est toujours (et cela se comprend aisément) celui qui attire le public le plus nombreux. Ce n'est même pas, je crois, la première fois que je remarque que notre parcimonieuse administration pourrait bien mettre un peu plus de chaises à la disposition de ce public.

Il n'eut pas à regretter son déplacement, car le très distingué professeur Madame Mary Mayrand nous présentait cette années six concurrents dont aucun n'était sans valeur, et le niveau du concours se maintint dans une moyenne plus qu'honorable. Si un peu de « trac » nuisit quelquefois à certaines élèves, chez toutes on apprécia des qualités de méthode et de style qui font honneur à l'enseignement de l'Ecole.

Mlle Besnard concourait la première dans « La vie est un rêve », d'Haydn. L'émission est facile, la voix de soprano léger est agréable et juste. Mlle Staub, dont la voix bien timbrée est également agréable, se tira vraiment, malgré le trac, très habilement des difficiles vocalises de l'air « d'Acis et Galathée », elle y montra du sentiment, mais la diction aurait besoin de plus de netteté.

L'air des bijoux de « Faust » fut des plus favorables à Mlle Abbadie, elle le chanta avec autant d'aisance que d'intelligence, d'une voix très homogène, souple et étendue, relevée par une excellente articulation. Elle obtint un succès mérité. Dans un air de « Samson et Dalila », Mlle Lebaudy fit apprécier une voix au timbre chaud avec un beau grave. Il y a là un talent qui promet.

M. Gautier n'était pas pour nous un inconnu, c'est un excellent baryton qui chanta dans le meilleur style et en véritable artiste, l'air de Figaro du « Barbier de Séville ». La salle lui fit à juste titre un accueil enthousiaste.

Enfin M. Métairie concourut dans un air de « l'Etoile du Nord », où l'on apprécia sa voix juste, étendue, avec de bonnes notes graves et qui ne manque pas d'agrément ; on lui aurait voulu seulement un peu plus de chaleur.

Tous ces élèves bénéficièrent du remarquable accompagnement de M. Magne.

Après une assez longue délibération, le jury revint annoncer les récompenses suivantes :

Premier prix, Mlle Jeanne Abbadie.
Premier accessit à l'unanimité, Mlle Raymonde Staub. Deuxièmes accessits : Mlles Lebaudy et Marie Besnard.

Figure 27 - Le Moniteur du Calvados 28 juin 1924 (Normannia)

une fort belle note.

On applaudit également un premier prix décerné à Mlle Staub qui se faisait récemment remarquer dans le Concert exercice. Sa très agréable voix de soprano léger se tira adroitement des difficultés vocalistiques de l'air de « la Flûte Enchantée » de Mozart. Elle mit en relief ensuite très gracieusement et avec un goût très sûr l'air d'entrée de Mimi dans « la Vie de Bohême » de Puccini.

Mlle Cabouret, dont la voix peut cer-

Figure 28 - 25 juin 1927 premier prix décerné à Mlle Staub (Normannia)

A noter que le professeur de chant Marie Joséphine Mayrand cité dans l'article ci-dessus sous le nom de Mary Mayrand sera témoin du mariage de Raymonde Staub et Pierre Pissareff en août 1929.

Si l'on positionne sur un plan de Caen d'avant guerre, le logement de Pierre Pissareff, les parents de Raymonde Staub et l'Institut technique de Normandie, nous obtenons ceci :

Figure 29 - positionnement des lieux de vie de Pierre Pissareff et des Parents de Raymonde Staub

6.2 – Expositions artisanales de 1927 et 1928

La première exposition artisanale a lieu du 21 août au 4 septembre 1927 à Caen . René Brenner n'est pas adhérent à la Confédération Générale de l'Artisanat Français et n'expose donc pas à cette première exposition artisanale.
Il sera bien présent à la seconde édition en 1928 (mais affublé du prénom Henri dans le catalogue). René Brenner reçoit un diplôme d'honneur et une médaille.

6.3 – Pierre Pissareff employé chez René Brenner 1929 - 1931

Comment Pierre Pissareff et René Brenner se rencontrent ils ?
Une annonce de recherche de décorateur sur faïence est passée par René Brenner le 5 mars 1929. Est-ce à cette annonce que Pierre Pissareff a répondu ?

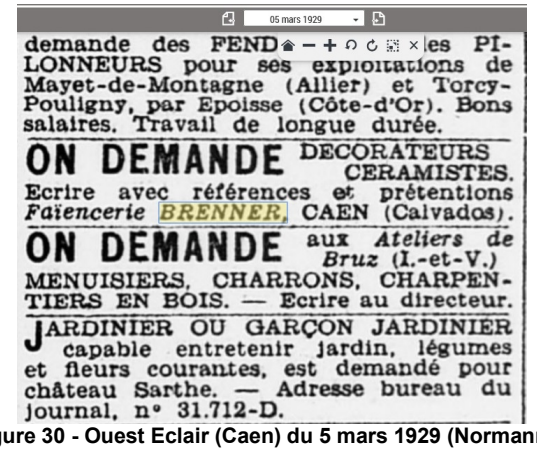
05 mars 1929

demande des FEND[illegible]es PILONNEURS pour ses exploitations de Mayet-de-Montagne (Allier) et Torcy-Pouligny, par Epoisse (Côte-d'Or). Bons salaires. Travail de longue durée.

ON DEMANDE DECORATEURS CERAMISTES. Ecrire avec références et prétentions *Faïencerie* BRENNER, CAEN (Calvados).

ON DEMANDE aux *Ateliers de Bruz* (I.-et-V.) MENUISIERS, CHARRONS, CHARPENTIERS EN BOIS. — Ecrire au directeur.

JARDINIER OU GARÇON JARDINIER capable entretenir jardin, légumes et fleurs courantes, est demandé pour château Sarthe. — Adresse bureau du journal, n° 31.712-D.

Figure 30 - Ouest Eclair (Caen) du 5 mars 1929 (Normannia)

D'après un document que possédait Pierre Pissareff et qui est reproduit dans le livre « Pissareff, un destin hors du commun » de Jean Cartier aux éditions du GRECB, René Brenner a fourni un document attestant que Pierre Pissareff a été employé comme décorateur céramiste du 25 juin 1929 au 15 septembre 1931.

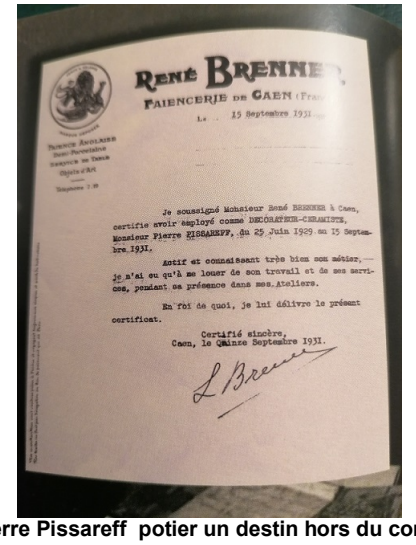

RENÉ BRENNER
FAIENCERIE DE CAEN (Fra

Le 15 Septembre 1931

Je soussigné Monsieur René BRENNER à Caen, certifie avoir employé comme DECORATEUR-CERAMISTE, Monsieur Pierre PISSAREFF, du 25 Juin 1929 au 15 Septembre 1931.

Actif et connaissant très bien son métier, — je n'ai eu qu'à me louer de son travail et de ses services, pendant sa présence dans mes Ateliers.

En foi de quoi, je lui délivre le présent certificat.

Certifié sincère,
Caen, le Quinze Septembre 1931.

Figure 31 - extrait du livre « Pierre Pissareff potier un destin hors du commun de Jean Cartier GRRCB »

6.4 – Exposition artisanale de 1929 : récompenses pour René Brenner et Pierre Pissareff

Le 26 juillet 1929, lors de l'exposition artisanale de Caen en 1929, René Brenner reçoit un diplôme catégorie hors concours et Pierre Pissareff, le premier prix dans la catégorie « Compagnons d'artisan ».

Au vu de ces différentes dates, On s'aperçoit que Pierre Pissareff reçoit un prix un mois après son embauche chez René Brenner. Il est donc fort probable que Pierre Pissareff ait débuté avec Brenner bien avant la date du 25 juin, peut être sur une période d'essai comprise entre le 5 mars et le 25 juin 1929.

6.5 – Vente du salon de coiffure Brenner en juillet 1929

Emile Brenner vendra son salon de coiffure à un confrère, Brazard, en 1929, à l'age de 65 ans, pour prendre sa retraite. Il se retire à Grimbosq au lieudit Lasseray, où il a une propriété, avec son épouse Ernestine et son frère, Edouard.
On continuera à trouver les céramiques de René Brenner dans le nouveau Salon de coiffure Brazard.

6.6 – Mariage de Pierre Pissareff et Raymonde Staub août 1929

Le 4 juillet 1929 parait dans le Journal de Caen la publication de mariage de Pierre Pissareff et Raymonde Staub.

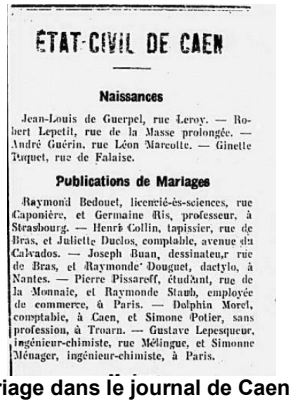

ÉTAT-CIVIL DE CAEN

Naissances

Jean-Louis de Guerpel, rue Leroy. — Robert Lepetit, rue de la Masse prolongée. — André Guérin, rue Léon Marcotte. — Ginette Puquet, rue de Falaise.

Publications de Mariages

Raymond Bedouet, licencié-ès-sciences, rue Caponière, et Germaine Ris, professeur, à Strasbourg. — Henri Collin, tapissier, rue de Bras, et Juliette Duclos, comptable, avenue du Calvados. — Joseph Buan, dessinateur, rue de Bras, et Raymonde Douguet, dactylo, à Nantes. — Pierre Pissareff, étudiant, rue de la Monnaie, et Raymonde Staub, employée de commerce, à Paris. — Dolphin Morel, comptable, à Caen, et Simone Potier, sans profession, à Troarn. — Gustave Lepesqueur, ingénieur-chimiste, rue Mélingue, et Simonne Ménager, ingénieur-chimiste, à Paris.

Figure 32 - Publication de mariage dans le journal de Caen du 4 juillet 1929 (Normannia)

Le mariage aura lieu à Paris, dans le 10e arrondissement, le 3 août 1929.

Seuls deux témoins proches de Raymonde Staub seront présents : Son frère Raymond et Marie Joséphine Mayrand-Houlliot Cantatrice et professeur de chant à l'école de musique de Caen. Raymonde Staub est une de ses élèves depuis plusieurs années. Raymonde Staub et Marie Mayrand habitent au 11 rue taylor dans le 10e arrondissement.

Quelques jours auparavant son mariage, le 29 juillet 1929, Pierre Pissareff reconnaîtra la fille de Raymonde Staub, Annie née en 1926 à Marseille. Elle portera désormais son nom.

6.7 - Article d'août 1929 concernant des terres de l'Eure

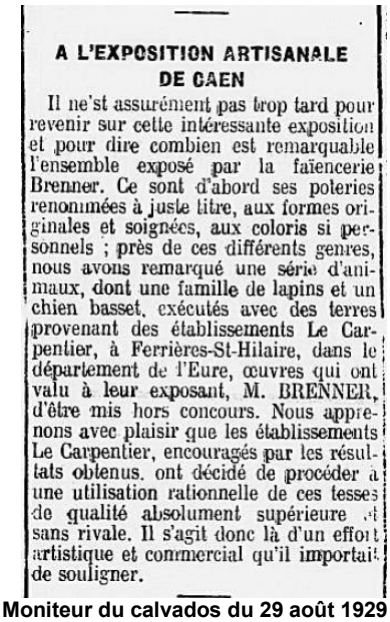

A L'EXPOSITION ARTISANALE DE CAEN

Il ne'st assurément pas trop tard pour revenir sur cette intéressante exposition et pour dire combien est remarquable l'ensemble exposé par la faïencerie Brenner. Ce sont d'abord ses poteries renommées à juste titre, aux formes originales et soignées, aux coloris si personnels ; près de ces différents genres, nous avons remarqué une série d'animaux, dont une famille de lapins et un chien basset, exécutés avec des terres provenant des établissements Le Carpentier, à Ferrières-St-Hilaire, dans le département de l'Eure, œuvres qui ont valu à leur exposant, M. BRENNER, d'être mis hors concours. Nous apprenons avec plaisir que les établissements Le Carpentier, encouragés par les résultats obtenus, ont décidé de procéder à une utilisation rationnelle de ces tesses de qualité absolument supérieure et sans rivale. Il s'agit donc là d'un effort artistique et commercial qu'il importait de souligner.

Figure 33 - Moniteur du calvados du 29 août 1929 (Normannia)

Cet article ressemble à de la publicité déguisée. Mais il semble que René Brenner, a l'instar de Filmont et de la Poterie du Mesnil de Bavent a produit des animaux en céramique de jardin. Mais au vu de la liste des moules, établie lors de la demande d'indemnités de guerre, la production ne s'est pas poursuivie. En effet aucun moule d'animal n'est décrit dans cette liste (voir annexe 9)

6.8 - Articles sur les faïences de Brenner le 15 octobre 1929

Extrait du journal

« En octobre 1929 a lieu la fête des étalages. Les vitrines de la Maison Brazard, successeur de M. Emile Brenner contiennent l'exposition des faïences de la faïencerie Caen Brenner.

On peut constater une évolution profonde dans la production de la faïencerie de Caen, évolution artistique d'une haute technique, résultant des longues études que M. Brenner a passées à la Manufacture Nationale de Sèvres. Il nous semble bien que les divers morceaux exposés hier, tant dans le Bayeux vieux style que dans le Bayeux bleu qui date d'ailleurs de l'exposition artisanale, dans les faïences de Compiègne, Orléans, Fécamp avec leurs curieuses réminiscences historiques, soient inégalables et que M. Brenner possède des secrets qui placent sa production en dehors de toutes les choses que l'on présente généralement dans cet ordre d'idées.

Il nous faut signaler aussi que les poteries Normandes et bretonnes de M. Brenner, qui illustrent plaisamment et d'une façon inattendue les modes d'il y a un siècle. Ce sont d'ailleurs les documents de la Bibliothèque de Caen qui ont aidé à cette création toute spéciale.

A l'entrée de la rue Saint Pierre, on peut admirer une autre des spécialités de la faïencerie Brenner. Il s'agit des poteries du vieux Caen représentant les deux sièges de Caen de 1417 et 1450. Ces œuvres sont vraiment d'une originalité remarquable et rappellent la tonalité des anciennes faïences italiennes et les formes heureuses des vieilles faïences de chez nous. »

Il s'agit d'un des rares articles sur la poterie de René Brenner. A la lecture de cet article, il apparaît que :

- Les faïences de Compiègne, Fécamp et Orléans dont la comparaison est faite par le journaliste avec la production de 1929 de René Brenner, nous est complètement inconnue en 2022.

- Le journaliste cite ensuite des pièces de Brenner avec comme décorations des normands et bretons habillés comme en 1830. Confond-t-il avec Vautier qui exécute ce genre de pièce ? Vautier travaille-t-il pour Brenner ? Autre hypothèse : Ces pièces sont bien de René Brenner, mais fabriquées en faible quantité ?

- Poterie figurant le siège de Caen de 1417 et 1450 :

Ce type de faïence de René Brenner est peu fréquent sur le marché. Aucun exemplaire connu à ce jour.

Figure 34 - image du siège de Caen de 1450 (collection paticulière)

6.9 - Exposition artisanale de 1930

Deux nouveaux céramistes faïenciers apparaissent lors de cette exposition artisanale de 1930. Il s'agit de Victor Lamy dont la société « céramique d'art du Moulin-au-roy » est située au 53 rue du Gaillon à Caen et de Marcel Vautier, qui deviendra l'année suivante responsable de la production de la société « céramique d'art de Mondeville ».

Extrait de l'article du Moniteur du Calvados du 27 septembre 1930 :
« La céramique est encore un art qui fut toujours en honneur chez nous. Elle est aussi brillamment représenté par un bel ensemble de la céramique d'art de Mondeville, avec l'heureuse création des normands de M. Marcel Vautier ; les excellentes poteries d'art de M. Victor Lamy et les remarquables poteries à reflets d'or de M. René Brenner, qui est depuis longtemps un maître et un inventeur en ce genre. »

6.10 – Diplôme d'ingénieur en génie civil en juillet 1930 pour Pierre Pissareff et Serge Rodionoff

Pierre Pissareff obtiendra son diplôme d'ingénieur en génie civil à l'issue des examens en juillet 1930 à l'Institut Technique de Normandie. Son ami Serge Rodionoff, avec qui il créera la société Sarod en 1932, réussit lui aussi son examen d'ingénieur en génie civil.

Ils resteront tous les deux à Caen jusqu'en 1931, Pierre Pissareff travaillant pour René Brenner dès 1929 et Serge Rodionoff à partir de 1931.

Serge Rodionoff est locataire des beaux parents de Pierre Pissareff. En effet Nicolas Staub, le père de Raymonde, a mis son hôtel en gérance en 1929 et a acheté un immeuble au 15 rue grusse où il loge des étudiants, étrangers pour la plupart.

Figure 35 - Serge Vassilevich Rodionoff (geni.com)

Dans le bulletin trimestriel de l'association des ingénieurs de l'Institut Technique de Normandie n° 25 d'octobre 1930, il y a la liste des diplômés de la promotion 1930. Pierre Pissareff et Serge Rodionoff en font partie.

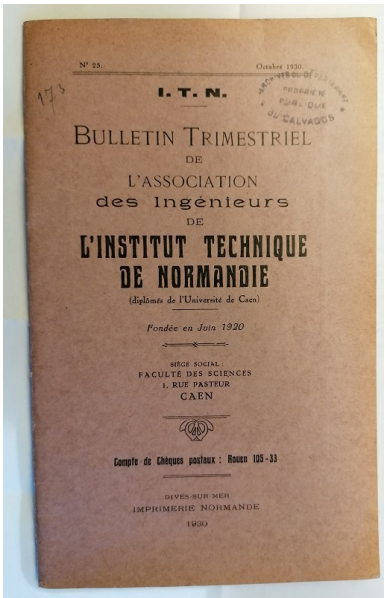

N° 25. Octobre 1930.

I. T. N.

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE
L'ASSOCIATION
des Ingénieurs
DE
L'INSTITUT TECHNIQUE
DE NORMANDIE
(diplômés de l'Université de Caen)

Fondée en Juin 1920

SIÈGE SOCIAL :
FACULTÉ DES SCIENCES
1, RUE PASTEUR
CAEN

Compte de Chèques postaux : Rouen 105-33

DIVES-SUR-MER
IMPRIMERIE NORMANDE
1930

Figure 36 - bulletin de l'association des ingénieurs de l'ITN de l'année 1930 (A.D.14)

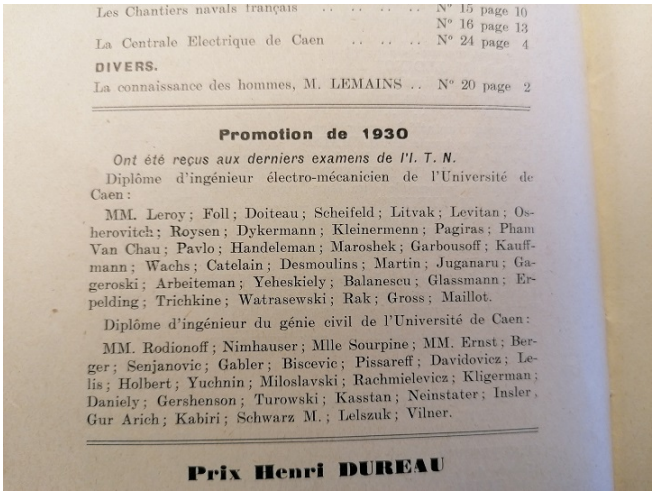

Les Chantiers navals français .. .. N° 15 page 10
N° 16 page 13
La Centrale Electrique de Caen .. .. .. N° 24 page 4

DIVERS.

La connaissance des hommes, M. LEMAINS .. N° 20 page 2

Promotion de 1930

Ont été reçus aux derniers examens de l'I. T. N.

Diplôme d'ingénieur électro-mécanicien de l'Université de Caen :

MM. Leroy ; Foll ; Doiteau ; Scheifeld ; Litvak ; Levitan ; Osherovitch ; Roysen ; Dykermann ; Kleinermenn ; Pagiras ; Pham Van Chau ; Pavlo ; Handeleman ; Maroshek ; Garbousoff ; Kauffmann ; Wachs ; Catelain ; Desmoulins ; Martin ; Juganaru ; Gageroski ; Arbeiteman ; Yeheskiely ; Balanescu ; Glassmann ; Erpelding ; Trichkine ; Watrasewski ; Rak ; Gross ; Maillot.

Diplôme d'ingénieur du génie civil de l'Université de Caen :

MM. Rodionoff ; Nimhauser ; Mlle Sourpine ; MM. Ernst ; Berger ; Senjanovic ; Gabler ; Biscevic ; Pissareff ; Davidovicz ; Lelis ; Holbert ; Yuchnin ; Miloslavski ; Rachmielevicz ; Kligerman ; Daniely ; Gershenson ; Turowski ; Kasstan ; Neinstater ; Insler ; Gur Arich ; Kabiri ; Schwarz M. ; Lelszuk ; Vilner.

Prix Henri DUREAU

Figure 37 - liste des ingénieurs reçus à l'examen de la promotion de 1930 - Pierre Pissareff et Serge Rodionoff diplômés (A.D.14)

6.11 - Articles de décembre 1930

Deux articles ressemblant plus à de la publicité déguisée ainsi qu'un vraie publicité paraissent en décembre 1930 dans le Moniteur du Calvados

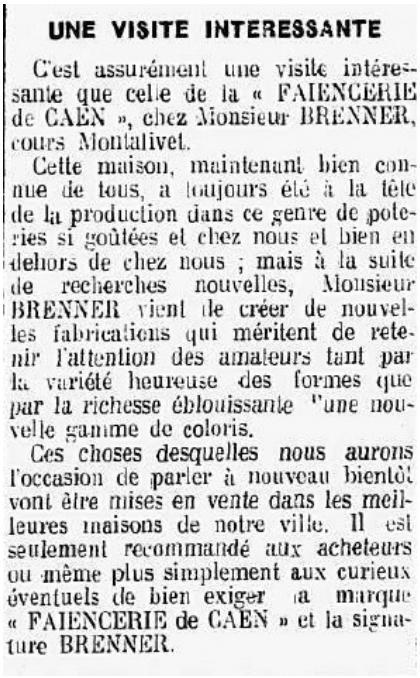

UNE VISITE INTERESSANTE

C'est assurément une visite intéressante que celle de la « FAIENCERIE de CAEN », chez Monsieur BRENNER, cours Montalivet.

Cette maison, maintenant bien connue de tous, a toujours été à la tête de la production dans ce genre de poteries si goûtées et chez nous et bien en dehors de chez nous ; mais à la suite de recherches nouvelles, Monsieur BRENNER vient de créer de nouvelles fabrications qui méritent de retenir l'attention des amateurs tant par la variété heureuse des formes que par la richesse éblouissante d'une nouvelle gamme de coloris.

Ces choses desquelles nous aurons l'occasion de parler à nouveau bientôt vont être mises en vente dans les meilleures maisons de notre ville. Il est seulement recommandé aux acheteurs ou même plus simplement aux curieux éventuels de bien exiger la marque « FAIENCERIE de CAEN » et la signature BRENNER.

Figure 38 - article du 20 décembre 1930 (Normannia)

OFFREZ UNE PIÈCE
de la
Faïencerie de Caen
Exigez la Marque
et la
Signature BRENNER

Voyez nos nouvelles créations dans les meilleures maisons de la ville — — —

Figure 39 - publicité du 21 décembre 1930 (Normannia)

CADEAUX ET ETRENNES

C'est le moment où l'on s'interroge ; il est pourtant un moyen sûr de faire plaisir ; c'est d'offrir les ravissantes choses que la FAIENCERIE de CAEN fabrique si heureusement.

Les innovations de Monsieur BRENNER dans cet art difficile sont appréciées de tous ; dans le domaine utilitaire, dans le domaine décoratif ses productions ont le don de plaire unanimement.

Les nouvelles fabrications de la FAIENCERIE de CAEN se recommandent à la fois par l'originalité des formes et la richesse des coloris, pas exploités à ce jour, croyons-nous.

Ce sont des grès flammés d'une surprenante chaleur de tons, des reflets métalliques hardis ; ce sont des paysages normands traités heureusement, des marines en grisailles. C'est la rénovation des magnifiques BAYEUX traités avec un bonheur inégalable, avec les lustres sang-de-bœuf retrouvés des célèbres faïenceries Italiennes et Siciliennes d'URBINO et de MUDCI.

Toutes ces merveilles sont ou vont être incessamment en vente dans les meilleures maisons de la ville. Il vous suffira de demander les nouvelles créations de la FAIENCERIE de CAEN et d'exiger la signature de BRENNER sur toutes les pièces.

C'est le moyen sûr d'en assurer l'origine et l'authenticité.

Figure 40 - article du 27 décembre 1930 (Normannia)

6.12 - Exposition artisanale 1931

Lors de l'exposition artisanale de 1931 Pierre Pissareff et Serge Rodionoff reçoivent des prix.
Serge Rodionoff est lui aussi devenu décorateur sur céramique. Il reçoit un prix lors de l'exposition artisanale de 1931 en tant qu'apprenti décorateur, alors que Pierre Pissareff en reçoit un en tant qu'ouvrier

monnier; Pensionnat Saint-Joseph.
Ecole de Préapprentissage, mention spéciale: Foyer des Jeunes.

APPRENTIS

1er prix, diplôme et plaquette bronze des Etablissements Savare et Cie: Lemaréchal, atelier Duhamel.

Diplôme et 1er prix, médaille bronze des Etablissements Drouet-Lechevalier : Delarue, atelier Colin.

Diplôme de 3e prix: M. Rodionoff, apprenti décorateur céramiste.

OUVRIERS

Diplôme de 1er prix avec félicitations du jury, médaille argent de la ville de Caen : Mme Ch. Lecointe; diplôme de 1er prix, médaille d'argent offerte par « Le Petit Parisien » : Colin Georges, atelier Pegeot; Gombert, atelier Pommier; Rumillac, atelier David; Dupont Jean, atelier Pegeot ; Guérard, atelier Colin; médaille de bronze du Comité des Arts Appliqués: Pisareff, atelier Brenner; médaille de bronze offerte par le « Petit Pa-

Figure 41 - Moniteur du Calvados du 4 août 1931 (Normannia)

Une fois marié, Pierre Pissareff et Raymonde Staub habiteront au 17 rue de l'oratoire à Caen jusqu'en 1931 où ils seront présents lors du recensement. Pierre Pissareff est toujours déclaré comme étudiant et Raymonde comme employé de bureau chez Carpentier, vendeur de TSF.

Figure 42 - annuaire des 50000 (A.D.14)

Raymonde Staub donnera des concerts à Vire, Flers jusqu'à fin octobre 1931

Le couple quittera Caen pour Lachapelle-aux-Pots dans l'Oise qui se trouve à une trentaine de kilomètres de Chaumont en Vexin, ville de naissance de Raymonde.

Pierre Pissareff fondera avec Serge Rodionoff la société SAROD.

6.13 – Naissance du quatrième et dernier enfant, Robert Brenner

Le 21 octobre 1932 naîtra le quatrième enfant du couple René et Louise Brenner. Il y aura donc 12 ans d'écart entre la troisième enfant Christiane née en 1920 et Robert.

7 - Période de 1932 - 1943

7.1 - Faillite de 1932

Le 9 avril 1932, le tribunal de commerce de Caen déclare le sieur René Brenner cours Montalivet en état de faillite :

Tribunal de Commerce de Caen

Suivant jugement rendu pad le Tribunal de Commerce de Caen en date du 9 AVRIL 1932, **le sieur René BRENNER, industriel à Caen, cours Montalivet,** a été déclaré en état de faillite.

M. MOREAU a été nommé juge-commissaire et Me Magnoux, agréé à Caen, 34, place St-Sauveur, Syndic provisoire.

Ouverture provisoire : 12 JANVIER 1921.

3.929. Le Greffier : René BENARD.

Figure 43 - Journal de Caen du 14 avril 1932 (AD14)

7.2 – Bilan de la décennie 1932 1942

Derniers prix en en 1939 et 1942

Suite à la faillite de 1932, la décennie suivant est très calme au niveau des articles de journaux.
René Brenner est cité 2 fois lors de la remise de prix :

- un diplôme et une médaille d'argent en mars 1939 lors du concours régional du travail ; On remarque à cette occasion que c'est l'artisan céramiste qui reçoit le prix. Le terme d'industriel n'est plus utilisé à son encontre
- un prix d'honneur lors de l'exposition artisanale de septembre 1942

René Brenner secondé par sa fille Yolande

Sa fille Yolande secondera son père et deviendra céramiste. C'est elle qui fournira les éléments concernant l'usine de céramique lors du montage du dossier afin d'obtenir des indemnités pour destruction de guerre.

8 – Période 1942 - 1945 : les années noires

8.1 – Bombardement de la faïencerie Brenner du 2 mai 1942

La faïencerie de Caen est située sur le cours Montalivet entre l'Orne d'un coté et la gare SNCF de l'autre. Elle est proche de l'usine à gaz et de dépôts pétroliers. La faïencerie est à environ 2,5 km de la SMN (Société Métallurgique de Normandie).
L'usine de céramique Brenner est proche de sites qui seront fréquemment bombardés à partir de l'année 1942.
Le 2 mai 1942, la faïencerie est touchée.
A noter qu'aucun article de journal ne décrit ce bombardement : censure allemande ?

8.2 - Décès de Louise Brenner le 16 décembre 1942

Madame René Brenner est très affectée par les conséquences du bombardement du 2 mai 1942.
Quelques mois plus tard, Louise Luthringer décède à Caen le 16 décembre 1942 à l'âge de 46 ans. René Brenner reste seul, secondé par sa fille Yolande qui a choisi le métier de céramiste et du cadet de ses enfants âgé de 10 ans.

8.3 - Bombardement de l'usine Montalivet le 10 février 1943

Le 10 février 1943 à 11 heure du matin, un nouveau bombardement allié touche la zone demi-lune cours Montalivet. Comme d'autre entreprise du cours Montalivet l'usine de céramique ainsi que la maison d'habitation est anéantie par les bombes.
René Brenner est dans un total dénuement.
Il dépose un dossier d'indemnisation de dommage de guerre le 17 février en fournissant comme adresse postale, le buffet de la gare de Caen.

Le bombardement de Caen

Onze morts
une trentaine de blessés

Il était 11 h., mercredi, quand les bombardiers de la R. A. F. ont fait leur apparition dans le ciel de Caen, aussitôt attaqués par la D. C. A. Après avoir tournoyé au-dessus de la ville, ils ont lâché des bombes, au hasard, sur les quartiers de Vaucelles, de la Gare, du cours Montalivet, du cours Cafarelli et de la Demi-Lune. En peu d'instants, l'épouvante et la désolation étaient semées dans cette partie populeuse de la cité, que la ruine et la mort venaient une nouvelle fois d'atteindre. Très vite, les secours s'organisèrent avec le concours des services de la Défense Passive, de la Police et des pompiers. Alors qu'aucun objectif militaire n'était atteint, des maisons d'habitation et des entrepôts du Ravitaillement étaient détruits : les victimes étaient nombreuses : Un nouveau méfait à ajouter à la longue liste des crimes de l'aviation anglo-saxonne sur le sol de France.

Les entrepôts Angot et Delannoy, situés Cours Montalivet, ont été littéralement pulvérisés par le bombardement et un violent incendie s'est déclaré dans les décombres, provoqué par l'éclatement des fûts d'alcool et de vin qui s'y trouvaient entreposés pour les besoins du Ravitaillement civil. — Cours Cafarelli, les bâtiments de l'entreprise Gauquelin — déjà atteints par un précédent bombardement — ont été anéantis, mais fort heureusement le personnel, alerté par les premiers tirs de la DCA, était précipitamment sorti des ateliers et des bureaux avant que l'immeuble ne s'écroulât. Une bombe est tombée également quai de Juillet, sur l'asile de nuit, qui a été gravement endommagé. — Le quartier de la Demi-Lune avait reçu les premières bombes : là des maisons ont été atteintes et les dégâts sont considérables. Dans les rues d'Auge, de Formigny, boulevard Le Roy et à la Demi-Lune, on signale une dizaine de points de chute. Dans ce même quartier une dizaine de maisons se sont écroulées.

Dès maintenant on a déjà identifié dix morts et relevé une trentaine de blessés.

Figure 44 - le Bonhomme libre du 12 février 1942 (Normannia)

Figure 45 - Ouest éclair du 12 février 1943 - cours Montalivet (Gallica/BnF)

8.4 - Décès de René Brenner

René Brenner et ses deux enfants, Yolande et Robert vont alors habiter chez la mère de René, Ernestine Brenner, à Grimbosq.
René Brenner y décédera subitement le 12 mai 1943, soit trois mois après le bombardement.

Un article dans le journal « Le bonhomme normand » du 21 mai 1943 lui est consacré :
« Deuil artistique
On apprendra avec peine la disparition de René Brenner, le céramiste caennais aux œuvres bien connues et appréciées. René Brenner dont l'esprit inventif était toujours en éveil, avait réussi à renouveler les formes plastiques de la poterie et de la faïencerie, à perfectionner les émaux, à renouveler la décoration. On pouvait admirer de superbes pièces de lui dans nos magasins et il se montrait le continuateur et l'émule de Desmant.
Frappé par la perte de sa femme qui était sa collaboratrice zelée et par la ruine de ses fours détruits par les obus anglais, René Brenner a succombé ces jours ci chez sa mère, à Grimbosq, à l'age de 53 ans. Nous offrons à sa famille nos condoléances émues »

8.5 - Décès du fils de René Brenner

René Jacques Brenner était prisonnier en Allemagne. Il arrive à s'évader et rejoint le Sud-Ouest de la France et s'engage dans la résistance. Il décédera au cours de combats en août 1944 à Biarritz.

8.6 – Destruction de la maison de Grimbosq

Lors de l'été 44, la maison de Grimbosq où s'étaient retirés les parents de René Brenner, est touchée par les bombardements et une seule pièce reste utilisable. Dans cette maison vivaient Ernestine Fieg épouse d'Emile Brenner, Yolande Brenner sa petite fille, et Robert son petit fils. La grand-mère sera évacuée par la croix rouge. Yolande et son petit frère Robert se rendront à Paris chez leur tante Odette Brenner, décoratrice.

9 - Dossier d'indemnités de guerre

Yolande Brenner dépose une déclaration de sinistre pour l'usine de Céramique située au n°8 cours Montalivet à Caen. Cette déclaration de sinistre n° 4335 du 24/01/45 fait double emploi celle enregistré sous le n°477 du 17 février 1943 déposée par René Brenner. Le dossier de déclaration sera enregistré sous le numéro 8.156 RIC.
La procédure est très lente. En 1959, les héritiers Brenner vendront leurs droits à indemnités à une société HLM
En 1955, un expert rend un rapport sur l'état général mobilier et immobilier de l'usine de céramique au moment. Ce dossier est en annexe 9.
On y trouve la description des différents ateliers de l'usine : atelier de préparation de la terre ; atelier de coulage ; atelier de séchage ; atelier de décor ; atelier d'émaillage ; magasin ; grand laboratoire ; petit laboratoire ; atelier de moulage ; entrepôt ; garage ; bâtiment servant d'entrepôt ; magasin d'exposition ; extérieur avec ses trois fours
Pour chaque atelier est décrit précisément le mobilier, les matières premières et chimiques mises en œuvre.
L'ensemble des matières premières, des produits chimiques, des matières consommables utilisés sont décrits dans ce document.
Enfin une liste des moules utilisés dans la faïencerie sera étable par Yolande Brenner. Ce qui donne une idée de la production.

10 - Essai de classification chronologique de la production

10.1 - Personnel travaillant dans la faïencerie de Caen

Lors de l'incendie de 1918, alors que l'usine de céramique était sous forme d'une société par parts, elle employait une vingtaine de personnes.

Il y a peu de traces du nombre, des noms et des rôles des employés de la création de la faïencerie 1911 à sa destruction totale sous un bombardement de février 1943.

Ce nombre a du être très réduit après les faillites de 1920 et 1932.

Le plus célèbre d'entre eux est Pierre Pissareff. Son ami Serge Rodionoff a aussi été employé. Ils l'ont été comme décorateurs.

La fille aînée de René Brenner est devenue céramiste avec son père.

Son épouse Louise est décrite par sa belle soeur comme une artiste. Elle a pu participé à la production. Certaines pièces modelées pourraient être de sa main.

Deux céramistes Victor Lamy et Marcel Vautier démarrent une production de céramique à la fin des années 20 début des années 30. Leurs productions ressemblent à celle de Brenner, notamment Vautier avec des pièces ayant pour décor la tapisserie de Bayeux et un décor de fruits et grosses fleurs. Ont-ils été employés à la faïencerie de René Brenner ?

10.2 - Type d'emplois à la faïencerie

- Le tourneur pour la création de pièces originales qui seront ensuite moulées ou bien pour des commandes spéciales hors moule. Les pièces moulées sont en général ébarbées et polies sur un tour avant leur cuisson.
- Le mouleur est celui qui va créer un moule en plâtre du sujet à obtenir. Il effectue aussi la remise à neuf du moule lorsqu'une partie de ce dernier se brise.
  Le moule en plâtre est composé de deux parties :
  - La chape ;
  - Les morceaux enfermés dans cette chape, qui réunis, forment le moule proprement dit ;

  La chape est composée de deux parties, qui doivent se joindre exactement, au moyen de tenons appropriés.
  Les morceaux qui composent le moule proprement dit, sont plus ou moins gros, suivant la taille et la forme du sujet à obtenir.
  Ces morceaux doivent se joindre d'une façon parfaite et se séparer très aisément, lorsque la chape est ouverte en deux.
  Un moule en plâtre ne s'use pas mais se brise.
  La chape peut se briser sous l'effet de la pression et des manipulations successives.
  De même, un morceau peut se briser lors des manipulations lorsque la chape est ouverte en deux.
  Il n'est pas possible de refaire un seul morceau. C'est l'ensemble qui doit être refait entièrement.
- Le décorateur : c'est l'artiste de la faïencerie. C'est en général le décor, qui déclenche l'envie d'achat d'un client dans la faïencerie d'art.
- Enfournement du four et conduite de la cuisson. C'est une phase délicate. Si la cuisson est mal conduite, la perte peut être élevée. En général, la conduite est dirigée par le patron.

10.3 - Les thèmes de décor

- Un même biscuit, par exemple un vase issu du moule n°40, pourra bien évidemment servir à différents décors.
- La tapisserie de Bayeux constitue la majorité des pièces produites par Brenner.
- Mais des vases historiés existent aussi mais sont moins nombreux. Notamment le thème de Jeanne d'Arc dont on verra des exemples ci-dessous. Il semble, d'après des articles de

journaux d'octobre 1929, les sièges de Caen de 1415 et 1450 aient fait l'objet de décor de vases.

- Toute une production de pièces ayant pour décor des fruits (pommes ?) et du feuillage existe aussi.
- Enfin certain pièces en ronde-bosse modelées sont bien signées par Brenner bien que la liste des moules en annexe 9 n'en mentionne pas

10.4 - Signature des pièces

Brenner a quasiment signé toutes ses pièces, sous la base, soit par son patronyme complet soit par des initiales ou des initiales suivies d'un tiret.
Il en fait même un argument de vente lorsqu'il est concurrencé par Marcel Vautier et Victor Lamy au début des années 1930.

Cette signature est réellement manuscrite. Il n'a apparemment pas fait usage d'un tampon empreinte.

Il y a souvent la mention « Bayeux » accolée à sa signature. Au début de sa production c'est la mention « Caen » qui était présente. Très rarement il y a la mention « Normandie ». Cette mention de lieu disparaît quelquefois complètement. Pour les pièces exportées, il est rajouté « Made in France »

En plus de la signature toujours présente et de la mention d'un lieu si elle existe, nous trouvons un numéro qui est un numéro de moule.
Ce numéro de moule n'est pas un numéro unique dans la liste des moules. C'est un numéro unique par catégorie de pièce.
Par exemple les vases ont un numéro de moule de 5 à 98 ; les channes de 1 à 5, les théières de 1 à 4. Nous pouvons donc retrouver le n°2 sur plusieurs pièces : pour une théière de contenance de deux tasses, pour un pichet d'une contenance d'un litre, une écuelle, une bonbonnière, etc. Voir la liste complète des moules en annexe 9.

D'après les études du GRECB (groupement de recherches et d'études de la céramique du Beauvaisis), pendant la période de travail avec Pierre Pissareff, les pièces décorées par ce dernier portait la signature de Brenner (patronyme ou initiales) mais affublée d'un numéro 2. Le numéro 1 désignait René Brenner lui-même.

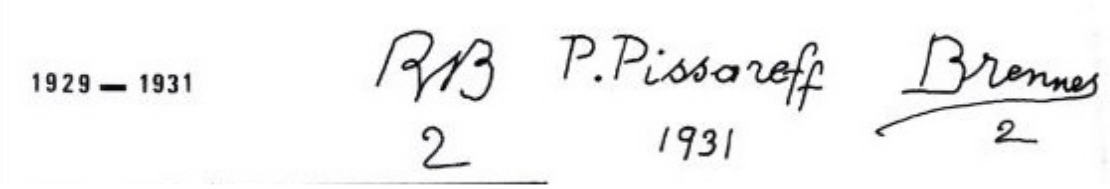

Figure 46 - signature de Pierre Pissareff 1929 1931 (extrait de Pierre Pissareff de Jean Cartier)

A voir avec le GRECB, quelle est l'origine des RB2 = Pissareff. Dans les exemples de production, il semblerait que ce soit des numéros de moule. A voir comment distinguer la production de Pierre Pissareff de celle de Brenner.

On s'apercevra en consultant un panel de pièces, que les différentes combinaisons suivantes.

Signatures :			
BRENNER	**Brenner**	**RB**	**RB-**
Lieux :			
Caen	**Bayeux**	**Normandie**	**Sans mention de lieu**
N° de moule :			
Avec un numéro		**Sans numéro**	
Date :			
Avec une date		**Sans date**	

10.5 -Evolution de la signature de René Brenner et Yolande Brenner, sa fille

Figure 47 - signature René 1917 (A.D.14)

Figure 48 - signature René 1918 (A.D.14)

Figure 49 - signature René 1920 (A.D.14)

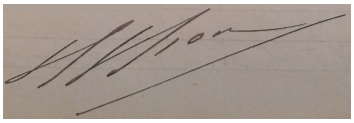

Figure 50 - signature René 1925(A.D.14)

Figure 51 - signature René 1927 (A.D.14)

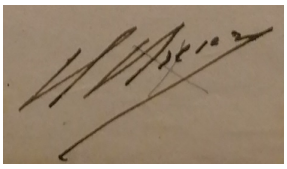

Figure 52 - signature René 1943 (A.D.14)

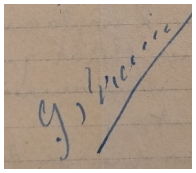

Figure 53 - signature de Yolande 1948 (A.D.14)

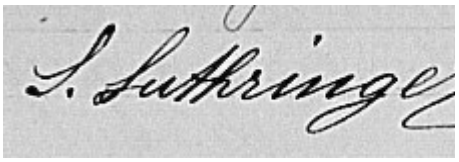

Figure 54 - signature de Louise Brenner (A.D.14)

10.6 - Production de la période 1911 – 1918

Le nom Benner est écrit très lisiblement de manière presque scolaire.
La ville de Caen est inscrite.
La signature est effectuée au manganèse.
Les pièces sont datées. Deux exemples ci-dessous de 1913 et 1915 :

Figure 55 - boite de 1913 : signature et date (coll. Part.)

Figure 56 - coté de la boite de 1913 (coll. Part.)

Figure 57 - vase Luc sur mer daté 1915 : signature et date (coll. Part.)

Figure 58 - vase Luc sur mer daté 1915 (coll. Part.)

On peut voir que
- sur le cendrier de 1913 apparaît un élément de tapisserie de Bayeux
- sur le petit vase de 1915, apparaît le numéro du moule (50)

Figure 59 - vase Jeanne d'arc : signature au manganèse sans date (coll. Part.)

Figure 60 - Vase Jeanne d'arc recevant l'épée (coll. Part.)

Figure 61 - vase Jeanne d'arc : Charles VII donnant à Jeanne (coll. Part.)

Figure 8 – éléments de décoration empruntés à la tapisserie de Bayeux (coll. Part.)

Ce vase 'patriotique' car produit pendant la guerre de 14-18 met en exergue le mythe national de Jeanne d'arc recevant son épée du roi Charles VII. La signature, si elle est toujours faite au manganèse est plus nerveuse que les précédentes.

Il n'y a plus de date.

Le décor bleu évoque les pots italiens de la renaissance. Mais les deux parties contenant les citations latines « Restitut ad prolium » et « Carolus Joannae Gladium » sont décorés par des éléments floraux issus de la tapisserie de Bayeux.

10.7 - Production de la période 1918 – 1928

- Les pièces sont signées « Bayeux » « Brenner » de manière manuscrite et le numéro de moule est présent :

Figure 62 - bouteille Parabol signé Bayeux Brenner et N° de moule (coll. Part.)

Figure 63 - Channe Bayeux Brenner avec numéro de moule n°1 (petite taille) (coll. Part.)

- Les pièces sont signées « Bayeux » « Brenner » de manière manuscrite et le numéro de moule disparaît :

Figure 64 - deux plats ovales ou raviers signés Bayeux Brenner (coll. Part.)

Figure 65 - jardinière signée Bayeux Brenner et Numéro de moule (coll. Part.)

Figure 66 - vase signé Bayeux Brenner numéro de moule 58 (coll. Part.)

- Les pièces sont signées « Bayeux » « RB » avec un tiret « - » de manière manuscrite et le numéro de moule est présent :

Figure 67 - jardinière signée RB- Bayeux et n° du moule 61 (coll. Part.)

Figure 68 - bol à oreilles et soucoupe signés RB- et Bayeux (coll. Part.)

10.8 - Production période 1929 – 1931

- Plusieurs pièces à fond bleu étaient remarquées par un journaliste lors de l'exposition artisanale de 1929.

Figure 69 - bonbonnière fond bleu Bayeux Brenner moule n°1 (coll. Part.)

Figure 70 - théière fond bleu Bayeux et RB - avec numéro de moule (coll. Part.)

- Ensemble Jeanne d'Arc sur fond bleu signé RB- sans la mention de Bayeux, ni de numéro de moule

Figure 71 - ensemble Jeanne d'arc signé RB- (coll. Part.)

Le niveau de qualité des pièces de cette période est souvent exceptionnel.

Figure 72 - service à orangeade exporté (mention made in France) (coll. Part.)

Figure 73 - service à eau exporté (mention made in France) (coll. Part.)

- Pièces signées RB ou Brenner suivi d'un tiret sans mention de lieu ni de n° de moule

Figure 74 – service signé de Brenner et RB suivi d'un tiret (coll. Part.)

- Pièce signée RB avec numéro 2

Figure 75 - coupelle signée RB sans nom de lieu avec n°2 (numéro de moule des écuelles) (coll. Part.)

10.9 - Production période 1932 – 1943

- Les pièces sont signées « RB » de manière manuscrite très nerveuse et le numéro de moule est présent :

- Pièce signée RB de manière nerveuse avec le n° de moule 40 (coll. Part.)

Figure 76 - vase avec initiales RB très stylisé et n° de moule (coll. Part.)

- Pièces signées RB très stylisé

Figure 77 - gobelets avec un RB très stylisé (presque illisible) (coll. Part.)

- Autre Pièce signée avec RB très stylisé et numéro de moule du pichet (1/2 litres)

Figure 78 - signé RB stylisé et numéro 1 du moule pichet (coll. Part.)

- Décor de fruits et feuillage signé Normandie Brenner numéro de moule 100

Figure 79 - signé Brenner Normandie numéro de moule 100 (coll. Part.)

- Pièce de Yolande Brenner ?

Figure 80 - Assiette de Yolande Brenner ou René? (coll. Part.)

- <u>Pièces modelées</u>

Il existe quelques pièces modelées de Brenner.
Notamment un pichet d'une petite normande portant deux channes à lait.
Si l'on regarde la signature de Louise Brenner, la forme du L est la même que celle de la première ligne

Figure 81 - pichet normande aux deux channes vraisemblablement de Louise Brenner (coll. Part.)

10.10 – Vente de la production de céramiques

A part la vente de faïences dans le salon de son père et de son successeur, il n'y a pas d'information sur le circuit de vente des faïences de René Brenner. Y a t-il des revendeurs sur le bord de mer, dans certaines provinces ? à Paris ?

11 – René Brenner un artiste parmi les artistes

Pour rendre hommage au grand artiste que fut René Brenner qui est encore perçu de nos jours comme un pâle copieur de Desmant, voici un texte de Paul Yaki (1883 – 1964), l'auteur du « Montmartre de nos 20 ans » et président de la société d'histoire et d'archéologie du Vieux Montmartre - extrait du « livre du Cinquantenaire de l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres »

« Est-ce le caractère romantique de l'ancien village de Montmartre, ses rues escarpées, ses moulins, ses maisons ridées comme des visages de petites vieilles, qui appelèrent les rêveurs sur cette colline ? Toujours est-il que, depuis plus d'un siècle, Montmartre est devenu la terre des artistes.

Les élèves de l'Ecole de Sèvres n'ont pas été insensibles à l'appel de ce coin rustique de Paris. Environ 1906 – 1914, jusqu'à cette date d'avant-guerre qui marque la fin du XIXe siècle, les jeunes céramistes sèvriens se rencontrent au pôle d'attraction montmartrois, le Lapin à Gill où, à cette insouciante époque, s'agglomeraient, comme limaille à la pointe de l'aimant, les curieux d'émotions ou de mimétisme artistique.

Combien se sont mêlés à cette génération de nos vingt ans qui se retrouvait chaque soir dans cette tabagie de la rue des saules, où la nicotine de la fumée des pipes, coulait goutte à goutte sur des crinières d'adolescents qui, aujourd'hui sont célèbres ? Combien ont entendu Gabriel Fabre jouer au piano le menuisier des trépassés dont le poème était de Jean Moréas ou le hâve Charles Dullin dire des vers de Verlaine, de Baudelaire, de Tristan Corbière et Villon, comme s'il eût été la réincarnation de l'escholier François, ou le patron Frédé s'accompagnant sur sa guitare tandis qu'il égrenait des airs de Ronsard, de Désaugiers, de Béranger, ou plus tard Francis Carco chantant des refrains de Mayol ou des chansons marseillaises, qui faisaient présager pour lui une brillante carrière … au café concert ?

Ils coudoyaient, dans ce cénacle, le sombre Pierre Mac Orlan, qui reniait le genre rapin et se vêtissait à l'anglaise, Dorgelès et sa fameuse blague du tableau peint par Boronali, l'âne de Frédé, George Delaw, l'imagier qui créa le « livre de bord » du Lapin, et l'humoriste Depaquit, premier maire de la Commune Libre, les poètes Gaston Couté, René Salmon, René Fauchois, Max Jacob, les peintres Kees et Jean van Dongen, Picasso, Maurice Asselin, Girieud, Raoul Dufy, Galanis, le démoniaque Utrillo surveillé par sa mère Suzanne Valadon, les dessinateurs Mirande, Poulbot, Genty, H.P. Gassier, Sauvayre, le sculpteur potier Paco Durrio et bien d'autres !

Des amitiés que le temps n'a pas altérées, se sont liées au long des veillées, entre les artistes habitués du Lapin Agile et certains Sèvriens qui fréquentaient aussi ce logis d'art. Parmi ceux-ci laissez moi me souvenir de Georges Garing, qui fut l'ami de Gus Bofa et de Dunoyer de Segonzac, et créa, vers 1909, une porcelainerie d'art à Alfortville (il fut tué au cours de la Grande Guerre à Verdun où il commandait un bataillon) ; de Lucien Boucher, le délicat illustrateur si recherché des bibliophiles, à qui l'on doit des interprétations iconographiques d'Aristophane, Rabelais, Villon, Pierre Benoît, Léon Daudet, Franc-Nohain, Raoul Ponchon, Pierre Mac Orlan ; d'Argy Rousseau, qui se fit connaître par ses pâtes de verre ; de Jean Darche, retiré actuellement à Bédarieux, dont il est maire ; de Maurice Pérot, mort accidentellement en 1909 ; de Jean Cros, le neveu de Charles Cros, le poète du « coffet de santal », qui inventa le phonographe ; de ***René Brenner****, qui ouvrit une faïencerie artistique à Caen. Si mes souvenirs ne me trahissent pas, je crois que Maurice Savreux y accompagna quelquefois ses amis…..*

Les anciens de Sèvres ont montré la route aux conscrits et comme hier, nous verrons demain, la bienheureuse paix revenue, des générations de Sèvriens faire pèlerinage sur cette colline inspirée et inspiratrice qu'est notre vieux Montmartre. Octobre 1943 Paul YAKI »

12 - Que sont ils devenus ?

- Le père de René, Emile Brenner décédera à Grimbosq, 7 ans après avoir pris sa retraite, le 6 août 1936.
- Madame Emile Brenner, Ernestine Fieg décédera en octobre 1950 à Villers-Bocage.
- La soeur de René, Odette qui avait exposé au salon de 1922, deviendra décoratrice à Paris En 1944, après le bombardement de la maison de sa mère à Grimbosq, elle hébergera sa nièce Yolande et son neveu Robert. Elle décédera en mars1948 à Paris à l'âge de 49 ans.
- La fille aînée de René, Yolande Brenner, épousera Charles Gravelin en janvier 1949 à Grimbosq. Elle quittera la France pour Cotonou (Bénin) en septembre 1949. Elle décédera à Lisieux en septembre 1988.
- Raymonde Staub divorcera en 1955 de Pierre Pissareff. Elle épousera son beau-frère par alliance, Jacques Gondamin, le 18 juin 1956. Elle décédera à Caen en décembre 1997
- Serge Rodionoff, après avoir monté la société SAROD avec Pierre Pissareff, émigrera aux états unis. Il décédera à Santa Barbara en Californie le 6 novembre 1986

13 – Bibliographie et chronologie sommaire de la vie de René Brenner

Bibliographie

1 - « Pierre Pissareff, un destin hors du commun » de Jean cartier édité par le Groupe de Recherches et d'Études de la Céramique du Beauvaisis **(GRECB)**

2 – « Pierre Pissareff, 50 ans de poterie dans le pays de Bray 1931 _ 1981 » musée départemental de l'Oise Beauvais octobre 1985

3- https://www.insee.fr/fr/information/2417794 - convertisseur INSEE mesurant l'érosion monétaire due à l'inflation

4 – Annuaire 1949-1950 de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Nationale Supérieure de Céramique de Sèvres

5 – Livre du cinquantenaire de Nationale Supérieure de Céramique de Sèvres 1943

Archives départementales du Calvados

1) Dossiers de dommages de guerre industriels et commerciaux
Cote : 923W/427 - Dossier 8156 RIC ; René Brenner céramiste

2) Cote 8E/27469 - Archives notariale de caen etude 4 – papiers dicers concernant les remboursements de la dette contractée par Emile Brenner auprès de M. Lauffray et courrier à en-tête d'Emile et René Brenner

3) cote 16FI/1 – Courrier papier à entête de René Brenner et Léon Plaisance

4) Cote 3196W/9 - Liste des diplômés ingénieurs en 1930 1932 de l'Institut Technique de Normandie

5) Cote 14T/10/2/5 - Bulletin de l'association des anciens élèves de l'Institut technique de Normandie 1923 1934

6) Cote 3HDT/1414 - Gestion des questions soulevées par la location, la vente et autres des propriétés des Hospices Civils 1909-1955

7) Cote BH/8/84/14/89 – Catalogue de l'exposition des Arts appliqués, des beaux-arts et de photographie, du 4 août au 10 septembre 1922, au Lycée Malherbe

8) cote 2Mi-No/3850 - Me Guinat Acte reconnaissance de dettes de Brenner envers Lauffray et Bergot le 17 août 1913

9) 2MIBR/439 – Catalogues de l'exposition artisanale de 1927 et de l'exposition artisanale de 1928

10) 2Mi-No/3887 – Me Foullon : Reconnaissance de dette de 8000 francs de René Brenner envers M. Lauffray le 21 janvier 1924

11) Cote 3HDT/1484 baux des hospices civils de Caen 1868 1913

12) Cote : 8E/153/66 - Me Foullon 21 février 1920 René Brenner et ses parents

13) cote 3155W/162 - Lycée Malherbe, Classements, bulletins trimestriels et appréciations Années 1905 1906

14) cote14T/23/2 - Revue la vie Caennaise – Photographies de l'exposition d'arts appliqués de 1922 dans le numéro 2

La fabrique de patrimoines en Normandie
https://www.lafabriquedepatrimoines.fr
Photographies du salon Brenner place du théâtre (117 bvd des alliés)

Normannia
https://www.normannia.info/
Articles de presse ancienne normande sauf Ouest éclair

Gallica/BnF
https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb41193642z/date.r=.langFR
Articles de presse ancienne normande : uniquement Ouest Eclair

Chronologie de René Brenner

date	évenement
26/09/1887	mariage d'Emile Brenner et d'Ernestine Fieg à Paris
01/10/1887	acquisition par les époux Brenner du fonds de commerce impasse Bellivet à Caen
24/03/1889	naissance de René Emile
01/10/1905	René entre en classe de seconde D pour l'année scolaire 1905 1906
01/09/1906	René intégre l'Ecole Nationale Supérieure de la Manufacture de Sèvres
17/09/1907	bail premier terrain cours Montalivet de 238 m² aux Hospices civils de Caen par Emile
24/03/1909	Service militaire de René Emile - exempté du à une bronchite spécifique
30/07/1910	René Brenner est diplôme de l'école de la Manufacture de Sèvres
12/05/1911	bail du second terrain cours Montalivet de 954 m² par Emile
13/10/1911	Première publicité poterie Brenner cours Montalivet
20/08/1913	notaire Guinat - Reconnaissance de dettes de 51 000 fr pour Lauffray et 4 500 fr pour Bergot par les époux Emile Brenner remboursable au plus tard au premier janvier 1917
07/10/1914	René Brenner engagé volontaire
24/03/1917	Mariage de René Brenner et Louise Luthringer
25/05/1917	Création société civile René Brenner avec 6 associés
13/08/1917	accident mortel poterie Brenner
02/01/1918	naissance Yolande premier enfant de René et Louise Brenner
21/04/1918	incendie à la poterie Montalivet - 20 ouvriers au chômage
25/09/1918	rappel de René Brenner en service - détaché début novembre aux chantiers navals de Caen
03/12/1918	naissance du deuxième enfant : René Jacques
14/02/1919	création bureau d'études René Brenner
15/03/1919	pub dans le journal jusqu'au 15 avril
29/06/1919	dissolution de la société civile par parts René Brenner des 6 associés créée le 25/05/1917
24/07/1919	envoyé en congés illimités de démobilisation
06/01/1920	naissance du troisième enfant : Christiane
21/02/1920	Notaire Foullon – les époux Emile Brenner reçoivent 8 000 euros de leur fils René Brenner – vente usine à René en contrepartie de la reprise de la dette d'Emile
30/12/1920	Faillite société René Brenner
21/01/1924	Les 8000 euros deviennent une reconnaissance de dette pour Lauffray
05/03/1929	annonce demande décorateur
25/06/1929	Date de début du contrat de travail de Pierre Pissareff, décorateur à la faïencerie Brenner
19/07/1929	prix à l'exposition artisanale Brenner et Pissareff récompensés
29/07/1930	prix à l'exposition artisanale pour Brenner hors concours – Vautier récompensé
15/09/1931	Date de fin du contrat de travail de Pierre Pissareff , décorateur à la faïencerie Brenner
29/07/1932	faillite de la société de René Brenner, la faïencerie de Caen
06/08/1936	décès d'Emile Brenner coiffeur, le père de René brenner
02/05/1942	Premier bombardement sur la faïencerie de Brenner
30/09/1942	prix à l'exposition artisanale 1942
16/12/1942	décès de l'épouse de René Brenner, Louise Luthringer
10/02/1943	Second bombardement cours Montalivet – l'usine est anéantie
12/05/1943	décès René Brenner à Grimbosq dans la maison de sa mère

14 - Annexes

Annexe 1 – Arbre généalogique de René Brenner

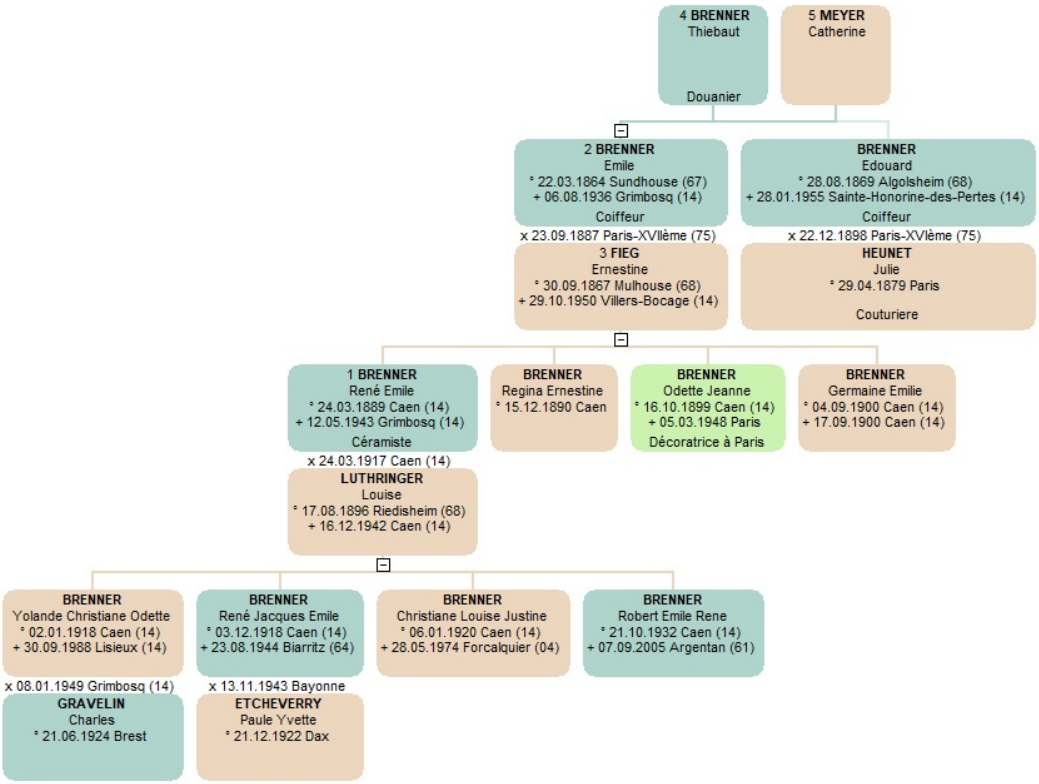

Annexe 2 - 20 août 1913 : Reconnaissance de dettes de 55 500 francs par les époux Emile Brenner

Par devant Me Jean Julien Guinat
Notaire à Caen soussigné

Ont comparus
Monsieur Emile Brenner, négociant et Madame Ernestine Fieg, son épouse qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble à Caen, boulevard du théâtre n°2 et précédemment passage Bellivet, d'une part et
1° Monsieur Louis Raymond Lauffray, propriétaire, ancien notaire, demeurant à Caen, 44 rue écuyère
2° Monsieur Désiré Adolphe Bergot, entrepreneur de menuiserie, demeurant à Caen place du parc n°8 d'autre part

Lesquels ont pour ces présentes, requis Me Guinat de recevoir les reconnaissances de dettes et conventions qu'ils ont arrêtées directement entre eux arrière et sans la participation du dit Me Guinat qui n'en est que le rédacteur.

Reconnaissance de dette
M. et Madame Brenner, Madame Brenner dûment autorisée de son mari, déclarent par ces présentes qu'ils doivent bien légitimement, conjointement et solidairement entre eux
A Monsieur Lauffray qui accepte
La somme principale de cinquante et un mille francs
Et à Monsieur Bergot qui accepte également celle de quatre mille cinq cent francs
Ensemble la somme totale de cinquante cinq mille cinq cent francs pour prêts d'eux faits antérieurement à ce jour à diverses époques et règlement de compte à aujourd'hui.
Laquelle somme totale de cinquante cinq mille cinq cent francs, Mr et Madame Brenner s'obligent conjointement et solidairement entre eux à rendre et rembourser à M. Lauffray et à M. Bergot dans les proportions ci-dessous comme suit désigné :
Du premier février mil neuf cent quatorze au premier janvier mil neuf cent dix-sept par mensualités de :
Six cent francs pour Mr Lauffray et cinquante francs pour M. Bergot, première mensualité, le premier février mil neuf cent quatorze.
Ces mensualités comprendront tant les intérêts calculés au taux ci-après fixé qu'une fraction du capital, elles s'imputeront d'abord sur les intérêts et sur le capital et xxxairement sur le capital.
La dite somme totale de cinquante cinq mille cinq cents francs produira à compter du premier (août présent) mois jusqu'à son remboursement intégral et effectif des intérêts un taux de six francs pour cent qui seront exigibles et payables comme il vient d'être dit, c'est-à-dire, compris dans chaque mensualité, ils décroiseront bien entendu au fur et à mesure des versements fractionnés effectués sur le capital.
La dite somme totale de cinquante cinq mille cinq cent francs sera exigible et remboursable au plus tard le premier janvier 1917

Conditions
La présente reconnaissance de dette a lieu aux conditions suivantes que M. et Mme Brenner s'obligent conjointement et solidairement à exécuter.

1° Ces paiements à faire mensuellement devront être effectués à Caen, au domicile de M. et Mme Brenner, débiteurs ; Tout autre paiement qui pourrait être fait tant sur le capital que sur les intérêts devront être effectués à Caen en l'étude de Me Foullon, successeur de Me Lauffray et nos quittances du ministère de Me Guinat.

2° Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ne seront valablement opérés qu'en espèces d'or ou d'argent aux cours, poids, titre et valeur actuel, nonobstant tout droit et lois contraires à intervenir au bénéfice desquels il est renoncé expressément et d'honneur ;

3° Tous paiements tant au principal qu'aux intérêts devront toujours être effectués sans aucune espèce de retenue …. Tous décrets ou lois contraires à intervenir, auxquels il est renoncé.
Si un impôt, taxe ou xxxx quelconque venait à être établi soit sur le capital, soit sur le revenu des créances hypothécaire, le montant de la présente reconnaissance de dettes deviendrait immédiatement et de plein droit exigible dans les trois mois de la promulgation de la loi établissant cet impôt ….. et sans diminution de l'intérêt stipulé

4° Le défaut de paiement à son échéance d'une seule de ses mensualités fixées ci-dessous constaté par un simple avis de non-paiement postal ou autre pièce probante donnerait aux créanciers le droit d'exiger le remboursement immédiat de tout leur dû en principal, intérêts sans autre formalité judiciaire ou obligation et nonobstant toute offres ultérieure.

5° Les débiteurs auront toujours la faculté de se libérer par anticipation quand bon leur semblera et par telles réactions qu'il jugeront bon leur semblera et par telles réactions qu'ils jugeront bon, mais dans tous les cas, à charge de prévenir les créanciers un mois à l'avance et par écrit.

6° Le montant de la présente reconnaissance de dettes ou ce qui en resterait dû, deviendrait encore immédiatement de plein droit exigible dans le cas où M. et Mme Brenner viendraient à céder leur fonds de commerce ci-après comme en nantissement ou à vendre les immeubles ci-après hypothéqués, commerce qu'il devraient

1° Fond de commerce de coiffeur parfumeur qu'ils exploitent, à Caen boulevard du théâtre au numéro 2

2° le fonds de commerce de fabricant d'objet de céramiques d'art et de bâtiment, grès et poteries en tout genre, qu'ils exploitent à Caen cours Montalivet

Ensemble, l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage attachés aux dits fonds
Le matériel de toute nature, le mobilier et l'agencement servant à leur exploitation. Matériel et mobilier que Mr et Mme Brenner s'obligent à maintenir et entretenir en bon état et au besoin à renouveler en cas de faute ou destruction et ce jusqu'à complète libération.
Le droit aux baux des lieux où l'exploitant les dispense
A cet égard il est déclaré que :
Le fonds de commerce de coiffeur parfumeur est exploité boulevard du théâtre, numéro 2 à Caen, dans un immeuble appartenant à Mr Lemoine fumiste, demeurant à Caen rue des jacobins, loué à Mr et Mme Brenner pour une durée de dix huit années, ayant commencé en mil neuf cent douze aux termes d'un bail sous signatures privées, daté du trente et un mars mil neuf cent onze, enregistré à Caen le six avril suivant (1911) folio 3.8 Caen droits de vingt six francs vingt cinq centimes … pour une durée de douze, quinze ou dix-huit années à compter du vingt neuf septembre mil neuf cent douze le prix de trois mille cinq cents francs par an payable aux quatre termes ordinaires de l'année.

Et que le fonds de commerce de fabrique d'objets de céramique, grès et poteries et leur commerce s'exerçant à Caen, cours Montalivet dans des bâtiments ci-après désignés construits sur des terrains loués par Mr et Mme Brenner aux hospices civils de Caen, à savoir :
Une surface d'environ 238 m² ayant 7 mètres de largeur et trente quatre mètres de longueur pour une durée de sept années ayant commencé à courir le premier mars mil neuf cent sept pour finir à pareille époque en mil neuf cent seize moyennant le prix de cent quarante deux francs par an payable avant jouissance … fait…. En date du dix sept septembre mil neuf cent sept, enregistré à Caen le vingt six du même mois folio 9 recto 8 par le receveur qui … pour droits trois francs et vingt centimes
Une autre surface d'environ neuf cent cinquante quatre mètres carrée pour une durée de neuf années à compter du premier août mil neuf cent onze, moyennant un prix annuel de cinq cent soixante douze francs .. et payable d'avance au premier terme le premier avril mil neuf cent onze fait sous seing privé en date à Caen du douze mai 1911, portant la mention suivante « enregistré le vingt sept mai mil neuf cent onze volume 633 folio 9 … 17 document qui a fait les frais de douze francs quatre vingt dix centimes

Au moyen de ces nantissements, M. de Lauffray et Bergot exerceront concurremment entre eux sur les éléments des dits fonds de commerce tous les droits actions et privilèges que confère la loi aux créanciers nantis pour le faire payer par préférence à tout autre le montant de leur avance en principal, intérêts et ..

Affectation hypothécaire
En outre, à la garantie du remboursement en principal du montant de la présente reconnaissance de dettes du principal, des intérêts et défraiement de frais et accessoires M. et Mme Brenner ont par les présentes déclaré affecter et hypothéquer avec consentement à inscription au greffe et Mrs Lauffray et Bergot qui acceptent

- le bâtiment ci-après situé à Caen cours Montalivet sur le terrain loué des hospices, savoir :
  Un bâtiment construit en moellons et briques avec armature en fer et couvert en fibrociment composé de :

Rez-de-chaussée à usage de fabrication de poterie avec un petit four ; émailler ; au-dessus de l'atelier, étage à usage de magasin et de séchoir à froid
- autre bâtiment construit en briques et en fer et couvert de tôle ondulée à usage de hangar avec four à poterie à deux foyers construit en brique.
- Autre petit bâtiment, construit en briques avec quelques pan de bois à usage de magasin et atelier à émailler et à décorer.
- Enfin autre petit bâtiment à usage de petit magasin et water-closet.

Tel que ces immeubles existent en circonstance et dépendances sans aucune exception ni réserve.

Origine de propriété

M. et Mme Brenner déclarent que le fond de commerce par eux remis en gage et les bâtiments précédemment hypothéqués leur appartiennent aux titres ci-après savoir :
Le fonds de commerce de coiffeur parfumeur avoir été acquis par eux d'un sieur Piel au mois d'Octobre mil huit cent quatre vingt sept.
Le fonds de fabriquant et marchand de céramiques grès et poteries en tout genre pour avoir été crée tout par eux ainsi que par M. René Brenner leur fils qui n'y a plus aucun droit
Enfin les bâtiments hypothéqués pour avoir été fait édifiés par eux sur les terrains loués des hospices civils de Caen

Assurance contre l'incendie – transfert d'indemnité

M. et Mme Brenner déclarent que : le matériel, le mobilier et les marchandises dépendant du fonds de commerce coiffeur parfumeur reçus en gage sont assurés contre l'incendie pour un capital de soixante dix mille francs (dans lequel les agencements mobiliers et installation des salons de coiffure, et en général le matériel entrent pour trente mille francs) à la compagnie d'assurance contre l'incendie « la Paternelle » dont le siège est à Paris suivant police en date du treize février mil neuf cent treize portant le numéro 908003
Et que les bâtiments du cours Montalivet, les matériels et mobiliers industriel à usage de fabrication et commerce d'objet de céramique et poterie sont assurés pour un capital de cinquante deux mille francs (dans lequel la marchandise entre pour douze mille francs) pour moitié à la compagnie La Paternelle suivant police en date du 8 octobre 1912 portant le numéro 902S21 et moitié à la compagnie d'union dont le siège est à Paris, place Vendôme n°9, police en date du premier octobre 1912 portant le numéro 27274
M. et Mme Brenner s'obligent à maintenir et renouveler ces assurances en temps utile tant qu'ils sont débiteurs de tout ou partie des de la présente reconnaissance de dettes, a en envoyer les primes et à justifier du fonds aux créanciers à toute réquisition.
Prévoyant dès maintenant le cas de sinistre total ou partiel des objets assurés avant le remboursement intégral des de la présente reconnaissance de dettes, ils cèdent pour ces présentes, délèguent et transfèrent aux créanciers qui acceptent une somme égale à celle qui leur serait due en vertu des présentes en principal, intérêts et accessoires et n'avoir et présenter la priorité par préférence a eux-mêmes et à toute facture … dans le montant des indemnités qui leur serait allouées en cas de sinistre …..

Etat civil – déclaration subrogation à l'hypothèque légal
M. et Mme Brenner déclarent qu'ils sont mariés en premières noces et sous le régime de la communauté réduite aux acquêts sans clause restrictive … de leur contrat de mariage établi par M° Godet, notaire à Paris le 13 septembre mil neuf cent quatre vingt sept
Et que M. Brenner …
A l'instar madame Brenner dûment autorisée par son mari pour donner garantie à MM Lauffray et Bergot, leur céder par ces présentes, délègue et transfère, ce qu'ils acceptent, une somme égale à celle qui leur serait due en vertu des présentes en principal, intérêts et accessoires …

Le 17 août 1913

**** Signatures ***

Annexe 3 - 7 mai 1917 : Création « Société Civile d'Etudes et d'Exploitation des procédés René Brenner »

Le Moniteur du Calvados, numéro du 07 juin 1917

Cabinet d'affaire Achille Souron 18 place Saint Martin Caen
Société civile d'études et d'exploitation des procédés René Brenner
Constitution de la société
Suivant acte sous signatures privées en date du sept mai 1917 enregistré, on été établis entre :
René Brenner, chimiste céramiste demeurant à Caen, 2 boulevard du théâtre ;
M. Emile Brenner, coiffeur demeurant à Caen, 2 boulevard du théâtre ;
Mme veuve Léon Démogé, demeurant à Caen, avenue de Creully, agissant en qualité de gérante de la société au nom collectif « Veuve Démogé et ses enfants » dont le siège social est à Caen, rue de Bernières, 15 ;
M. Ernest Roguier, directeur du grand bazar et des nouvelles galeries, demeurant à Caen place Gambetta ;
M. Lucien Haas, demeurant à Paris 25 rue des filles du Calvaire ;
M. Jacques Classe, ingénieur, demeurant à Paris, 15 rue Laffitte ;
M. Jean Bouazin, propriétaire, demeurant à Caen, 235 rue Caponière ;

Les statuts dont il a été extrait ce qui suit :
Article I -
Entre les soussignés, propriétaires de parts d'intérêts ci-après créés, il est formé une société civile sous la dénomination « société civile d'Etudes et d'exploitation des procédés René Brenner régie par les articles 1832 et suivants au code civil et par les présents statuts :
Article II –
Cette société a pour objet :
L'achat, la mise au point et en valeur des procédés céramiques découverts, préparés, organisés ou perfectionnés par M. René Brenner, l'un des sous-signés.
La mise au point et en valeur de tous les perfectionnements qui pourraient être apportés dans l'avenir par M. René Brenner aux procédés actuellement apportés.
L'achat, la mise au point et en valeur de tout procédé intéressant directement ou indirectement la céramique.
La mise en exploitation et l'exploitation des divers procédés et perfectionnements ci-dessus crées ;
La transformation de la présente société en société anonyme.

Article III.
La durée de la société est fixée à trois années à compter de ce jour, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

Article IV
M. Emile Brenner apporte à la société
Il pourra être transféré en tout autre endroit de la ville de Caen par simple décision du comité de direction.

Article V
M. Emile Brenner apporte à la société :
1. L'usage et la jouissance pour la durée de la présente société d'une usine édifiée par lui, à Caen, cours Montalivet, sur un terrain appartenant aux hospices civils de Caen en ce compris le matériel et tous objets pouvant servir à l'exploitation de l'usine dont il s'agit.
2. Le droit d'extraire de l'argile d'une pièce de terre, sise à Bavent, appartenant aux consorts Harang, le dit droit résultant d'un acte sous seings privés en date du 22 décembre 1914, enregistré.
3. Les marques, dessins modèles et sujets quelconques, pouvant appartenir à M. Emile Brenner, déposé ou non, qui par les présente deviennent la propriété exclusive de la Société avec droit de reproduction entier et sans restriction. M. Brenner s'interdisant à l'avenir, toute fabrication et acte quelconque de concurrence à l'encontre de la société présentement constituée, relativement aux produits céramiques.

II. M. René Brenner apporte à la Société :

Ses connaissances, ses études, ses dessins, ses découvertes ou inventions, ses procédés de fabrication ou décors brevetables ou non brevetables concernant la céramique sans aucune exception ni réserve tant en ce qui concerne la céramique ou les décors que les appareils devant servir à leur fabrication ou à leur reproduction d'une manière générale tout ce qui peut intéresser directement ou indirectement la céramique.
En outre M. René Brenner sera tenu de présenter lesdites découvertes, études, inventions à la Société présentement constituée ou à toute autre pouvant lui succéder par voie de transformation ou sous toute autre forme, laquelle Société sera tenue, de faire connaître son acceptation ou son refus dans les six mois de la présentation faite par M. René Brenner. En cas de refus, M. René Brenner reprendra toute liberté et pourra disposer à son gré desdites découvertes, études et inventions étrangères à la céramique. La société pourra prendre tous brevets à ses frais. M. René Brenner devra à cet effet prêter son concours le plus entier et faire ou participer à toutes les démarches et formalités utiles. Les brevets seront pris au nom de M. Brenner et au nom d'un membre du comité de direction.

III. Mme Démogé apporte à la Société :
Le concours par elle prêté à M. René Brenner, jusqu'à ce jour à divers titres et qui est envisagé au point de vue financier seul, s'élève à trois mille francs
Son concours commercial pour l'écoulement et le placement des produits de la société.
Une somme de dix mille francs en espèces

IV. M. Ernest Roguier fait apport à la Société d'une somme de cinq mille francs en espèces.
V. M. Lucien Haas fait apport à la Société d'une somme de dix mille francs en espèces.
VI. M. Jacques Classe fait apport à la Société d'une somme de cinq mille francs en espèces.
VII. M. Jean Bouazin fait apport à la Société d'une somme de cinq mille francs en espèces.

Article VI.
Le fonds social est fixé à cent mille francs, divisé en 100 parts de propriété et d'intérêts de mille francs chacune.
Il est en outre créé en parts bénéficiaires dans valeur nominale dont les droits sont régis par les articles 12, 1 et 14 ci-après.
En représentation de leurs apports précisés par l'article 5, il est attribué aux apporteurs, à savoir :

Treize parts d'intérêts à M. Emile Brenner, ci	13
Treize parts d'intérêts à M. René Brenner, ci	13
Treize parts d'intérêts à la Société Veuve Démogé et ses enfants, ci	13
Cinq parts d'intérêts à M. Roguier, ci	05
Dix parts d'intérêts à M. Haas, ci	10
Cinq parts d'intérêts à M. Classe, ci	05
Cinq parts d'intérêts à M. Jean Bouazin, ci	05
Total des parts attribués	64

36 parts d'intérêts resteront attachés à la souche pour être détachées et placées au fur et à mesure des besoins de la Société s'il y a lieu.
La souscription de ces 36 parts appartiendra d'abord aux apporteurs en espèces dans la proportion de leur souscription actuelle et ensuite aux apporteurs en nature si l'un des apporteurs en espèces n'use pas de son droit.
En rémunération des services, démarches, concours et avantages divers accordés à la société par les associés, les parts bénéficiaires sont accordées de la manière suivante :

A M. Emile Brenner, huit parts, ci	08
A M. René Brenner, dix-huit parts, ci	18
A la Société Veuve Démogé et ses enfants, vingt parts, ci	20
A M. Roguier, quinze parts, ci	15
A M. Haas, treize parts, ci	13
A M. Classe, vingt et une parts	21
A M. Jean Bouazin, cinq parts, ci	05
Total des parts attribués	100

Les treize parts d'intérêts et treize parts bénéficiaires attribuées à M. René Brenner resteront attachés à la souche et déposées dans la caisse de la société pendant toute la durée de celle-ci.

Article VII
Les souscripteurs et acquéreurs des parts d'intérêts ne sont engagés que jusqu'à concurrence des sommes versées pour l'achat de ses parts.

Article VIII
La propriété des parts d'intérêts sera constatée par des titres nominatifs extraits d'un registre à souche numérotés de 1 à 100 et signés par deux membres du conseil de direction.
La cession desdites parts s'opérera par une déclaration de transfert signée par le cédant et le cessionnaire et inscrit sur un registre tenu au siège de la société.
Dans le but de conserver à la Société son caractère d'association de personnes les cessions de parts d'intérêts ne pourront être faites qu'à des personnes déjà associées ou qui seront agréées par le conseil de direction. Les associés auront toujours un droit de préemption relativement à toute cessions de parts d'intérêt. A cet effet, tout associé désirant céder ses titres devra en faire part tout d'abord au conseil de direction qui portera cette offre de cession à la connaissance des autres associés. Ce n'est que sur le refus des autres associés que des parts à céder pourront être offertes à des tiers qui devront toujours et malgré le refus d'acquisition des co-associés être agrées par le conseil de direction. Le veto de ce conseil dut-il entraîner l'impossibilité de la cession, les associés soussignés déclarent s'y soumettre formellement et y soumettre leurs successeurs quels qui soient.

Article IX
Le décès ou tout autre empêchement d'un associé ne pourra donner lieu à la dissolution de la Société qui continuera avec ses héritiers ou représentants.
La propriété de chaque part est indivisible. Les héritiers ou représentants d'un associé seront tenus de se faire représenter par l'un d'eux.
Les héritiers ou ayant cause d'un associé ne pourront sous aucun prétexte provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration, ni demander l'inventaire, le partage ou la licitation des dits biens ou valeur. Ils devront pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions du conseil de direction.

Article X
Un comité de direction composé de trois membres pris parmi les associés aura pour mission de représenter la société et d'agir en son nom pour tout ce qu'il y aura à faire en vue d'arriver au but qu'elle se propose.
Les pouvoirs les plus étendus lui sont conférés à cet effet sans aucune limitation.
Ce comité de direction est, par les présentes, constitué de la manière suivante :
M. Ernest Roguier, demeurant à Caen place Gambetta
M. Jacques Classe, ingénieur, demeurant à Paris 15 rue Laffitte
M. Lucien Haas, demeurant à Paris, 22 rue des filles du Calvaire
L'un des membres du comité de direction aura la fonction de directeur administratif et financier. Cette fonction est attribuée par les présentes à M. Ernest Roguier auquel tous pouvoirs utiles sont donnés et dont sa signature engagera ou libérera la Société vis-à-vis des tiers.
Les membres du comité de direction ne devront user de la raison sociale que pour les besoins de la société. Ils ne peuvent en aucun cas engager les associés au-delà du montant de leurs parts

Article XI
Les associés seront convoqués par le directeur administratif en assemblée générale au moins une fois par an, dans les deux mois qui suivront la clôture de l'exercice pour être tenu au courant de la marche des opérations, approuver les comptes de la Société et statuer sur les questions qui lui seront soumises.
Les associés pourront être convoqués en outre autant de fois que les affaires de la Société l'exigeraient.
Les convocations seront faites par lettre adressée dix jours à l'avance à chacun des associés.
L'assemblée sera régulièrement constituée quelque soit le nombre de parts représentés.
Les associés ne pourront se faire représenter que par un autre associé.
L'assemblée générale est présidée par le directeur administratif ou à défaut par un autre membre du comité. Le président sera assisté d'un secrétaire nommé par l'assemblée.
L'assemblée générale extraordinaire réunissant au moins les trois quarts des parts sociales pourra décider la dissolution anticipée de la Société ou sa prorogation pour une nouvelle période de trois ans ou une période moins longue. La transformation de cette société en Société Anonyme, les conditions

et avantages à stipuler pour la présente société soit lors de la constitution d'une société anonyme, soit en cas de transmission à d'autres Sociétés ou à des particuliers de tout ou partie de l'actif de la société.
En cas de dissolution de la Société, M. René Brenner aurait un droit de préemption sur tous les autres et à valeur égale relativement à la cession de tout ou partie de l'actif de la société.
Les décisions sont prises à la majorité des parts représentées à l'assemblée, chaque associé ayant autant de voix qu'il possède ou représente de parts.
Il sera tenu à chaque assemblée une feuille de présence signée par les associés présents. Les décisions de l'assemblée sont constatées par des procès verbaux transcrits sur un registre spécial et signés par le président et le secrétaire.
Les copies ou extraits sont signées par le président.

Article XIII
En cas de liquidation de la société il y sera procédé par le comité de direction dont les pouvoirs se continuent comme pendant l'existence de la société.
Les liquidateurs ont pour mission avec les pouvoirs les plus étendus de réaliser même à l'amiable tout l'actif mobilier et immobilier de la Société, d'éteindre le passif et en outre avec l'autorisation de l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article XI qui précède ils peuvent faire le transport ou la cession à tout particulier ou à toute société soit par voie d'apport, contre espèces ou contre titres entièrement libérés soit autrement de tout ou partie des droits, actions et obligations de la société sauf application du droit de préemption réservé en cas de liquidation à M. René Brenner par l'art. XI des présents statuts.
Après extraction du passif, le solde de l'actif sera réparti entre les parts d'intérêts jusqu'à concurrence de leur remboursement.
Le solde sera partagé par moitié entre les parts d'intérêts et les parts bénéficiaires.

Article XIV
Les parts bénéficiaires crées par l'article VI seront au porteur et extraites d'un registre à souche numérotées de 1 à 100 et signées par deux membre du conseil de direction.
La propriété des parts bénéficiaires ne comporte aucun droit d'immixtion dans les affaires sociales de quelque manière que ce soit.
De convention expresse aucune modification ne pourra être apportées aux droits qui leur sont reconnus par les articles 12 et 13 des présents statuts concernant la répartition des bénéfices ou le cas de liquidation de la Société et, ce en quelque cas que ce soit et notamment en cas de transformation en Société Anonyme il pourra être procédé à la subdivision des parts bénéficiaires.

Un exemplaire de cet acte a été déposé le six juin 1917, au greffe du tribunal de commerce de Caen et au greffe de la justice de paix du canton Est de Caen.

Pour insertion,
Le directeur administratif et financier de la Société,
Signé : Roguier

Annexe 4 - 21 février 1920 : Reconnaissance de dette par M. et Mme Emile Brenner à M. et Mme René Brenner

Par devant nous Me Henri Foullon notaire à Caen soussigné
Ont comparus
Monsieur Emile Brenner négociant et Madame Ernestine Fieg son épouse demeurant ensemble boulevard du théâtre, n°2 et précédemment passage Bellivet, d'une part
Et Monsieur René Emile Brenner industriel demeurant à Caen cours Montalivet, d'autre part

Lesquels ont par ces présentes, requis Me Foullon de recevoir la reconnaissance de dettes qu'ils ont arrêtées directement entre eux arrière et sans la participation de Me Foullon qui n'en est que le rédacteur.

Reconnaissance de dettes
Monsieur et Madame Brenner, Madame Brenner avec l'autorisation de son mari, déclarent par ces présentes qu'ils doivent bien et légitimement, conjointement et solidairement entre eux,

à Monsieur René Brenner qui accepte

La somme de huit mille francs pour arrêté de compte à ce jour.
Laquelle somme de huit mille francs, M. et Mme Emile Brenner s'obligent conjointement et solidairement entre eux à rendre et rembourser à M. René Brenner dans trois ans de ce jour, c'est-à-dire, le vingt et un février mil neuf cent vingt trois.

Ladite somme produira à compter de ce jour des intérêts au taux de six pour cent par an qui seront payables par semestres les premier janvier et premier juillet de chaque année pour faire le premier paiement le premier juillet prochain pour le prorata alors couru

Conditions
La présente reconnaissance des dettes a lieu aux conditions suivantes :
1° le remboursement du capital prêté et le paiement des intérêts devrant être effectués en bonnes espèces de monnaie ayant cours en France et non autrement à Caen, en l'étude de Me Foullon, notaire soussigné.
2° Les causes de la présente reconnaissance de dette seront indivisibles le cas échéant entre les héritiers et représentant de M. et Mme Emile Brenner, lesquelles seront pareillement tenus au paiement des frais des notifications présentes par l'article 877 du code civil.
3° M. et Madame Emile Brenner auront la faculté d'anticiper l'époque du remboursement fixé à toute époque par versements qui pourront être de 500 francs
4° *paragraphe entièrement rayé*
5° Malgré le délai de remboursement ci-dessus, les créanciers auront la faculté d'exiger leur remboursement dans un des cas suivants :

Si M et Mme Emile Brenner ne paient pas à échéances les interêts du capital et cela un mois après un simple commandement de payer infructueux ;
S'ils viennent à être saisis mobiliairement ou immobiliairement

6° Enfin M. et Mme Brenner paieront tous les débits et honoraires des présentes et ceux qui en seraient la conséquence.

Garantie – nantissement
A la sûreté de garantie du remboursement de la présente reconnaissance de dettes, du service des interets et du paiement de tous frais et accessoires M. et Mme Brenner déclarent par ces présentes à titre de nantissement en gage au profit de M. René Brenner qui accepte.
Le fonds de commerce de coiffeur parfumeur exploité à Caen boulevard des alliés n° 117
Ensemble, l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage attachés audit fond
Le matériel de toute nature, le mobilier et l'ensemble servant à leur exploitation, matériels et … que M et Mme Brenner s'obligent à maintenir et à entretenir en bon état et au besoin à renouveler en cas de perte ou destruction et ce jusqu'à parfaite libération.
Et le droit aux baux des lieux où s'exploite le fonds
A cet égard, il est déclaré que

Le fonds de commerce de coiffeur parfumeur est exploité boulevard des alliés au n°117, dans un immeuble appartenant à M. Lemoine demeurant à Caen rue des Jacobins loué à M et Mme Brenenr aux termes d'un bail sous signatures privées en date du trente et un mars mil neuf cent onze enregistré à Caen le 6 avril suivant folio 38 case 7 aux droits de vingt six francs et cinq centimes, décimes compris par M . Aze qui a perçu les droits pour une durée de douze, quinze ou dix huit années à compter du vingt neuf septembre mil neuf cent douze, moyennant le prix de trois mille cinq cent francs par an payables en quatre termes de l'année

Origine des propriétés
M. et Mme Brenner déclarent que le fonds de commerce a été acquis par eux d'un monsieur Péal au mois de mil huit cent quatre vingt sept
Assurance contre l'incendie – transport d'indemnité
M. et madame Emile Brenner déclarent que le matériel, le mobilier et les marchandises dépendant du fonds de commerce de coiffeur parfumeur remis en gage sont assurés contre l'incendie à La Paternelle, dont le siège est à Paris rue menau N°4 suivant police en sorte du treize février mil neuf cent treize portant le numéro 908003
M. et Mme Brenner s'obligent à maintenir et renouveler ces assurances en temps utile tout qu'ils seront débiteurs de toute ou partie des causes de la présente reconnaissance de dettes, à en payer exactement les primes et à justifier aux créanciers de toute réquisition.
En prévoyant dès maintenant le cas de sinistre total ou partiel….

Etat civil
M et Mme Brenner déclarent …

Signification
…
Domicile

Le 21 février 1920
signatures

Annexe 5 - 21 février 1920 : vente usine poterie cours Montalivet d'Emile à René Brenner

Par devant nous Me Henri Foullon notaire à Caen soussigné
Ont comparus
Monsieur Emile Brenner négociant et Madame Ernestine Fieg son épouse demeurant ensemble boulevard des alliés, n°11 et précédemment passage Bellivet,
Lesquels ont par ces présentes vendu en s'obligeant de toutes les garanties ordinaires de fait et de droit
A Monsieur René Emile Brenner industriel demeurant à Caen cours Montalivet, ici présent et qui accepte

L'immeuble ci-après désigné

Désignation
Un bâtiment situé à Caen cours Montalivet sur des terrains loués des hospices construit en moellons et briques avec monture en fer et couvert de fibrociment composé de :
Rez-de-chaussée à usage de fabrication de poterie avec un petit four à émailler
Au-dessus de l'atelier, un étage à usage de séchage à froid,
Four à deux foyers construit en briques
Magasin et atelier à émailler et à décorer
Tel que ces immeubles existent en circonstances et dépendances sans aucune exception ni réserve

Origine de propriété
L'immeuble ci-dessus désigné appartient à M. et madame Emile Brenner comparants pour l'avoir fait édifier sur les domaines loués des hospices sans pour cela qu'il ait été conféré à qui que ce soit aucun privilège hypothèque

Propriété - jouissance
M. Brenner a la propriété de l'immeuble présentement vendu à compter de ce jour.

Conditions
La présente vente a lieu aux conditions suivantes
L'acquéreur prendra l'immeuble à lui vendu dans l'état où il se trouve actuellement sans recours contre les vendeurs pour mauvais état, défaut d'entretien ou pour tout autre conséquence que ce soit sauf à s'adresser à tous tiers s'il y a lieu frais arrière des vendeurs et sans les mettre en cause ….

Assurance
M. et Mme Brenner déclarent que les immeubles présentement vendus sont assurés contre les risques d'incendie à la compagnie 'Le Soleil' suivant le n°22855 en date du trente juillet mil neuf cent dix neuf
Monsieur René Brenner, acquéreur est par le seul fait de la vente dans les droits .. résultant pour les vendeus de cette assurance
En outre, il sera tenu de continuer cette assurance jusqu'au paiement de son prix ….

Prix
En outre la présente vente est consentie moyennant a savoir :
1° la charge que prend M. René Brenner tenu de rembourser aux lieux et place des vendeurs la créance s'élevant au principal à cinquante et un mille francs montant d'une reconnaissance de dette souscrite par M. et Mme Brenner au profit de M. Louis Raymond Lauffray propriétaire, ancien notaire demeurant à Caen suivant acte reçu de Me Guinat notaire le vingt août mil neuf cent treize transporté à Pierre Louis Raymond Lauffray capitaine d'infanterie domicilié à Ducy Ste marguerite en vertu d'un acte reçu par Me Maillot le dix septembre mil neuf cent dix sept
La dite créance actuellement exigible depuis le premier janvier mil neuf cent dix sept produit des intérêts au taux de six pour cent par an. Le capital et les intérêts seraient payables en l'étude de Me Foullon notaire et concernée par une inscription au bureau des hypothèques de Caen le dix huit septembre mil neuf cent treize numéro 1311 n°25 sur l'immeuble objet de la présente vente.

2° La somme de dix mille sept cent soixante dix sept francs montant des intérêts reste dus à ce jour sur la dite somme

Monsieur René Brenner devra opérer le remboursement en principal, intérêts et accessoires de la créance de façon que M. et Mme Emile Brenner ne puissent être inquiétés de recherches à l'avenir à ce sujet.
M. René Brenner devra acquitter à compter de ce jour les intérêts dont elle est productive. A cet effet toutes délégations sont expressément consenties au profit de M. Pierre Lauffray créancier desdites sommes.

Le 21 février 1920
signatures

Annexe 6 – 21 février 1920 : Etat de la créance de 51 000 francs

Etat de la créance de 51 000 francs au 21 février 1920
M. Lauffray / M. Brenner

Montant en principal de la créance			**51 000**
Intérêts 6% à partir du 1er août 1913			
- au 1er août 1914		3 060	
- au 1er août 1915		3 060	
- au 1er août 1916		3 060	
- au 1er août 1917		3 060	
- au 1er août 1918		3 060	
- 9 mois 1er mai 1919		2 295	
Total intérêts		17 595	
Reçu en compte : 28 mars 1915	350		
2 juin 1915	150		
29 juillet 1915	150		
24 août 1915	150		
5 octobre 1915	100		
14 décembre 1918			
17 décembre 1918 ↳	3 000		
26 décembre 1919	2 000		
28 décembre 1919	1 000		
Total versements	6 900	6 900	
Reste du par M. Brenner père pour intérêts		10 695	
Frais de reconnaissance de dette du 20 août 1913		1 777,65	
Procuration et mainlevée pour la Cie d'assurance		52	
Ensemble		12 524,65	
A déduire :			
- Note de M. R. Lauffray due à M. Brenner 2 456 ,10			
- Note de Me Foullon	1 777,65 ↳	4 233,75	
Reste du par M. Brenner père		8 290,90	
Versé par M. et Mme Brenner à M. Brenner fils			
Le 21 février 1920		290,90	
M. Brenner fils doit les intérêts depuis le 1er mai 1919			
Au 21 février 1920 les intérêts depuis le 1er mai 1919 sont de		**2 486,23**	

Annexe 7 - 21 janvier 1924 : transfert de la dette de 8 000 francs d'Emile Brenner à Pierre Lauffray

Par devant Me Jean Julien Guinat, notaire à Caen, soussigné,
A comparu,

Monsieur René Emile Brenner, industriel demeurant à Caen cours Montalivet
Lequel a par ces présentes, reconnu avoir reçu à l'instant même en bonnes … de monnaies comptées et délivrées à la vue de Me Henri Foullon, notaire à Caen

Monsieur Pierre Louis Raymond Lauffray, domicilié à Ducy-Sainte-Marguerite, mais résidant actuellement à Caen, rue de l'académie n°3 ici présent payant en l'acquit de Monsieur Emile Brenner, négociant, et de madame Ernestine Fieg, son épouse demeurant ensemble à Caen, boulevard des alliés n°117 et en vue de la subrogation ci-après.

La somme de huit mille francs, montant s'une reconnaissance de dettes pour arrêté de compte au jour de l'acte, souscrite par Monsieur et Madame Brenner susnommés au profit de monsieur René Brenner, comparant suivant acte reçu par Me Foullon notaire à Caen, susnommé, les 21 février 1920
Laquelle somme ainsi reçue, Monsieur René Brenner, consent audit Monsieur Lauffray bonne et valable quittance sans réserve

Pour quittance
En conséquence de ce paiement, Monsieur Lauffray se trouve subrogé légalement, conformément à l'article 1250 §1 du code civil dans tous les droits de Monsieur René Brenner et notamment dans l'entier effet de l'inscription prise au greffe de commerce de Caen, le premier mars 1920 n° 1920 – 94 en vertu de la reconnaissance de ladite inscription sur la présentation d'une expédition ou d'un extrait des présentes
Monsieur Lauffray reconnaît que Monsieur René Brenner lui a remis le titre de sa créance et toutes les pièces qui lui sont relatives

Domicile
Pour l'exécution des présentes et de leurs conséquences les parties font élection de domicile à Caen, en l'étude de Me Foullon, notaire susnommé, avec attributions de juridiction aux tribunaux de Caen

Mention
Mention des présentes est consentie partout où besoin sera

Frais
Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs conséquences seront à la charge de Monsieur Brenner

En l'étude de Me Foullon le 21 janvier 1924

Annexe 8 – 23 mai 1929 : Etat des remboursements par Brenner Père et fils de l'emprunt des 51 000 francs

Créances dues par messieurs Brenner père et fils
A la succession de Monsieur Pierre Lauffray

Montant principal de la créance (10 août 1913)		51 000
Intérêts à 6% au 21 février 1920	10 777,15	
Intérêt au 1er janvier 1921	2 624,05	
Intérêt au 1er janvier 1922	3 060	
Intérêt au 1er janvier 1923	3 060	
Intérêt au 1er janvier 1924	3 060	
Total des intérêts dus au 1er janvier 1924	22 581,20	

Créance de 8 000 Fr due par Mr Brenner père, à Mr Brenner fils cédé à Me Lauffray en déduction des intérêts, en vertu d'un acte reçu par Me Guinat le 21 janvier 1924….. 8 000 8 000

Reste du pour intérêts à cette date 14 581,20

Sommes versées en compte sur le solde des intérêts :

1 – par Monsieur Brenner fils :

Le 21 juin 1920	1 000
Le 26 juin 1921	1 000
Le 26 juin 1922	200
Le 8 juin 1923	140
Ensemble :	2 340

2 – Par Monsieur Brenner Père :

Par versements mensuels effectués en 1922 – 1923	4 200	
Par billets souscrits et remboursés en 1924 et 1925 (500 fr chacun) ……	8 041,20	
Ensemble :	12 241,20	12 241,20
Total égal au solde des intérêts dus au 1er janvier 1924		14 581,20

Total en principal de la créance du 1er janvier 1924		59 000
Intérêts dus au 31 mars 1926 au taux de 6%	7 965	
Sommes versées en compte sur ces intérêts par Mr Brenner père		
Le 3 mars 1924	300	
Le 21 mai 1924	300	
Le 27 janvier 1926 solde de compte à l'étude	782,09	
Ensemble :	1 382,09	1 382,09
Reste une somme de :		6 582,91

Montant en principal de la créance au 31 mars 1926			59 000	
Intérêts dus au 31 mars 1926			6 582,91	
Le 24 juillet 1926 reçu en compte sur les intérêts		5 000		
Le 31 août 1926 reçu sur les intérêts		1 582,91		
Total		6 582,91		
Le 31 août reçu prorata d'intérêt de 59 000 à 6% du 31 mars 1926 au 31 août 1926 …..	1 475			
Le 31 août 1926 reçu en compte sur capital			2 000	
Le 8 octobre 1926 reçu en compte sur capital			5 000	
Le 18 novembre 1926 reçu en compte sur capital			2 500	
Le 22 décembre 1926 reçu en compte sur capital			2 000	
Total			11 500	11 500
Année d'intérêts due au 31 août 1927 savoir :				
Sur 57 000 à 8% du 31 août 1926 au 8 octobre 1926 ou 38 jours ……		474,75		
Sur 52 000 à 8% du 8 octobre 1926 au 18 novembre 1926 ou 23 jours ……..		262,13		
Sur 49 500 à 8% du 18 novembre 1926 au 22 décembre 1926 ou 34 jours …….		368,87		
Sur 47 500 à 8% du 22 décembre 1926 au 31 août 1927 ou 252 jours ……..…		2 623,55		
Total		3 729,30		
Reçu le 16 août 1927 en compte sur intérêts		2 000,00		
Reste dû sur intérêts au 31 août 1927		1 729,30		
Total de la créance en principal au 31 août 1927				47 500
Reçu le 11 octobre 1927 2 000 Fr soit ……		1 729,30		270,70
Reste dû				47 229,30
Reçu le 12 novembre 1927				2 000,00
Reste dû				45 229,30
Différence des intérêts de 52 000 à 8% du 8 octobre 1926 au 18 novembre 1926 calculés sur 23 jours au lieu de 41 …….				205,17
Reste dû en principal				45 431,42

Remis au clerc de Me Perrotte le 23 mai 1929
Quittances suit des 11 octobre 1927 et 16 novembre 1927

Annexe 9 - Dossier de dommages de guerre - Rapport d'expertise de 1955

Dossier CT-8.156 – RIC
Déclaration de sinistre 477 – DS du 17/02/1943 et CT-9016 – DS du 31/01/1946
Rapport d'expertise (dommage éléments d'exploitation)

9.1 - Chapitre I

Renseignements :

Propriétaire du bien sinistré : Au moment du sinistre Actuel	 René Emile Brenner Héritiers Brenner
Date et origine de propriété	1933 (création)
Lieu du sinistre	8 cours Montalivet
Dates de sinistres	2 mai 1942 10 février 1943
Propriétaire de l'immeuble	Mme Vve Brenner Ernestine née Fieg (décédée)
Causes des sinistres	Bombardements aériens
Activité professionnelle	céramiste
Registre du commerce	?
Origine de l'exploitation	1912

Etat civil du sinistré et des ayants droits
René Brenner né le 24 mars 1889 à Caen époux de Louise Luthringer (décédés)
Se reporter au certificat de propriété, aux DG4, aux pouvoirs DJ1 figurant au dossier.
Mandataire : Me Deshayes notaire 8 rue Guillaume le conquérant à Caen

Origines des dommages
Destructions par bombardements aériens des 2 mai 1942 et plus particulièrement du 10 février 1943
Preuves invoquées par le sinistré
Deux témoignages
Avis du CCC du 11/02/1952
Position de l'expert :
Les renseignements recueillis sur place nous permettent de retenir la destruction totale par bombardement aérien du 10/02/1943 notamment du matériel et des marchandises du sinistré.

Consistance des dommages
Liste des perte étable par une des filles Brenner (Mme Gravelin) et signée de deux témoins
Preuves invoquées par le sinistré :
Deux témoignages
Position de l'expert
Les renseignements recueillis nous permettent de retenir comme base l'évaluation la liste des pertes présentée. Nous préciserons au paragraphe « remplacements » notre position sur l'état et la qualité du matériel et des marchandises détruits.

Renseignements généraux sur la reconstitution
Les époux Brenner sont décédés (voir attestation de propriété) et aucune reconstitution n'a été effectuée jusqu'ici. Il s'agit d'une indivision. Nous nous bornerons dans ces conditions à établir la valeur 1939 des dommages.

9.2 - Chapitre II
Evaluation des dommages
Travaux conservatoires
Réparations
Remplacements : matériel agencements outillages

Suivant renseignements recueillis sur place et notamment auprès d'autres établissements du même genre de la région de Caen, le sinistré faisait de la belle céramique et notamment des collections d'assiettes représentant les tapisseries de Bayeux. Le sinistré était un ouvrier d'art mais son matériel et notamment ses fours étaient assez vétustes.
L'installation datait à partir de 1912, la majeure partie de 1918/1919.
La composition et l'importance du matériel correspondent bien d'une part au genre de fabrications et d'autre part, à l'importance de celle-ci.
Le broyeur était un tonneau broyeur à galets de silex, sans revêtement intérieur, capacité 150 k, assimilable au matériel Faure (ref II – 014 015 barème 58 – FA)
Les séchoirs qui correspondaient à des rayonnages (séchage à l'air libre) seraient évalués suivant le barème 2-AC – ref II – 127 sans supplément pour la profondeur de 1 mètre étant donné qu'il s'agit de sapin brut.
Pour le matériel de laboratoire au sujet duquel la liste de pertes ne donne aucun détail, ni aucune précision, compte tenu des renseignements que nous avons recueillis dans des entreprises similaires, nous l'avons estimé à 3000 frcs.
De même pour le matériel du petit laboratoire, nous l'avons estimé à 1000 francs.

En ce qui concerne les tours, nous les avons retenus suivant la référence II-083 du barème 58-FA.
Pour les divers fours détruits, dont la description est donnée page3 de la liste de pertes, nous avons (suivant renseignements recueillis dans une entreprise similaire de la région) demandé leur valeur à une entreprise spécialisée dans la fourniture de pièces de fours : les établissements Desmarquest.
Notre lettre 12/3/1957 et leur réponse du 20/3/57 figurent au dossier. Les valeurs actuelles des fours détruits sont indiqués ainsi que le coefficient actuel (30)

Il y a lieu de noter en effet que, dans aucun des barêmes MRU suivants : 58 FA (faïencerie) 28 – CH (céramique) 61 – FD (fours industriels) ou encore 20-BM (briqueteries – tuileries) , il n'existe des fours correspondants à ceux perdus.

C'est pourquoi nous avons consulté une maison spécialisée dont nous retiendrons les prix actuels, que nous ramènerons en valeur 1939 par application de l'indice indiqué soit 30

Matériels – agencements – outillages (par famille en rubrique)

Référence du barème	désignations	quantité	En valeur 1939	
			Prix unit.	montant
	Matériel de fabrication de céramique	1	11 500	11 500
58-FA	**1 - Atelier de préparation**			
II -014/015	Broyeur : tonneau broyeur à galets silex, sans revêtement intérieur, capacité 150k, - Faure par interpolation entre référence 014/015 10800+ 2200/3			
49.EA	Moteur électrique (du broyeur – 4CV – 1900 – triphasé – 50 par interpolation entre le 2 et le 4CV 1050 + 600x2/3=1450 Cuves en ciment capacité de 1 m^3 lisses non revêtues	1 4	1 450 500	1 450 2 000
	2 - Atelier de coulage			
	Table de coulage 8mx1m En sapin du nord – dessus 30/40 mm Bases pour barbotines en ciment de 20 l Planches de 30 mètres de longueur – épaisseur 30mm largeur 23cm sapin	8m² 2 100 soit 2 $m^3$07	250 100 400 le m^3	2 000 200 828
2.AC	Séchoir de 30 m de longueur formé de casiers rayonnages sapin brut de 1m de profondeur et 2 m de hauteur 2 tables ordinaires sapin 2m x 1m	60 m² 4 m²	225 105	13 500 420
Total à reporter				**31 898**

			Report	**31 898**
	Chaises tout bois	4	40	160
	Poêle d'atelier	1	300	300
	3 – Atelier de séchage			
2AC	Séchoir comme ci-dessus de 30m de longueur	60m²	225	13 500
	200 planches même dimension	4 m^3	400	1 600
	Bac pour barbotine 20 l	1	100	100
	Table de coulage 6m x1m	6m²	250	1500
	Chaises tout bois	2		
	Poêle	1	300	300
	4 – Atelier de décor			
	Poêle	1	300	300
	Table sapin du nord dessus 30mm 3x2m	6m²		
114.TL	Table d'architecte = table à dessin	1	600	600
	Tabouret pour table ci-dessus	1	150	150
	chaises	6	40	240
	tournette	1	250	250
2AC IV.126	Casiers pour archives de dessin	6m²	140	840
	5 - Atelier d'émaillage			
	Bac à émail contenance 75 l en tôle galvanisée	1	120	120
	Table chêne 3x2 m	6m²	400	2 400
2AC	séchoir			
	25 planches 3m x0,5 x0,03	0,5 m^3	400	200
			Total à reporter	**56 038**

	5 - Atelier d'émaillage (suite)		**Report**	**56 038**
	Brosses et pinceaux	20	8	160
	Chaises tout bois	2	40	80
	poêle	1	300	300
80-MF	**6 - Magasin**			
	Table bureau	1	400	400
	Four intérieur à moufle de 1 m^3	1	5 000	5 000
	50 planches de 3x0,5x0,03	1 m^3	400	400
2AC	3 rayonnages : 2m hauteur longueur 10m	20 m²	225	4 500
	7 – Grand Laboratoire			
	Matériel de laboratoire (balance, verrerie, ..) - estimé			**3 000**
	8 – Petit Laboratoire			
	Matériel pour développement photo - estimé			**1 000**
	9 – Atelier de moulage			
58 - FA	Tours simples de potier sur bâti, ype Faure	3	2 450	7 350
II - 083	Moteur électriques 2CV – 1500 t/mn – triphasé 50hz	1	1 050	1 050
49 - EA	Table ordinaire 2x1m - sapin	2m²	105	210
	Pinceaux	4	8	32

	Ustensiles à modeler		200	200
	Tabourets bois	2	30	60
			Total à reporter	**79 780**
	10 - Entrepôt			
	Cuve de 2 m^3	1	700	700
	haches	4	20	80
	Scie à bûches	1	25	25
	Passe partout	1	45	45
	11 - Garage			
	Outils divers		200	200
	12 – bâtiment servant d'entrepôt			
	Moules en plâtre - voir évaluation plus loin			15 000
	Moules mères - voir évaluation plus loin			
	13 – Magasin d'exposition			
	Bureau américain	1	1 200	1 200
	Bibliothèque	1	1 200	1 200
	Buffet normand	1	725	725
	Chaises normandes	6	85	510
	Table	1	450	450
	Petits meubles	2	300	600
	Brûle tout	1	200	200
	14 – Extérieur			
	Four à 2 alandiers 3x2x1	1	8 000	8 000
	Four à 2 alandiers 1x1x1	4	5 000	20 000
	Mouffle à essai 0,5 x 0,5 x 0,5	1	1 700	1 700
			Montant Total 1939	**130 415**

Suite de la page 4
Toutefois suivant les renseignements recueillis, les fours étaient vétustes et sur les prix 1939 obtenus – comme indiqué plus haut – nous appliquerons une dépréciation technique de 40 %

Moules en plâtre et moules mères
Les moules sont indiqués sur la liste des pertes
Page 1 atelier de coulage
Page 3 : bâtiment servant d'entrepôt
Le détail en est d'autre part donné dans une annexe à la liste des pertes qui comprend 2 pages
Les quantités correspondantes à chaque article sont variables suivant le genre, la qualité, les dimensions de celui-ci. Après examen, certaines nous paraissent exagérées.
Ces moules ne correspondent pas à ceux indiqués au barème 28-CH (céramique) mais plutôt se rapprochent de ceux du barème 20-BM (tuileries – briqueries). Comme prix nous retiendrons celui de 10 frcs le kg.

Enfin en ce qui concerne ces éléments, nous appliquerons les instructions de la Cre 52-124 du 9-8-52 annexe B2. Ces moules sont assimilables aux modèles de fabrication et comportent les 3 catégories différentes indiquées à l'annexe B2. Dans ces conditions, une partie de ces moules se rattachaient soit à des fabrications ne se faisant plus soit à des fabrications occasionnelles.
Si nous examinons le nombre de moules indiqués sur la liste, nous arrivons au chiffre de 4485 dont 4392 correspondent à des quantités exprimées en douzaines et 93 à des quantités exprimées en 1,2 3 ou 6 unités
Si nous nous référons aux moules correspondant à des petites pièces (encriers, tasses, coquetiers, salière, verre à liqueur …), nous arrivons à un chiffre de 834 dans lequel ne sont pas compris les vases divers pour lesquels aucune référence n'a été fournie.

En conclusion, nous estimons qu'il y a lieu de retenir un poids global de 1500kg de moules, soit 1 500x10 = 15 000 francs (valeur 1939)

Archives
Il est indiqué page 3 de la liste des pertes que les archives de l'usine ont été entièrement détruites sans aucun autre détail. Nous n'avons pu obtenir aucune précision à ce sujet. Dans ces conditions et suivant l'annexe B1 de la Cre S2-124 du 9-8-S2 nous ne retiendrons rien à ce titre.

Prix des fours
Se reporter à la lettre Desmarquet du 20/03/1957 :

Four intérieur à moufle de 1 m^3	(290 000/30) x 06 = 5 000
Four à 2 alandiers de 3 x 2 x1,75	(400 000/30) x 06 = 8 000
Four à 2 alandiers de 1,5 x 1 x 1	(290 000/30) x 06 = 5 000
Four à moufle de 0,5 x 0,5 x 0,5	(85 000/30) x 06 = 1 700

Le montant total valeur 1939 ainsi obtenu ressort à 130 415 francs que nous retiendrons

Stocks détruits
La liste des pertes comprend non seulement du matériel, outillage mais aussi des stockes en approvisionnements divers se composant de :
a) Matières premières pour les besoins de la fabrication :
- Terre de May
- Kaolin
- Produits divers

b) matières consommables
- Charbon
- Bois
- Savon noir
- Papier d'emballage
- Pinceaux et brosses en réserve
- Plâtre à modeler – plaques réfractaires
- Feuilles de plomb – cahiers de commande

c) produits finis
- 2 fournées (sans détail)
- Vases d'exposition

Tous ces éléments sont compatibles avec le genre de l'entreprise ou nécessaires à son fonctionnement.

Evaluation des stocks
Les matières premières (produits de base et produits chimiques) seront évaluées par celles y figurant d'après le barême 58-FA
La terre de May sera retenue à 260 francs la tonne rendue à Caen – assimilable à argile de pro..is ? – ref I – 01
Le kaolin était en morceaux – ref I – 05
Le verre broyé est du St Gobain tamis 300
Pour les autres produits ne figurant pas au barème, nous avons retenu le prix des maisons spécialisées.
Produits finis – aucun détail n'est donné mais seulement 2 fournées de céramique terminée
Renseignement pris auprès des maisons similaires, une fournée en 1939 était estimée de 8 à 10 000 francs. Nous retiendrons la valeur de 8 000 francs
Vases d'exposition
Il s'agissait de quelques belles pièces plus un échantillonnage des diverses fabrications que nous retiendrons pour 5 000
Le montant total valeur 1939 se décompose comme suit :

Matières premières	:	16 609
Matières consommables	:	7 110
Produits finis	:	21 000
Total	**:**	**44 719**

Calcul du plafond légal de trois mois
Aucun CA ne peut être obtenu des contributions indirectes à Caen (archives détruites)
Dans ces conditions, nous examinerons les montants obtenus avec les approvisionnements en stocks normaux d'une entreprise similaire.
Les stocks de matières premières sont réduits ; de même pour les matières consommables. Quant aux produits finis, ils n'excèdent pas non plus la production de 3 mois. Dans ces conditions, nous retiendrons le montant (1)
Montant du stock indemnisable de 1939 **: 44 719**

Stocks détruits

Référence des barèmes	Désignation	quantité	En valeur 1939	
			Prix unit.	montant
58 - FA	I – Matières premières			
	A - Produits de base			
I – 01	Terre de May	6 tonnes	260	1 560
I – 05	Kaolin en morceaux	1 tonne	260	260
I – 07	Plâtre à modeler	50 kg	360	18
	B – Produits chimiques			
	Verre broyé	500 kg	10	5 000
	Carbonate de cobalt (même prix que l'oxyde)	50 kg	125	6 250
I - 19	Minium	50 kg	5	250
	Emaux	10kg	10	100
	Glycérine anglaise	10 l	18	180
	Or liquide français	0,300 kg	4200	1 260
	Platine liquide Johnson's	0,050 kg	4200	210
	Argent liquide brillant FR	0,400 kg	900	360
	Nacre	0,300 kg	300	90
	Essence fluide pour métalliser	0,500 kg	62	31
	Email sans plomb	100 kg	10	1 000
	Savon noir	10 kg	7	40
	II – Matières consommables			
	Bois de chauffage pour les fours	5 stères	40	200
	Charbon pour les fours	2 tonnes	300	600
	Papier d'emballage (papier soie)	6 rames = 50kg	6	300
	Caisses d'emballage	50	15	750
			Total à reporter	**18 459**

Report 18 459

	Matières consommables (suite)			
	Pinceaux	50	8	400
	Grandes feuilles de plomb – épaisseur 3mm dimension 1m x 1m	6 = 200 kg	6	1 200
	Plaques réfractaires pour soles de four	72	50	3 600
	Cahiers de commandes	20	3	60
	III – Produits finis (voir page 12)			
	2 fournées de céramiques terminées	2	8 000	16 000
	Vases d'exposition		5 000	5 000
			Total	**21 000**

Calcul de la vétusté moyenne
L'installation datait pour partie de 1912 (voir page 1 de la liste des pertes) ; La majeure partie du matériel datait de 1918/1919. Nous retiendrons pour l'ensemble une vétusté de 20%.

Récapitulation des évaluations (vétusté non déduite)

	Valeur réelle	Valeur 1939	Vétusté %
A – Travaux conservatoires	/	----------	/
B - Réparations	/	----------	/
C – Remplacements			
Matériels – agencements – outillage	----------	130 415	20%
Stocks	----------	44 719	----------

Base de calcul des indices pondérés matériels

Indicatif	Barème	famille	Valeur 1939	%
A	2 – AC	Matières premières – produits de base	1 838	4
B	61 – FD	Matières premières – produits chimiques	14 771	33
C	Indice général	Stocks divers	7 110	16
D	58 - FA	Produits fabriqués – couleurs	21 000	47
		Total	44 719	100%

Calcul des indices pondérés

Matériels					Stocks			
Famille	%	1957			Famille	%	1957	
A	31	24	7,44		A	4	17,5	0,70
B	26	24	6,24		B (1)	33	25	8,25
C	43	26	11,18		C	16	20	3,20
					D	47	10,5	4,93
			24,26					17,08

(1) Pour les produits chimiques, compte tenu de leur composition, nous avons retenu un indice moyen de 25

2 – Reconstitution
A – Travaux conservatoires
Néant

B – Réparations
Néant

C – Remplacements : matériels, agencements, outillage
Aucune reconstitution effectuée (voir page 2)
Remplacement stocks
Aucune reconstitution effectuée (voir page 2)

Récapitulation
Calcul de l'indemnité définitive en valeur 1939

	Montant des dépenses	
	effectuées	A engager
Reconstitutions effectuées		
Remplacements matériels / outillages	//	----
Remplacements stockés	//	----
Reste à reconstituer en valeur 1939		
Remplacements matériels / outillages	----	130 415
Remplacements stockés	----	44 719
	Totaux	**175 134**
A déduire une vétusté de 20% sur 130 415 soit 26 083		- 26 083
Montant Total 1939 retenu en dommages		**149 051**

Honoraires :
Observations : néant
L'expert soussigné, après avoir pris connaissance des déclaration du sinistré sur l'origine des dommages de guerre dont il est réclamé réparation, certifie que le présent rapport ne comprend que les seuls travaux de reconstitution du bien tel qu'il se comportait avant sinistre, à l'exclusion de ceux correspondant à des dégâts techniquement imputables à d'autres causes
A Caen, le 10 avril 1957
L'expert Moisand

Honoraires d'expertise
Expert : C. Moisand intervenant le 7 septembre 1955
Indices pondérés annuels – Matériels : 24,86 - stocks : 17,08

Revalorisations
Des évaluations des reconstitutions
Matériels
130 415 x24,86 = 3 242 117 néant
Stocks
44 719 x 17,08 = 763 801

Honoraire d'évaluation (arrêté du 4-X-49)
De 0 à 1M - 6% = 60 000
De 1 à 4M - 5% = 150 000
De 4 à 20 M - 4,5% = 266
Total = 210 266
Dont 0,3 = 63 080
Honoraire d'évaluation néant
Montant total des Honoraires 63 080
Paiement direct à mon CCP : xxxxxx

C. Moisand – Annonay (Ardèche)

9.3 - Dossier de dommage « industriels et commerciaux »
Maison Brenner 8 cours Montalivet, n°8 Caen – Céramique

Matériel s'étant constitué de 1912 à 1930/40

1 – Atelier de Préparation
1 broyeur
1 moteur électrique
4 cuves de ciment de 1 m3
4 tonnes de terre de May
1 tonne de kaolin
500 kg de verre broyé
50 kg de minium
3 stères de bois de chauffage four

2 – Atelier de coulage
1 table de coulage (8x1)
2 bacs pour barbotine (20 litres chaque)
100 planches de 3 mètres et séchoir
2 tables ordinaires
4 chaises
Moules (détail ci-joint)
1 poêle

3 – Atelier de séchage
1 séchoir
200 planches (3 mètres)
1 bac pour barbotine (20 litres)
1 table de coulage (6 mètres)
2 chaises
1 poêle

4 – Atelier de décor
1 poêle
1 table (3x2)
1 table d'architecte et tabouret
6 chaises
1 tournette
1 casier pour archives de dessin
10 kg d'émaux
50 pinceaux
10 litres de glycérine anglaise
300 grammes d'or liquide
50 grammes de platine liquide
400 grammes d'argent liquide
300 grammes de nacre liquide
500 grammes d'essence fluide pour métalliser

5 - Atelier d'émaillage
1 grand bac à émail
1 table en chêne (3x2)
1 séchoir
25 planches (3 x 0,5)
100 kg émail sans plomb (B4 28)
Brosses et pinceaux pour émaillage
2 chaises
1 poêle

6 - Magasin
1 bureau

1 four intérieur
6 rames de papier soie pour emballage
Caisses d'emballage
50 planches (3 x 0,5)
3 rayonnages
Céramiques terminées (2 fournées)
20 cahiers de commandes

7 - Grand laboratoire

Objets de laboratoire et produits chimique dont le détail ne peut être donné – l'entrée de la pièce n'étant autorisée qu'à Monsieur et madame Brenner.

8 - Petit laboratoire

Idem et matériel pour développement photos

9 - Atelier de moulage

3 tours
1 moteur électrique
1 table ordinaire
6 grandes feuilles de plomb
50 kg de plâtre à modeler
10 kg de savon noir
4 pinceaux
Tous ustensiles à modeler
2 tabourets

10 – Entrepôt

6 douzaines de plaques réfractaires
2 tonnes de charbon
3 stères de bois
1 cuve de 2 m^3
4 haches
1 scie
1 passe partout

11 - garage

Objets divers

12 – Bâtiment servant d'entrepôt

Reliquat des moules en plâtre et moules mères

13 – Magasin d'exposition

1 bureau américain
1 buffet Normand
6 chaises normandes
1 table
2 petits meubles
1 brûle tout
Vases d'exposition
Toutes les pièces et archives de l'usine entièrement détruites lors de l'incendie

14 – Extérieur

1 four à deux alandiers (d'environ 3 x 2 x 1,75)
4 fours (d'environ 1 x 1 x 1,5)
1 mouffle à essai (0,5 x 0,5 x 0,5)

9.4 - Liste des moules détruits à l'usine Brenner cours Montalivet – Caen

Vase triple n°0	6 douzaines		Gobelet n° 0 à liqueur	3 douzaines
Vase triple n°1	1 douzaine		Pichet n°1 (1/2 litre)	1 douzaine
Vase triple n°2	1 douzaine		Pichet n°2 (1 litre)	1 douzaine
Base boule (grosse pièce)	3 unités		Bouteille n°1	1 douzaine
Vase n°40	1 douzaine		Bouteille n°2	1 douzaine
Channe n°1	1 douzaine		Bouteille n°3	1 douzaine
Channe n°2	1 douzaine		Bonbonnière n°1	1 douzaine
Channe n°3	1 douzaine		Bonbonnière n°2	1 douzaine
Channe n°4 (grosse pièce)	3 unités		Bonbonnière n°3	1 douzaine
Channe n°5 (grosse pièce)	3 unités		Bonbonnière n°4	1 douzaine
Jardinière n°1	6 unités		Boite à bonbons n°1	1 douzaine
Jardinière n°2	6 unités		Boite à bonbons n°2	1 douzaine
Jardinière n°4	3 unités		Boite à bonbons n°3	1 douzaine
Jardinière hexagone n°5	2 unités		Boite à cigares n°1	1 douzaine
Ravier n°1	2 douzaines		Boite à cigares n°2	1 douzaine
Ravier n°114	2 douzaines		Calice	2 douzaines
Jardinière n°63 (grosse pièce)	2 unités		Moque	2 douzaines
Encrier ordinaire	6 douzaines		Jardinière n°61 (grosse pièce)	1 unité
Encrier chimère	6 unités		Vase petite série n° 1,2,3,4	2 douzaines de chaque
Tasse n°1 café avec soucoupe	2 douzaines		Vase grande série n° 1,2,3,4	2 douzaines de chaque
Tasse n°2 café avec soucoupe	2 douzaines		Vase n°5	1 douzaine
Tasse n°4 café avec soucoupe	2 douzaines		Vase n°7	1 douzaine
Vase n°99 (grosse pièce)	3 unités		Vase n°8	1 douzaine
Vase n°100	1 douzaine		Vase n°20	1 douzaine
Vase n°103	1 douzaine		Vase n°26	1 douzaine
Vase n°104	1 douzaine		Vase n°56	1 douzaine
Vase n°105	1 douzaine		Vase n°27	1 douzaine
Vase n°106	1 douzaine		Vase n°22	1 douzaine
Vase n°107	1 douzaine		Vase n°57	1 douzaine
Vase n°109	1 douzaine		Vase n°58 (grosse pièce)	6 unités
Vase n°110	1 douzaine		Vase n°25 (pichet)	6 unités
Vase n°111	1 douzaine		Vase n°60	1 douzaine
Cendrier n°1, 2, 3, 4,5	2 douzaines chaque		Vase n°62	1 douzaine
Cendrier n°6, 7, 8, 9,10	3 douzaines chaque		Vase n°63	1 douzaine
Coquetier	3 douzaines		Vase n°65	1 douzaine
Ecuelle n°1	1 douzaine		Vase n°95	1 douzaine
Ecuelle n°2	1 douzaine		Vase n°96	1 douzaine
Ecuelle n°3	1 douzaine		Vase n°98	1 douzaine
Ecuelle n°4	1 douzaine		Tasse limoges (genre) et soucoupe	2 douzaines
Moutardier	6 douzaines		Tasse à thé n°1	2 douzaines
Cloche à fromage	1 douzaine		Tasse à thé n°2	2 douzaines
salière	3 douzaines		Plat hexagonal (grosse pièce)	6 pièces
Gobelet à cidre n°1	2 douzaines		Plat liqueur	1 douzaine
Gobelet à bière n°2	2 douzaines		Plat ovale	6 pièces
Pot à crème n°1	1 douzaine		Plat service à bière carré	3 pièces
Pot à crème n°1	1 douzaine		Plat service à cidre rond	3 pièces
Chocolatière	1 douzaine		Plat service à porto	6 pièces
Cafetière n°1 carrée	1 douzaine		Coupe à fruit n°1	1 douzaine
Tasses (jeu de 6)	1 douzaine		Coupe à fruit n°2	1 douzaine
Cafetière n°1 ronde	1 douzaine		Grand vase à corne (grosse pièce)	2 unités
Tasses (jeu de 2)	1 douzaine		Vase n°41	2 unités
Théière n°1 (1 tasse)	1 douzaine		Assiettes à soupe	3 douzaines
Théière n°2 (2 tasses)	1 douzaine		Assiettes plates	3 douzaines
Théière n°3 (4 tasses)	1 douzaine		Assiette dessert	3 douzaines
Théière n°4 (6 tasses)	1 douzaine		Ravier	3 douzaines
Grande cafetière ronde n°4	6 unités		Soupière 6 personnes	1 douzaine
Sucrier carré	6 unités		Plat ovale du service de table	3 douzaines
Sucrier rond n°1	1 douzaine		Pot à eau	1 douzaine
Sucrier rond n°0	1 douzaine		Pot à tabac	1 douzaine
Beurrier n°1	2 douzaines		Isolateurs pour usine électrique	6 douzaines
Beurrier n°2	2 douzaines		Coupe à champagne	1 douzaine
Beurrier n°3	2 douzaines		Jardinière (bélier)	3 unités
Grand plat mural (grosse	3 unités			
Frise murale	3 unités			
Verres à porto	2 douzaines			
Bol	2 douzaines			
Déjeuner	2 douzaines			

Annexe 10 - Où se situait l'usine de René Brenner sur le cours Montalivet ?

Où se situait exactement la poterie Brenner sur le cours Montalivet ?
La zone du cours Montalivet était une zone en friche début 1900. Des industries vont s'y implanter au fur et a mesure. La numérotation des immeubles se fera à la fin des années 30 : La faïencerie est au numéro 8 du cours.
Cette usine a été construite sur un terrain qui est la réunion de deux terrains loués aux hospices civils de Caen.
Un document des hospices civils liste les locataires industriels. René Brenner est bien présent sur cette liste.

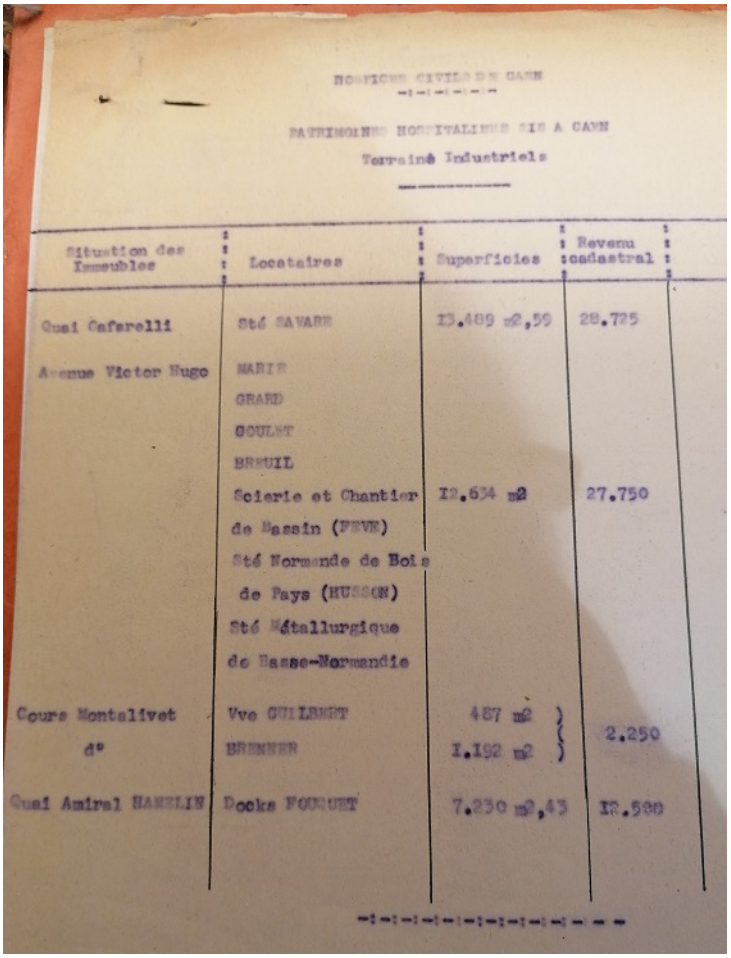

HOSPICES CIVILS DE CAEN

PATRIMOINES HOSPITALIERS SIS A CAEN

Terrains Industriels

Situation des Immeubles	Locataires	Superficies	Revenu cadastral
Quai Caferelli	Sté SAVARE	13.489 m2,59	28.725
Avenue Victor Hugo	MARIE		
	GRARD		
	GOULET		
	BREUIL		
	Scierie et Chantier de Bassin (FEVE)	12.634 m2	27.750
	Sté Normande de Bois de Pays (HUSSON)		
	Sté Métallurgique de Basse-Normandie		
Cours Montalivet	Vve GUILBERT	487 m2	2.250
d°	BRENNER	1.192 m2	
Quai Amiral HAMELIN	Docks FOURNET	7.230 m2,43	12.500

Figure 82 - Patrimoines Hospitaliers à Caen - terrains industriels (A.D.14)

La surface du terrain de René Brenner est de 1 192 m². En mars 1919 le prix de la location au m² sur le cours Montalivet était de 1,5 franc.

Pour l'heure je n'ai pas trouvé de document (carte postale, photographie) qui permettent de visualiser directement la faïencerie de Caen sur le cours Montalivet. Plusieurs indices permettent cependant de localiser cette usine de céramiques.

1 - Le numéro actuel N°8 cours Montalivet donne l'adresse d'un entrepôt qui fait des changements de vitre pour voiture. A coté un grand terrain vide servant occasionnellement de parking.

2 - Yolande Brenner, lors de la constitution du dossier permettant de toucher des indemnités de dommages de guerre,établit des listes des produits, matériaux, matières premières, stocks,meubles, moules de la faïencerie détruite. Ces listes sont signées par plusieurs témoins. L'un d'entre eux est l'éclusier du barrage sur l'Orne. Il se nomme Jean Marie Leborgne. Il loge avec sa famille au n°1 du cours Montalivet. Yolande Brenner le décrit comme un proche voisin qui venait souvent à l'usine. La

maison de l'éclusier n'existe plus en 2022 mais elle était juste en face du barrage écluse sur l'Orne qui permet de maintenir la partie amont de l'orne à un niveau constant qui sa navigabilité.

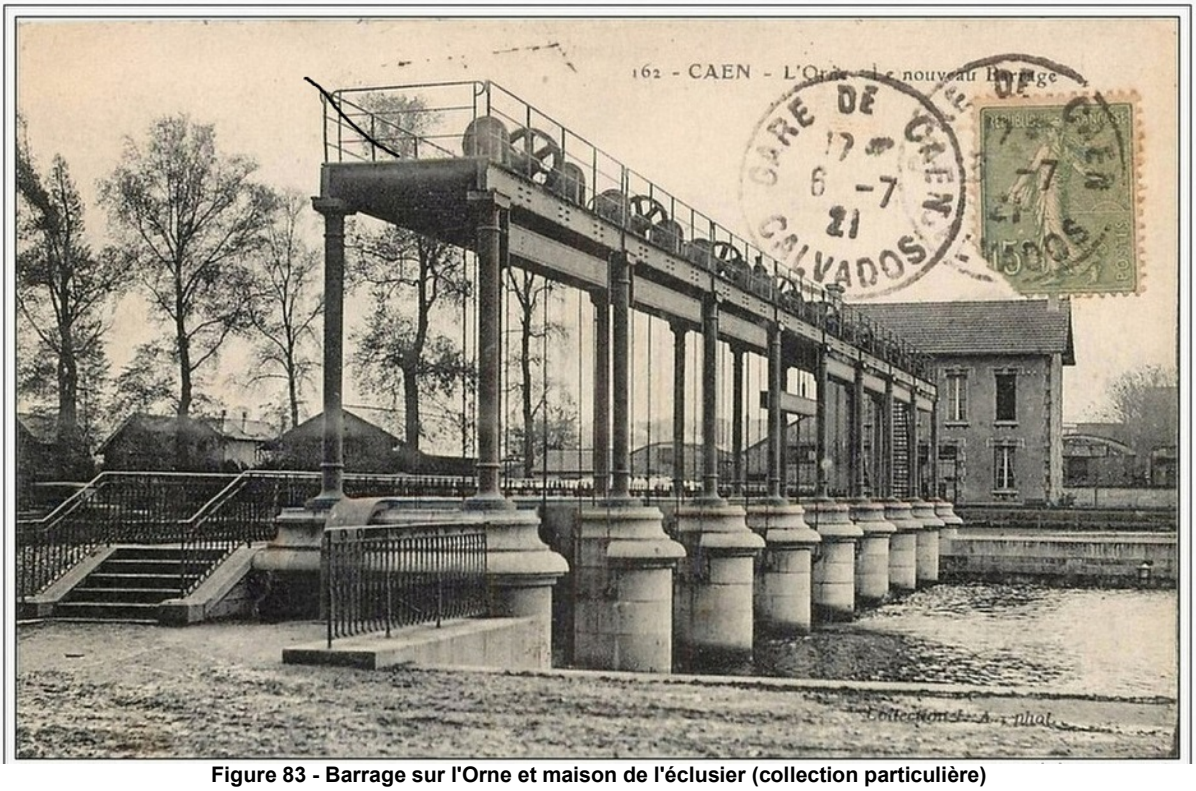

Figure 83 - Barrage sur l'Orne et maison de l'éclusier (collection particulière)

3 – En 1924, une demande est effectuée par les chemins de fer aux hospices civils de Caen. La société des Chemins de Fer souhaite construire un nouveau réservoir d'eau pour l'alimentation des locomotives. Elle demande aux hospices de passer une conduite d'eau permettant de pomper directement l'eau dans l'Orne. Elle accompagne cette demande d'un plan. Et ce plan permet de localiser le terrain de la faïencerie. En effet c'est le terrain de René Brenner que la conduite doit traverser.

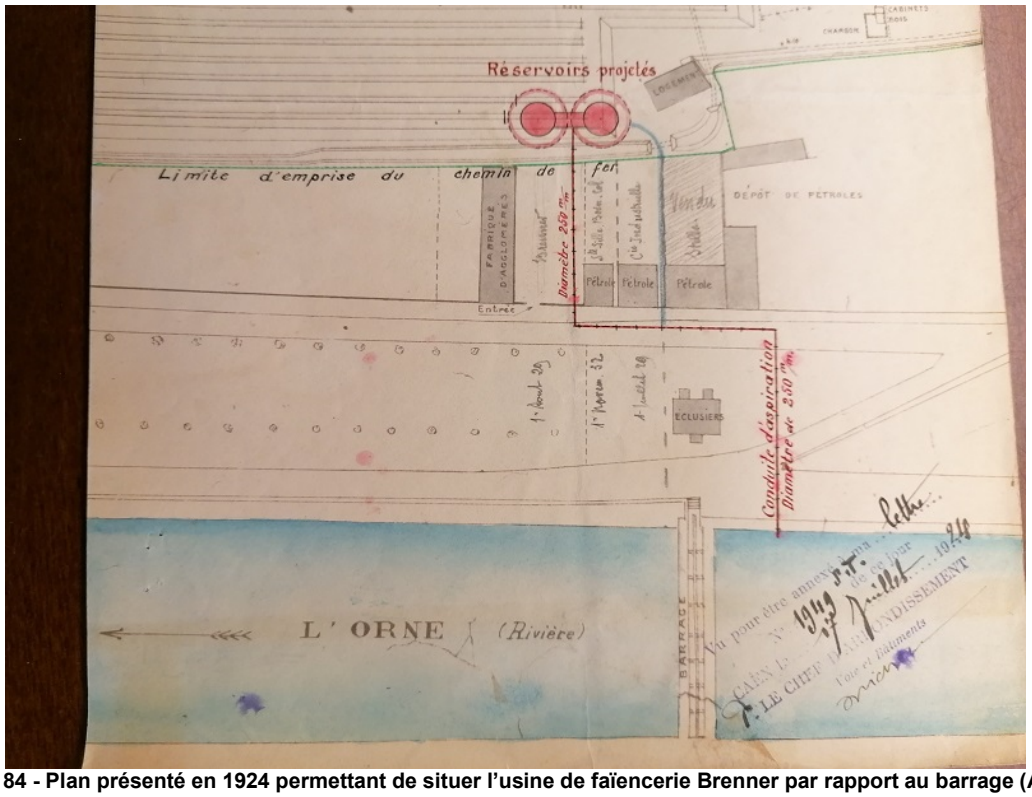

Figure 84 - Plan présenté en 1924 permettant de situer l'usine de faïencerie Brenner par rapport au barrage (A.D.14)

4 – si l'on regarde le cadastre actuel, un des terrains se rapproche de la surface louée aux hospices par René Brenner qui est de 1192 m²

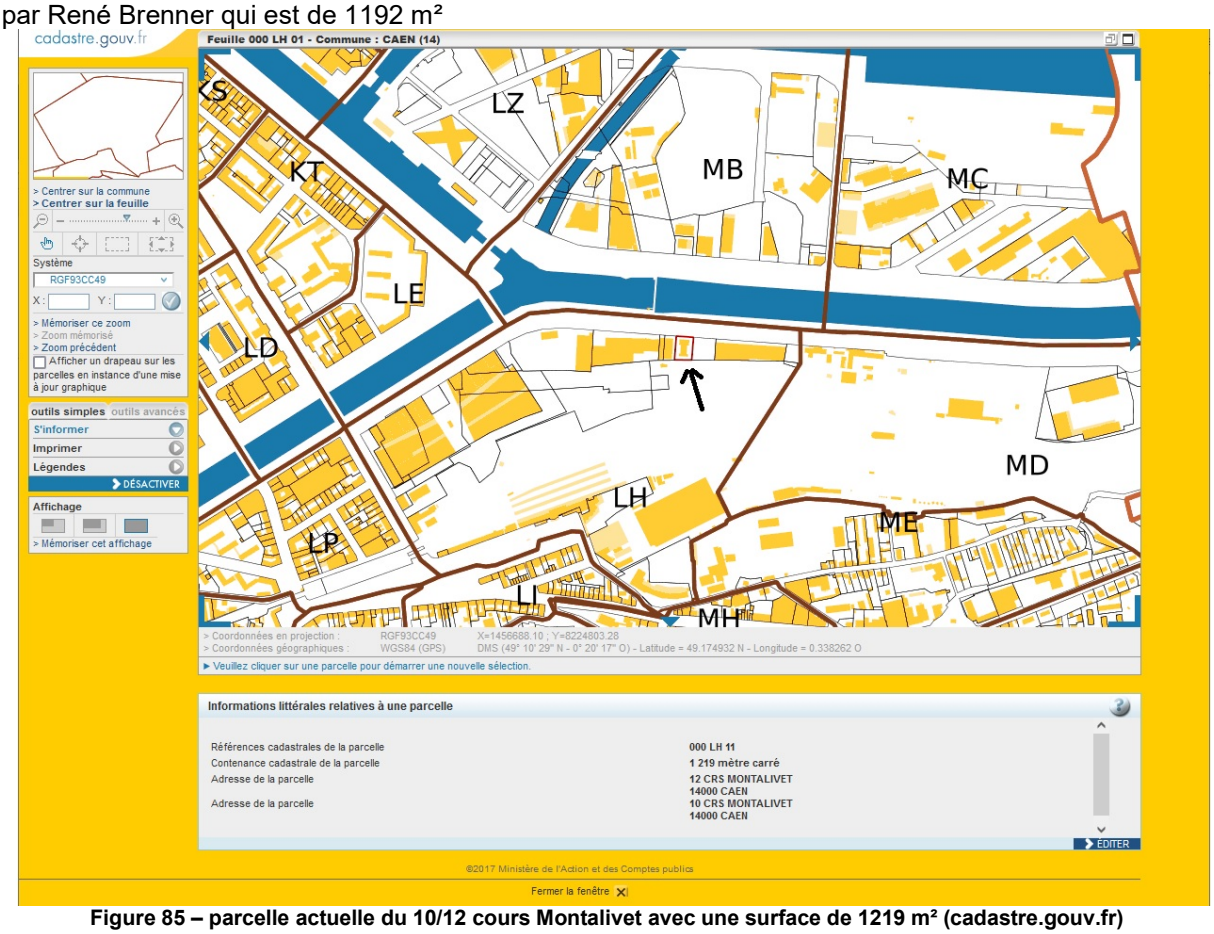

Figure 85 – parcelle actuelle du 10/12 cours Montalivet avec une surface de 1219 m² (cadastre.gouv.fr)

Il y a une différence de 27 m² entre les terrains loués et cette parcelle

emplacement présumé de l'usine de céramiques Brenner

Figure 86 - vue actuelle du barrage et de la portion du cours Montalivet (Google maps)

A partir d'une carte des années 1920, on peut situer la faïencerie

Figure 87 - vue lointaine de la faïencerie (collection particulière)

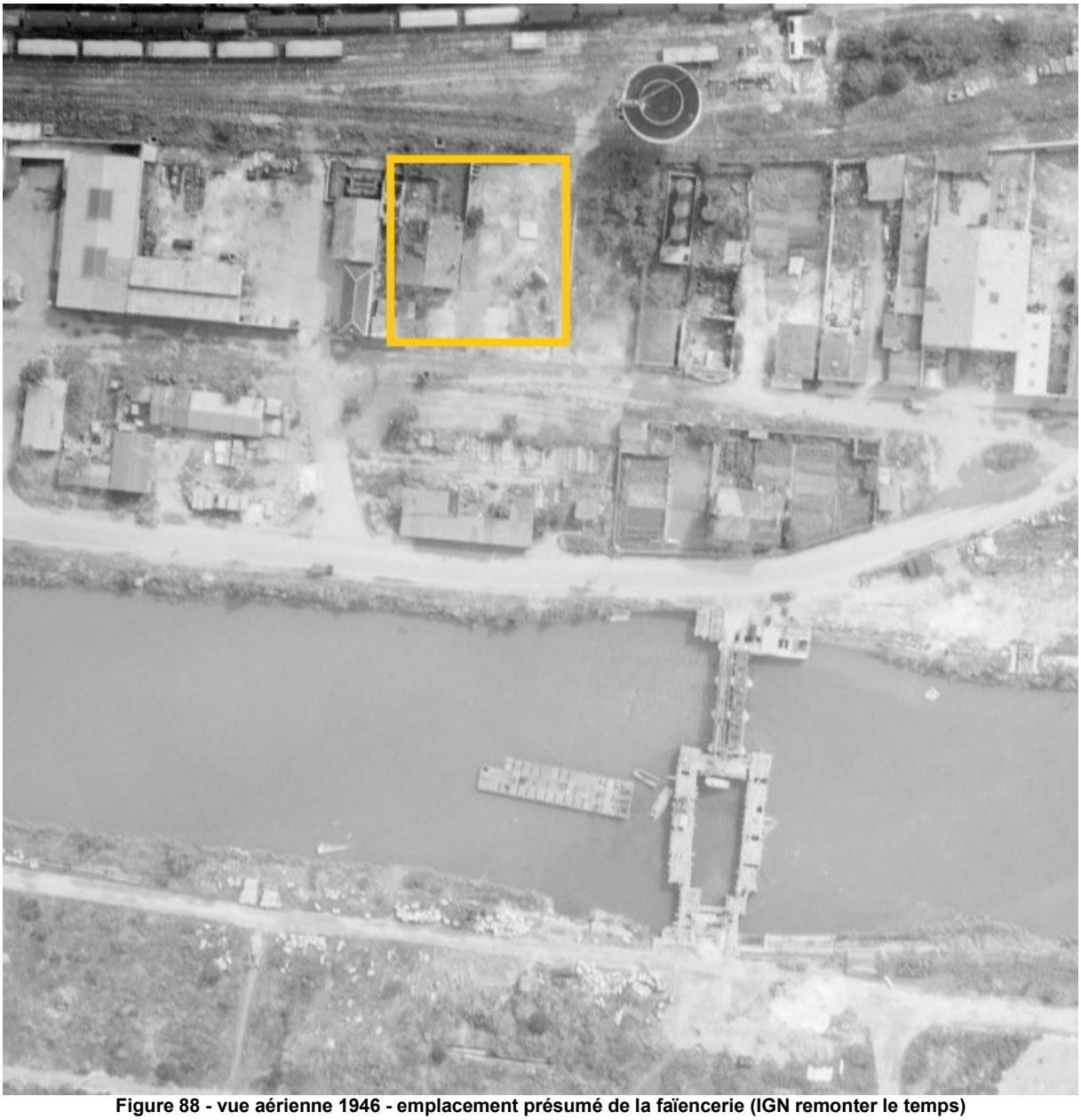

Figure 88 - vue aérienne 1946 - emplacement présumé de la faïencerie (IGN remonter le temps)